

Université de Montréal

Les gangs de rue en prison

par

Marie-Pier Charland

École de criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en criminologie

Décembre 2010

© Marie-Pier Charland, 2010

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé
Les gangs de rue en prison

Présenté par :
Marie-Pier Charland

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marion Vacheret, directrice de recherche
Louis-Georges Cournoyer, président-rapporteur
Jean-François Couture-Poulin, membre du jury

Les opinions ici exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Service Correctionnel du Québec ou du Ministère de la Sécurité Publique du Québec.

SOMMAIRE

Les gangs de rue suscitent aujourd'hui l'intérêt de nombreux chercheurs en raison de la menace qu'ils semblent poser à la société et ses institutions. En effet, depuis quelques années, les Services Correctionnels du Québec connaissent une hausse du nombre de personnes incarcérées associées aux gangs de rue et plusieurs questionnements sont soulevés face à la recrudescence de ces groupes en prison.

Peu de recherches se sont penchées sur la question des gangs de rue en prison, alors que ceux-ci semblent être à la source de plusieurs problèmes aigus dans les institutions carcérales. Ainsi, ces derniers sont souvent associés à la criminalité et à la violence, que ce soit dans les médias ou dans la littérature scientifique et semblent être la source de plusieurs inquiétudes de la part du grand public; considérés comme imprévisibles et violents, ils font peur.

Groupes diversifiés et difficiles à saisir, leur étude se veut non seulement primordiale vu leur nature, mais nécessaire afin d'en saisir la complexité et pouvoir agir, que ce soit au niveau de la prévention, de la gestion ou encore de la répression.

Ce mémoire vise donc la compréhension de l'expérience des membres de gangs de rue dans les prisons provinciales québécoises. Dans ce cadre, nous avons procédé par une approche qualitative au moyen d'entretiens de type qualitatif menés auprès de détenus considérés par les services correctionnels comme étant proches ou membres de gangs de rue.

Les vingt-et-une entrevues menées nous ont permis d'approfondir et de saisir le vécu de ces derniers en détention. De ces entretiens, trois grandes dimensions sont ressorties, soit l'organisation sociale des gangs de rue en prison, les conditions de détention difficiles dans lesquelles évoluent ces groupes ainsi que leur fonctionnement en prison.

Nos analyses nous ont permis de dégager certains constats. À leur arrivée en prison, les individus affiliés aux gangs de rue sont doublement étiquetés, et se retrouvent dans des secteurs de détention spécifiques où les conditions sont particulièrement difficiles à vivre. Dans ce contexte, les gangs de rue tendent à reproduire en prison certains attributs associés aux gangs de rue, notamment une certaine structure et hiérarchie organisationnelle et un esprit de cohésion. Il ressort ainsi de notre étude que cette solidarité semble permettre aux gangs de rue de s'adapter à l'environnement hostile que représente la prison. Toutefois, cette solidarité nous paraît être un obstacle ou du moins une difficulté inhérente à la prise en charge et à la gestion des gangs de rue en prison.

Mots-clés : « gangs de rue », prisons, expérience, solidarité, modèle de l'importation

SUMMARY

Today, street gangs are of great interest for many researchers because of the threat they seem to pose to society and its institutions. In recent years, the Services Correctionnels du Québec has seen an increase of incarcerated street gang members which has created a number of issues related to the growth of these groups in prison.

Furthermore, few studies have addressed the issue of street gang members in prison although they seem to be the source of several serious problems in penal institutions. Street gangs are often associated with criminality and violence, whether in the medias or in scientific papers. They seem to be a great source of concern for the public; and, in general; they are perceived to be unpredictable, and violent, which is creating fear.

These groups are ever-evolving, diversified and constantly re-immersing. Thus, the study of these groups is essential largely due to their characteristics, but also necessary in order to grasp their complexity and eventually, to be able to succeed in the control, repression and prevention of these groups.

This master seeks to understand the experience of street gang members in provincial prisons. In this context, the choice of the qualitative approach seems entirely justified. The qualitative interviews we conducted with individuals identified by the correctional services to be closely associated to or members of street gangs seemed to us to be in line with the choice of the qualitative approach and were necessary in order to focus on the views and experiences of their life in prison.

The twenty-one interviews we conducted with inmates that are associated to a street gang have permitted us to further understand and capture the mentality of those in detention. From these interviews, three major issues have emerged; firstly, the social organization of street gangs, secondly, the harsh prison conditions in which these groups operate and thirdly, how they function and operate in prison.

Finally, we have identified some facts from our interviews. When street gang members arrive in prison, they are experiencing a double-labelling, are living in harsh prison conditions and are all housed together. Thus, the characteristics displayed of street gangs in prison is somewhat similar to the behaviour within the community; such as, their subculture, their structure, their positions, the family spirit that characterizes them in the community, their solidarity and violence. The deprivation endured by incarceration added to the characteristics of street gangs lead to a further form of solidarity. This solidarity allows the street gang members to adapt to any hostile environment, including the prison. Finally, this solidarity is certainly an important inherent obstacle to the control of these groups in prison.

Key words : « street gangs », prisons, experience, solidarity, importation theory

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
SOMMAIRE	iii
SUMMARY	iv
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES FIGURES	x
LISTE DES SIGLES	xi
REMERCIEMENTS	xii
INTRODUCTION	13
CHAPITRE I : « GANGS DE RUE », ACTIVITÉS CRIMINELLES ET MILIEU CARCÉRAL QUÉBÉCOIS : RECENSION DES ÉCRITS	18
I. Les gangs de rue	19
1.1 Définitions	20
1.2 Organisations	26
1.3 Prévalence des gangs de rue	30
1.3.1 Prévalence des gangs de rue aux États-Unis	30
1.3.2 Prévalence des gangs de rue au Canada	31
1.3.3 Prévalence des gangs de rue au Québec	32
1.4 L'affiliation aux gangs de rue	34
1.4.1 Le recrutement	34
1.4.2 L'initiation	35
1.4.3 Le départ ou le maintien des liens avec le gang	35
1.4.4 Facteurs favorisant la constitution d'un gang de rue	36
1.4.5 Facteurs de maintien de l'existence d'un gang	39
1.4.6 Facteurs favorisant l'efficacité délinquante et criminelle	39
II. Gangs de rue et activités criminelles	40
2.1 Délinquance des jeunes	40
2.2 Délinquance des gangs de rue	41
2.3 Gangs de rue et violence	45
2.4 Théories explicatives de la violence des gangs de rue	47

III.	Gangs de rue et prison.....	52
	3.1 L'univers de la prison.....	52
	3.2 Les gangs de rue en prison	56
	3.2.1 Méconduites, violence et services économiques parallèles.....	59
IV.	Problématique	61
	CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE	65
I.	Méthodologie de recherche	65
	1.1 Approche qualitative : justification théorique et empirique	65
	1.2 L'entretien de type qualitatif : justification théorique et empirique.....	66
	1.3 La population étudiée.....	67
	1.4 L'échantillon : justification théorique et empirique de l'échantillon	68
	1.4.1 Critères retenus.....	69
	1.4.2 Présentation de l'échantillon	71
	1.5 Cueillette de données	74
	1.5.1 Le terrain	74
	1.5.2 Prise de contact.....	76
	1.5.3 Consigne de départ et conduite des entretiens.....	79
	1.5.4 Conditions de réalisation des entretiens	80
	1.6 Analyse des données.....	81
	1.7 Les biais.....	82
	1.7.1 Les biais relatifs à la relation intervieweur-interviewé.....	82
	1.7.2 Les biais relatifs aux dispositifs d'enquête.....	82
	1.7.3 Les biais relatifs au contexte de l'enquête.....	83
	1.7.4 Les limites de l'étude.....	84
II.	Le milieu d'étude : les prisons provinciales du Québec.....	86
	CHAPITRE III : ANALYSE DES ENTRETIENS.....	88
I.	Organisation sociale des gangs de rue en prison.....	89
	1.1 Entre connaissance, amitiés et famille.....	89
	1.2 Détention dans un même secteur.....	92
	1.3 Une organisation solidaire	92
	1.3.1 Solidarité intra-groupe	93
	1.3.2 Solidarité et temps passé en détention	93

1.3.3	Solidarité et partage.....	94
1.3.4	Solidarité et protection	95
1.3.5	Solidarité et mouvements collectifs.....	96
1.3.6	Solidarité inter-groupe	97
1.3.7	Solidarité et discipline	98
1.4	Enjeux et implication de la solidarité sur le parcours carcéral	99
1.5	Une organisation contrôlante ou structurée	100
1.5.1	Les notions de structures, hiérarchie et positions	100
1.5.2	La notion de respect au sein des gangs de rue	106
II.	Conditions de détention des gangs de rue	108
2.1	Sentiment de traitement différentiel.....	109
2.2	Sentiment d'injustice	112
2.3	Les conflits avec les gardiens de prison	116
III.	Fonctionnement des gangs de rue en prison.....	118
3.1	Les services économiques parallèles en prison.....	118
3.2	La violence	121
3.3	Les conflits intra-gangs.....	124
3.4	Les conflits inter-gangs.....	125
	CHAPITRE IV : LES MEMRBES DE GANGS DE RUE EN DÉTENTION PROVINCIALE	132
I.	Théorie de l'importation et gangs de rue	133
1.1	Théorie de l'importation	133
1.2	La sous-culture des gangs.....	134
1.3	Organisation criminelle	137
1.4	L'esprit familial des gangs de rue	138
1.5	La solidarité	139
1.6	La notion de partage	140
1.7	La violence associée aux gangs de rue	140
1.8	Prise de pouvoir en prison	143
II.	Gangs de rue et vécu carcéral.....	144
2.1	Théorie de l'étiquetage	144
2.2	Implications de l'étiquetage en prison.....	146
2.3	Le modèle privatif	147

2.4 Gestion des gangs de rue en prison	149
2.5 Réinsertion sociale des gangs de rue	151
CONCLUSION	154
BIBLIOGRAPHIES	158
ANNEXES	xiii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Nombre de gangs recensés dans les provinces du Canada.....	32
Tableau II : Distribution de l'échantillon.....	74

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des gangs de rue.....	27
Figure 2 : Typologie de la délinquance des jeunes	41
Figure 3 : Typologies intégrées des gangs de rue et de la délinquance des jeunes	44

LISTE DES SIGLES

CDP.....	Crack Down Posse
GRC.....	Gendarmerie Royale du Canada
SCC.....	Service Correctionnel du Canada
SCQ.....	Service Correctionnel du Québec
SCRC.....	Service Canadien du Renseignement Criminel
SPVM.....	Service de Police de la Ville de Montréal

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement Marion Vacheret qui, à titre de directrice de recherche, a su me soutenir, me conseiller et me guider à travers cette étude. Elle m'a permis d'approfondir mes réflexions en stimulant les discussions. Ce mémoire n'aurait pas vu le jour sans son aide particulière.

Merci à mes parents pour leur soutien financier, le plus bel héritage qu'ils auraient pu m'offrir. J'en profite pour souligner l'aide que ma mère m'a apportée lors de la correction de ce mémoire.

Merci à mes amies et ma sœur qui m'ont écoutée dans les moments de désespoir et qui ont été une source de motivation tout au long de cette épreuve ardue et rigoureuse qu'est la recherche.

Je tiens à remercier les personnes du Service Correctionnel du Québec qui m'ont appuyée et aidée dans mes démarches et qui ont été d'une aide précieuse au moment de la collecte des données.

Enfin, je remercie le Centre International de criminologie Comparée qui m'a octroyé une bourse de rédaction, ce qui m'a permis de me consacrer à temps plein à ce mémoire.

INTRODUCTION

La recherche sur les gangs de rue s'inscrit dans une longue tradition datant, aux États-Unis, d'environ une centaine d'années. Depuis qu'ils existent, les gangs de rue sont source de préoccupation sociale, amenant les chercheurs à s'intéresser à eux. Le premier chercheur à se pencher sur la question des gangs de rue était Trasher en 1927. Dans son livre « *The Gang : A Study of 1, 313 Gangs in Chicago* », Trasher (1927) fait un examen scientifique social des gangs de rue. Il propose ainsi une étiologie de la formation des gangs, fondant son hypothèse sur le fait que les gangs font parties des processus psychologiques et des processus de groupes de jeunes vivant dans des collectivités pauvres. Ses travaux ont grandement influencé les études qui ont suivis. Dans les années 1960-1970, les recherches concernant les gangs de rue prenaient un nouveau tournant. En effet, celles-ci s'orientaient davantage sur la prévention et l'intervention face au phénomène des gangs de rue plutôt que sur la formation de ceux-ci.

Ces constats sur la tradition de recherche concernant les gangs de rue suggèrent que ce phénomène n'est pas nouveau. Certains auteurs soutiennent que le phénomène tire ses origines au début du XIX^e siècle (Fredette, 2006), alors que d'autres attribuent l'apparition des gangs, par exemple en Grande-Bretagne, au cours des XIV^e et XV^e siècles (Klein, 1995; Sheldon et al., 1997). Plus tard, la révolution industrielle et l'immigration européenne en Amérique du Nord auraient créé des terrains propices à la pauvreté et aux conditions de logements insalubres dans une société marquée par la division des classes sociales, devenant ainsi un terreau fertile à la formation des gangs. Le gang représentant une source d'identité, de statut social et de survie économique à ses membres (Decker et Van Winkle, 1996).

Les études portant sur les gangs de rue dans les contextes canadien et québécois sont caractérisées par la rareté des écrits, malgré le fait que, face à la recrudescence des membres de gangs de rue ainsi que des activités des gangs, ceux-ci deviennent une préoccupation à l'échelle nationale et notamment pour les services correctionnels au

Québec et au Canada. Par ailleurs, Fredette (2006) indique que c'est dans le milieu des années 1980 que le phénomène des gangs a commencé à préoccuper grandement les services sociaux pour adolescents contrevenants et en difficulté au Québec. Vers la fin des années 1990, devant la situation urgente que représentait la menace de la guerre entre certaines organisations criminelles, les concepts de « gangs » et l'infraction de « gangstérisme » ont été ajoutés au code criminel du Canada. Ainsi, les organisations criminelles, dont les gangs de rue font partie, s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte législatif bien particulier.

Il semble qu'au Québec, les gangs de rue se forment par mimétisme par rapport aux gangs des États-Unis. En effet, ceux-ci tendent à se subdiviser en cellules regroupées en consortium qui développent leurs propres sphères d'activités (Fredette, 2006). Les gangs de rue du Québec se divisent en deux grandes familles, tout comme chez nos voisins du sud, c'est-à-dire la famille des bleus, les Crips et la famille des rouges, les Bloods.

Cette étude vise l'expérience des membres de gangs de rue dans un contexte carcéral provincial. Ainsi, elle s'inscrit dans un cadre bien particulier. Les services correctionnels du Québec ont comme mandat d'assurer la garde des personnes qui leur sont confiées et leur suivi dans la communauté, s'il y a lieu, jusqu'à la fin de leur peine (Sécurité Publique Québec, 2010). D'une part, ils doivent assurer la garde des personnes condamnées à une peine de deux ans moins un jour et des personnes en attente d'une sentence et d'autre part, ils doivent soutenir la réinsertion sociale des détenus (Sécurité Publique Québec, 2010). Si Goffman (1961) décrivait, dans les années 1960, la prison comme étant une institution totale, il semble qu'il en soit autrement de nos jours. Toutefois, il n'en reste pas moins que la prison est un endroit de privation de liberté, un lieu de coercition et de contrôle (Vacheret et Lemire, 2007) où se pose la question de la vie collective. Considérée comme une société à part entière, la prison possède sa propre sous-culture avec code et valeurs (Clemmer, 1940; Vacheret et Lemire, 2007). De nos jours, il semble que l'adhésion à des valeurs s'inscrivant dans la sous-culture carcérale tend à disparaître (Cooley, 1993; Vacheret et Lemire, 2007). En

effet, si les détenus se montraient solidaires dans les années 1940, il semble qu'aujourd'hui le prisonnier type préfère purger sa sentence en solitaire (Vacheret, 2006). C'est dans un tel contexte qu'évolue la population à l'étude, soit les gangs de rue du Québec.

Si les chercheurs qui se sont penchés sur la question des gangs de rue ont souvent étudié l'étiologie de la formation des gangs ainsi que la prévention et l'intervention face à ces groupes, il semble que l'étude de ces groupes en tant qu'organisation sociale dans les institutions carcérales demeure à ce jour inexplorée, du moins dans le contexte québécois. Par ailleurs, la compilation des données statistiques faite par la Direction de la sécurité des Services correctionnels du Québec a révélé une hausse des personnes associées aux gangs de rue dans la population carcérale provinciale. En effet, celle-ci aurait connu une hausse de 15.3% quant à la moyenne des personnes associées aux gangs de rue incarcérées en 2008-2009 (173 personnes) par rapport à 2007-2008 (150 personnes), ce qui nous laisse croire que le phénomène est bel et bien présent et inquiétant dans nos institutions carcérales. Ainsi, il semble que l'étude de ces groupes dans un contexte carcéral se révèle non seulement très pertinente, mais aussi nécessaire.

Quant à la démarche choisie, la méthodologie qualitative semblait la plus appropriée puisque cette étude visait avant tout l'expérience des membres de gangs de rue en prison. Les entretiens de type qualitatif menés auprès d'individus considérés par les services correctionnels comme étant proches ou membres de gangs de rue nous semblaient tout à fait indiqués dans la mesure où nous voulions faire ressortir leur point de vue et les représentations qu'ils se font de la vie en milieu carcéral. Nous avons ensuite mis en relief l'organisation des gangs de rue, notamment en ce qui a trait à leur structure et rôles au sein de la prison par rapport à leur structure dans la communauté, ainsi que l'intégration au milieu carcéral des gangs de rue en tant que groupes, leur place au sein de l'institution carcérale et de la population carcérale, ainsi que la place qu'ils occupent dans la hiérarchie carcérale.

Notre recherche se divise en quatre grands chapitres. Le premier chapitre permet dans un premier temps de faire un survol sur les écrits concernant les gangs de rue et les prisons et dans un deuxième temps, permet de poser le problème.

Puis, dans le deuxième chapitre, nous procéderons à l'exposition des aspects théoriques et méthodologiques qui caractérisent notre projet de recherche.

Dans le troisième chapitre, nous procéderons à la mise à plat des informations recueillies auprès des membres de gangs de rue que nous avons rencontrés dans les prisons provinciales du Québec. Ce chapitre se divise en trois grandes dimensions, soit l'organisation sociale des gangs de rue en prison, les conditions de détention des gangs de rue ainsi que le fonctionnement des gangs de rue en prison. Dans la première partie, l'organisation sociale des gangs de rue en prison, nous verrons que les gangs de rue sont une organisation solidaire et qu'ils sont une organisation contrôlante ou structurée. Dans la deuxième partie, les conditions de détention des gangs de rue, nous explorerons les notions d'étiquetage, d'inactivité en prison ainsi que les conflits vécus avec les gardiens de prison. Finalement, dans la troisième partie, le fonctionnement des gangs de rue en prison, nous verrons comment la violence fait partie du fonctionnement des gangs, nous observerons les conflits inter et intra-gang puis nous verrons comment les membres de gangs de rue s'insèrent dans les services économiques parallèles en prison.

Enfin, le quatrième chapitre sera consacré à l'analyse des informations recueillies auprès des membres de gangs de rue dans les établissements carcéraux provinciaux. Ainsi, nous verrons que les gangs de rue reproduisent en prison plusieurs éléments qui les caractérisent dans la communauté. Entre autre, l'esprit familial qui lie les membres de gangs de rue est renforcé en prison ce qui mène ces groupes vers une plus grande solidarité et apporte une grande cohésion au sein du gang. Cette solidarité et cette cohésion ne sont pas sans effet sur le fonctionnement du gang à l'intérieur des murs et ont une incidence au niveau de la gestion de ces groupes en prison. Aussi, l'étiquette de membre de gangs de rue apposé à certains prisonniers les mènent généralement vers des secteurs de détention sécuritaires caractérisés par des conditions de détention difficiles

ainsi que des privations importantes, renforçant plus souvent qu'autrement la cohésion du gang. Ces privations génèrent énormément de tensions et de frustrations chez les membres de gangs de rue ce qui mènent a un sentiment de rébellion et à une recherche de valorisation individuelle qui passe généralement par la violence. Insertion dans les services économiques parallèles, intimidation des co-détenus et des membres du personnel, violence intra et inter-gang sont autant de situations dans lesquelles les membres de gangs de rue sont impliqués en prison. Le gang de rue, en tant qu'organisation sociale, réussi à prendre une place considérable au sein de la hiérarchie carcérale, et les établissements de détention, de façon générale, contribue largement au maintien ou à la formation de ces groupes en prison.

CHAPITRE I :

« GANGS DE RUE », ACTIVITÉS CRIMINELLES ET MILIEU CARCÉRAL QUÉBÉCOIS: RECENSION DES ÉCRITS

Introduction

De nos jours, le phénomène des gangs de rue préoccupe tant le grand public que les intervenants sociaux ainsi que les organismes prenant en charge les membres de ces groupes. Les chercheurs notent que les gangs de rue sont de plus en plus présents dans les prisons (Spergel, 1992, 1995; Howell, 1994, 1998) et les services correctionnels du Québec, comme plusieurs autres organismes au Québec et au Canada, se sentent concernés par ce phénomène. Si les gangs de rue regroupaient autrefois majoritairement de jeunes adolescents, les chercheurs soulignent le fait qu'ils sont aujourd'hui de plus en plus âgés. D'ailleurs, les services correctionnels du Québec ont connu, dans les deux dernières années, une hausse des personnes affiliées aux gangs de rue dans leurs établissements.

Malgré le fait que ces groupes préoccupent grandement la société québécoise et ses institutions, peu de recherches se sont penchées sur la question spécifique des gangs de rue en prison, alors que ceux-ci semblent être à la source de plusieurs problèmes aigus dans les institutions carcérales. Celles-ci s'inscrivent dans un cadre législatif très précis et la gestion des gangs de rue en découle directement.

Dans le cadre de cette recherche, l'approche de la sociologie carcérale permettra de bien saisir l'expérience des membres de gangs de rue dans les prisons provinciales du Québec. Dans un tel contexte, l'accent sera mis sur la compréhension de la reformation des gangs de rue en prison selon la théorie de l'importation de Irwin et Cressey (1962) ainsi que sur la compréhension des sous-cultures carcérales telles que décrites par Sykes et Messinger (1960).

Ce premier chapitre est consacré à une recension des écrits sur les gangs de rue. Les problèmes reliés à l'élaboration d'une définition concernant les gangs de rue seront

présentés puisque cela a des répercussions directes sur l'étude de ces groupes ainsi que la gestion de ceux-ci en prison. Par le fait même, le cadre conceptuel de cette recherche sera basé sur les typologies des gangs de rue. Ensuite, un survol de l'organisation des gangs de rue, la prévalence des gangs de rue en Amérique du Nord et l'affiliation aux gangs de rue seront présentés. Dans un deuxième temps, y seront abordés les gangs de rue et leurs activités criminelles. Plus spécifiquement, nous aborderons la délinquance des jeunes, la délinquance des gangs de rue, la violence souvent associée aux gangs de rue ainsi que les théories explicatives de cette violence. Finalement, dans un troisième temps, y sera présentée la littérature se penchant sur les gangs de rue et la prison. Nous explorerons alors la littérature sur l'univers de la prison, sur les gangs de rue en prison et la gestion des gangs de rue dans les établissements de détention.

I. Les gangs de rue

Définir le phénomène des gangs de rue est source de débats théoriques depuis plusieurs décennies. En effet, il n'existe aucun consensus quant à la définition des notions de « gangs de rue », « membres de gangs de rue » et « activités des gangs de rue » (Miller, 1980; Ball et Curry, 1995; Spergel, 1995; Curry et Decker, 2003; Fredette et Hamel, 2003; Maxson, 2006), tant aux États-Unis qu'au Canada.

L'absence de consensus quant à une définition normalisée, c'est-à-dire commune, standard ou universelle, des notions ci-haut mentionnées tient de plusieurs faits. D'une part, les auteurs (Ball et Curry, 1995; Spergel, 1995; Hébert, Hamel et Savoie, 1997; Fredette et Hamel, 2003) ayant analysé cette question indiquent que l'adhésion à un groupe d'amis, souvent confondu avec les gangs, s'avère un phénomène non seulement normal, mais également nécessaire à la socialisation des adolescents, que les conduites délinquantes constituent généralement une expérience commune aux adolescents au cours de leur développement et que la délinquance juvénile se manifeste la majorité du temps en groupe (Fredette et Hamel, 2003).

D'autre part, les gangs de rue semblent être en constante évolution et il existe divers types de gangs dont les niveaux d'organisation, d'implication dans la délinquance et de dangerosité varient considérablement (Maxson, 2006).

Finalement, il semble que les individus qui se penchent sur la question des gangs de rue définissent le phénomène en fonction de leurs intérêts, professions et préoccupations (Spergel, 1995). Par exemple, la définition d'un gang de rue peut varier selon qu'elle concerne les intérêts des policiers, des écoles, des politiciens, des services sociaux, des chercheurs et ainsi de suite (Spergel, 1995). Puisque chacun élabore sa propre définition des gangs de rue, il devient difficile de connaître et de comparer le phénomène ou encore d'élaborer des statistiques fiables concernant la nature et l'étendue du comportement des gangs et des changements au cours des années (Bursik et Grasmick, 2006).

Toutefois, selon Curry et Decker (2003), certains éléments récurrents se retrouveraient dans la composition d'un gang de rue. Ainsi, pour ces auteurs, il s'agirait toujours de groupes autoproclamés dont les membres seraient unis par des intérêts mutuels tels que le contrôle d'un territoire, d'une entreprise ou d'un endroit particulier. Impliqués collectivement dans des activités illégales, les membres de ces groupes utiliseraient des symboles pour communiquer.

1.1 Définitions

Au Canada, la majorité des chercheurs englobe les gangs de rue dans la définition « d'organisations criminelles », ce qui rend la compréhension du phénomène d'autant plus complexe. Si on regarde ainsi les définitions émanant des organisations législatives ou administratives, telles que le Solliciteur général du Canada, la Gendarmerie Royale du Canada, le Service Correctionnel du Canada, ou le Code Criminel du Canada, on trouve des définitions extrêmement générales des organisations criminelles.

Le 2 mai 1997, devant l'urgence que représentait la situation de la guerre des motards, entré en vigueur le projet de loi C-95 visant à ajouter au code criminel une définition de gang et l'infraction de gangstérisme (Valiquet, 2009). Bien que ce projet fournissait de nouveaux outils législatifs, il fut la cible de plusieurs critiques, notamment en raison des difficultés à prouver devant un tribunal les éléments d'infractions de gangstérisme et la définition de « gang » (Valiquet, 2009). Le projet de loi C-24, modifiant la définition de « gang » pour celle « d'organisation criminelle », a été élaboré pour pallier aux limites du projet C-95 et ainsi faciliter la lutte au crime organisé au Canada. On peut penser que de tels dispositifs puissent avoir eu un impact sur la prise en charge judiciaire des gangs. La définition « d'organisation criminelle » dans le code criminel du Canada est entrée en vigueur en 2002 (Valiquet, 2009). Ainsi, les définitions concernant les organisations criminelles et les gangs de rue sont très récentes au Canada.

Selon le Code Criminel du Canada, la notion d'organisation criminelle comprend de tous petits groupes, au minimum trois personnes, pouvant se trouver à l'étranger, et l'accent semble mis sur la gravité des infractions commises.

« 467.1 (1) Définitions – Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi. « infraction grave » Tout acte criminel –prévu à la présente loi ou à une autre loi fédérale –passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans ou plus, ou toute autre infraction désignée par le règlement. (« serious offense »). « organisation criminelle » Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation : a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger; b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie -, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier. La présente définition ne vise pas le groupe

d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction. (« criminal organization ») » (paragraphe 467.1(1))

Par ailleurs, le Solliciteur général du Canada, la GRC et le SCC définissent le crime organisé à leur tour. Ainsi, selon le Solliciteur général du Canada, la notion de crime organisé comprend un petit groupe, plus ou moins structuré, et l'accent est mis sur les répercussions négatives qu'entraînent ces groupes et la violence qui en découle. Toutefois, la dimension temporelle n'est pas abordées, par exemple la durée de vie du groupe ou la permanence des activités, des organisations criminelles.

« activité illicite [...] à laquelle se livre tout un groupe, association ou autre organisation comprenant deux personnes ou plus, structurée de façon formelle ou informelle, dont les répercussions négatives peuvent être considérées importantes sur le plan économique, social, de la violence qui en découle, de la santé et de la sécurité ou de l'environnement. » (Solliciteur général du Canada, 1998, p.2)

La définition de la GRC présente le crime organisé comme une activité permanente visant des buts particuliers et qui est réalisée dans un réseau de relations sociales, sans toutefois préciser la taille du réseau. Elle semble concerner spécifiquement la violence ou la corruption.

« Le crime organisé est une activité permanente motivée par des conditions ou des buts politiques, sociaux ou économiques (ou leur combinaison), qui est réalisée dans un réseau de relations sociales de collaboration à la fois formelles et informelles, dont la structure transcende les membres individuels, avec la possibilité de recours à la corruption ou à la violence ou les deux, afin de faciliter le processus criminel. » (GRC, Dickson-Gilmore et Withehead, 2003, p.13)

Le SCC quant à lui parle d'une association ou d'un groupe sans en préciser la taille. La définition demeure vague quant à l'implication criminelle du groupe, elle parle d'activités criminelles. Enfin, elle ne semble pas précise quant à la dimension temporelle, elle aborde les groupes déjà formés dans la communauté, mais aussi ceux qui se forment à l'intérieur des murs.

« Une association ou un groupe qui est continuellement impliqué dans des activités criminelles. Comprend les groupes, les organisations et les associations qui étaient établis dans la collectivité avant que certains de leurs membres ne soient incarcérés ainsi que les groupes qui se forment dans nos établissements. » (Service Correctionnel du Canada, 1996, p.7)

Ces définitions des organisations criminelles, qui englobent les gangs de rue, sont selon Statistique Canada (2002) beaucoup trop globales. En effet, ces définitions pourraient concerner de nombreux types de gangs ou d'organisations criminelles et ne permettent pas de saisir la spécificité des gangs de rue.

Face à cet ensemble de définitions très générales et difficilement opérationnalisables, le Service de Police de la ville de Montréal semble être le seul organisme étatique offrant une définition précise et spécifique d'un gang de rue. C'est cette même définition qui est utilisée par le Ministère de la Sécurité Publique du Québec.

« Un gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives. »
(<http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parent-spvm-gdr.asp>)

De cette définition spécifique qui a été validée en 1991 par le Service Canadien de Renseignements Criminels, et révisée en 2003 par le ministère de la Sécurité Publique du Québec, découlent trois profils des gangs de rue (<http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parent-spvm-gdr.asp>). On distingue ces profils selon le degré d'organisation du groupe, le type d'activités et le type d'interventions pénales privilégiées.

Le premier concerne les bandes de jeunes qui sont considérés comme un regroupement peu structuré d'adolescents qui commettent des infractions mineures et avec qui il faut intervenir avec des mesures de prévention et de sensibilisation. Ensuite, le gang émergent consisterait en un regroupement d'individus, généralement des adolescents, qui ont pour modèles les gangs majeurs. Cependant, leurs activités seraient moins structurées et plus improvisées : le gang émergent se centrerait sur l'acquisition puis la défense d'un territoire. Ses membres pratiqueraient le taxage, profèreraient des menaces et commettraient des agressions armées aux abords de certains lieux publics. Ils sont considérés comme des recrues de premier choix pour les gangs de rue majeurs. Selon le SPVM, il faut intervenir auprès de ces gangs en faisant de la prévention et de la répression. Finalement, les gangs majeurs, quant à eux, constituent des regroupements d'adultes ou d'adolescents qui commettraient des crimes de plus haut niveau, comportant une violence ciblée. Avec ces gangs, les autorités considèrent que des interventions répressives sont nécessaires.

Ball et Curry (1995), deux chercheurs de renom, se sont penchés sérieusement sur la question de la définition d'un gang. Alors que ces auteurs ne voient pas l'intérêt d'avoir une définition universelle ou standard des gangs de rue, ils croient néanmoins que certaines définitions sont plus valides que d'autres. Dans une étude sur la résolution et les méthodes pour définir le terme « gang », ceux-ci proposent des exigences qu'une définition portant sur les gangs doit contenir pour être valide. Ces exigences sont un certain degré d'abstraction, l'idée de système social et de patrons répétitifs de comportements et d'activités, et l'absence de référence à la dimension des activités illégales. C'est à partir de ce constat que les auteurs du projet *Jeunesse et gangs de rue*,

phase I (1997), une étude québécoise exhaustive portant sur les gangs, élaborent leur propre définition des gangs. Cette définition semble celle qui est utilisée dans la majorité des études québécoises et canadiennes sur les gangs de rue. Découlant des travaux de Klein (1993), de Spergel et Curry (1993) et de Ball et Curry (1995), Hébert, Hamel et Savoie (1997) proposent la définition suivante des gangs de rue :

« Un gang réfère à une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égard pour l'ordre établi. En général, les gangs regroupent des personnes de sexe masculin dont plusieurs sont issues des communautés culturelles et ils opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse négative visant à éliminer leur présence et leurs activités. » (p.41).

Ce grand débat autour de la question de la définition du phénomène des gangs de rue n'est pas sans effet au niveau des Services correctionnels du Québec. D'une part, les SCQ ne possèdent pas de grille officielle permettant l'identification des membres de gangs de rue. L'affiliation à un gang de rue est donc établie à partir de données imprécises et relativement subjectives. En effet, les intervenants se basent sur leurs connaissances personnelles, les aveux des détenus eux-mêmes, les comportements collectifs en prison ou encore l'information policière disponible afin d'identifier les individus affiliés à un gang de rue. Il est toutefois à noter que la définition utilisée par le SPVM est la même que celle du Ministère de la sécurité publique du Québec ce qui suppose une certaine continuité au niveau de l'intervention, c'est-à-dire de l'arrestation à la prise en charge institutionnelle.

D'autre part, il semble que la notion de gangs de rue soit tout aussi floue pour les membres eux-mêmes, certains se considérant clairement comme des

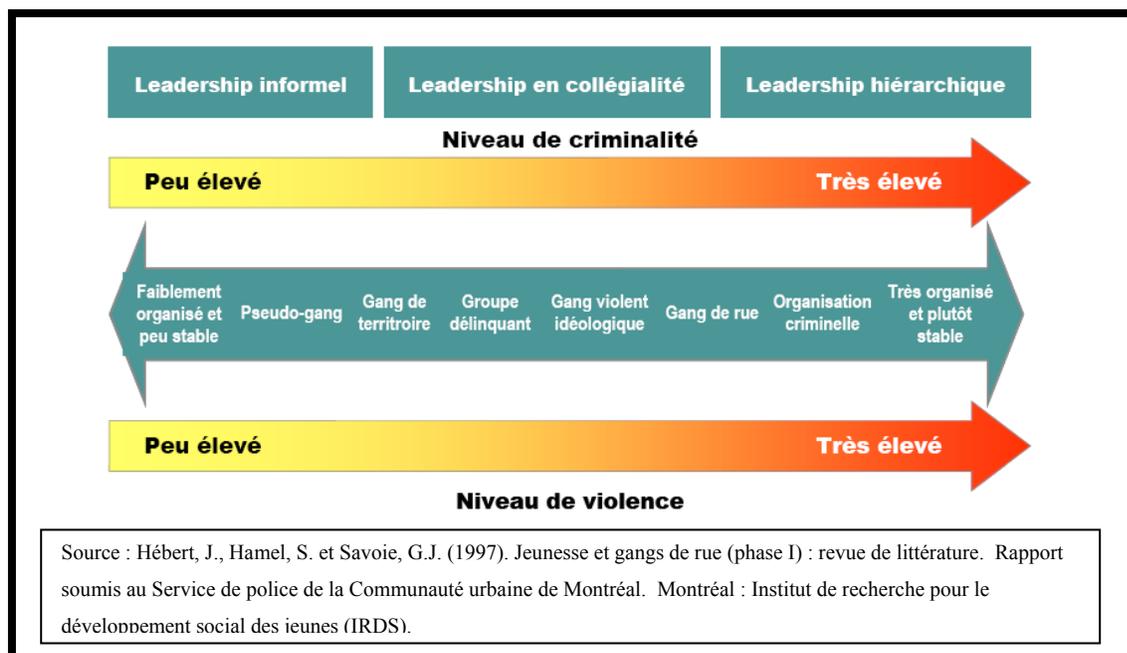
membres en règle alors que pour d'autres, la situation n'est pas aussi claire. Les gangs de rue sont des groupes en constante évolution et présentent des degrés d'organisation différents, certains étant très bien organisés, ayant de nombreux contacts criminels et faisant partie de réseaux très élaborés alors que pour d'autres gangs, le niveau d'organisation est simpliste et les activités du gang sont peu recherchées. L'ensemble reste alors confus et difficile à saisir.

1.2 Organisations

Quelques auteurs ont adopté une approche des gangs de rue à partir d'une typologie (Cloward et Ohlin, 1960; Spergel, 1961; Yablonsky, 1970; Miller, 1980; Feldman et al., 1985; Schwendinger et Schwendinger, 1985; Fagan, 1989; Taylor, 1990; Hébert, Hamel et Savoie, 1997). La typologie représenterait un mode plus souple de compréhension du phénomène des gangs de rue et rendrait bien compte du phénomène dans toute sa complexité puisqu'elle présente l'avantage de tenir compte de plusieurs facteurs. La typologie retenue a été élaborée à partir des travaux menés par Covey, Menard et Franzese (1992) et Spergel et Curry (1993) et s'inscrit en continuité avec la définition des « gangs de rue » élaborée par Hébert, Hamel et Savoie (1997). Cette typologie a été élaborée dans le cadre du projet *Jeunesse et gangs de rue, phase I*. Elle tient compte du niveau de criminalité, du niveau de violence et du niveau d'organisation des gangs, allant d'un leadership informel avec un niveau de criminalité et de violence peu élevé jusqu'au leadership hiérarchique avec un niveau de criminalité et de violence très élevé. La figure 1 ci-dessous représente la typologie des gangs de rue.

Ainsi, cette typologie représente le cadre conceptuel dans lequel s'inscrit la compréhension de l'intégration des gangs de rue au milieu carcéral québécois.

Figure 1
Typologie des gangs de rue



De cette première figure, certains constats peuvent être dégagés. D'abord, les groupes sont distingués à partir d'éléments précis, c'est-à-dire le type de leadership, le niveau de criminalité, le niveau de violence ainsi que la structure et l'âge des membres de ces groupes. Ainsi, les groupes ayant le moins de structure, un leadership plutôt informel et un niveau de criminalité et de violence peu élevé rassemblent généralement les jeunes adolescents. On peut penser ici aux groupes se trouvant au début du continuum tels que les *pseudo-gangs* qui sont formés d'adolescents s'identifiant à d'autres groupes plus organisés en imitant leur comportement et qui sont surnommés les *wannabes* (Hébert, Hamel et Savoie, 1997), les *gangs de territoire* qui sont formés d'adolescents préoccupés essentiellement par des questions de prestige et de protection (Hébert, Hamel et Savoie, 1997) ainsi que les *groupes délinquants* qui sont formés principalement d'adolescents et qui se caractérisent par l'absence de structure formelle et dont la criminalité est moins sérieuse que des groupes plus organisés (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Les jeunes à la fin de l'adolescence et les jeunes adultes semblent pour leur part prendre place dans des groupes plus structurés que ceux précédemment présentés. Leur leadership serait assumé en collégialité et ceux-ci seraient impliqués dans

une violence et une criminalité plus élevée. On peut penser ici aux *gangs violents à visée idéologique* qui sont formés d'adolescents et de jeunes adultes et qui, comme leur nom l'indique, poursuivent des visées idéologiques en usant de violence (ex : skinheads ou groupes sataniques) ou encore les *gangs de rue* qui sont formés d'adolescents et de jeunes adultes qui se livrent à des activités criminelles organisées autour d'une structure hiérarchique variable et dont le leadership est souvent assuré par plusieurs personnes ayant le même rôle et statut (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Enfin, les adultes composent généralement les groupes ayant un leadership hiérarchique, une structure bien établie et ceux-ci atteindraient des niveaux de criminalité et de violence très élevés, ou du moins beaucoup plus élevé que les groupes précédemment présentés. On peut penser aux *organisations criminelles*, par exemple la mafia ou les motards, qui sont composées d'adultes qui forment des groupes stables opérant des activités criminelles à des fins économiques et dont la structure hiérarchique est de type pyramidal (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

Dans la typologie ci-haut mentionnée, la définition de gangs de rue contient la notion de structure hiérarchique variable, c'est donc dire que les membres ont des statuts différents avec des rôles et responsabilités différents. De plus, la nature et les liens entretenus avec le gang sont aussi très variables (Fredette et Hamel, 2003).

Le noyau dur est composé des chefs et de leurs soldats qui détiennent le pouvoir de planifier et d'organiser les activités criminelles du gang (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Ils assurent le fonctionnement quotidien du gang et sa stabilité et peuvent aussi agir à titre de « recruteurs ». Les membres centraux sont déterminants quant au niveau de violence qu'atteindra le gang et sont généralement très impliqués dans les activités illégales. Ils veillent aussi à la discipline des membres. Ils ont un rôle important dans la prise de décisions et dans la détermination des normes du groupe. C'est généralement en collégialité qu'est assuré le fonctionnement du gang. Il existe ainsi une forte cohésion entre ces membres et ceux-ci se rencontrent souvent. Selon Jankowski (1993), le noyau dur représenterait en général de 10 à 15% des membres.

Les associés et la périphérie sont constitués de personnes choisies en fonction de leur accessibilité à diverses ressources et sont sollicités à des fins précises (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Ils agissent à titre de contacts pour combler divers besoins du gang, par exemple avoir de l'information sur les gangs adverses par un « éclaireur ». Leur participation au sein du gang peut être irrégulière. Ils entretiennent généralement des liens avec les membres du noyau dur, les membres centraux du gang.

Les membres flottants ont généralement un statut plus élevé que les membres associés ou périphériques. Ils ne sont pas clairement identifiés comme étant des membres du gang et entretiennent parfois des relations avec plusieurs gangs (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Ils répondent à des besoins spéciaux du gang, par exemple, ils peuvent agir à titre de négociateurs en période de conflits entre gangs ou pour l'achat d'armes. Ils sont décrits comme ayant beaucoup d'entrepreneurship, étant respectés des membres centraux et possédant une multitude de contacts dans la communauté.

Les recrues aussi appelées les « wannabes » sont des aspirants ou des membres potentiels (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Ils n'ont pas de statut au sein du gang. Ils peuvent être recrutés en temps de crise et peuvent servir à accroître la taille et le statut du gang. Ils sont plus souvent qu'autrement de jeunes adolescents.

Les vétérans ne sont plus des membres actifs au sein des gangs de rue, mais tendent à tenir un rôle de conseiller (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Généralement impliqués dans les activités visant le gain, ils sont d'anciens leaders de gangs. S'ils sont en prison, ils peuvent être perçus des autres comme un héros ou un symbole pour le gang. Ils sont habituellement les membres les plus âgés et ne sont pas nécessairement connus des plus jeunes.

Les auteurs s'entendent pour dire que la majorité des gangs de jeunes n'ont pas un niveau d'organisation très complexe (Covey, Menard et Franzese, 1992; Klein, 1993; Spergel, 1995; Leblanc et Lanctôt, 1997; Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Toutefois, il

semble que leur fonctionnement varie énormément puisqu'ils possèdent une diversité de formes et de directions (Knox, 1991; Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995).

1.3 Prévalence des gangs de rue

L'ampleur du phénomène des gangs de rue est difficile à mesurer en raison du manque de consensus au niveau des définitions, mais aussi parce qu'il existe une multitude de gangs diversifiés dont la nature est changeante (Fagan, 1989; Klein et Maxson; 1989; Howell, 1998). Aussi, Spergel (1995) relève dans son étude que les médias, ayant tendance à transmettre des informations teintées d'exagération ou de sensationnalisme, contribuent à biaiser les perceptions, par exemple de l'opinion du public, quant à l'ampleur du phénomène des gangs. Quoi qu'il en soit, il existe quelques données sur le sujet afin de donner une idée approximative de l'ampleur des gangs.

1.3.1 Prévalence des gangs de rue aux États-Unis

Aux États-Unis, bien que les gangs existent depuis plus d'un centenaire, les chercheurs s'entendent pour dire que depuis les années 1980, le problème des gangs de rue se serait considérablement étendu et se propagerait dans les villes, les banlieues, les prisons et les écoles (Spergel, 1992, 1995; Howell, 1994, 1998). Les premières estimations quant à l'ampleur des gangs de rue chez nos voisins du sud ont été réalisées en 1982 par Miller. Ce dernier fait état à ce moment qu'il y aurait entre 700 et 3 000 gangs regroupant 52 000 membres dispersés dans les quinze villes les plus importantes des États-Unis. En 1992, soit dix ans plus tard, ce même chercheur estimait que le nombre de membres de gangs de rue avait doublé. En effet, il estime que le nombre de membres de gangs se chiffre à 100 000 (Miller, 2001). Quant à lui, Howell (1998) a fait une estimation de plus de 30 000 gangs comptant plus de 800 000 membres. Depuis les années 1990, ce nombre aurait peu varié (Spergel, 1995; Hamel, Fredette et Brisebois, 2007). On estime aujourd'hui que le pourcentage de jeunes faisant partie d'un gang de rue aux États-Unis se situerait entre 5 et 10% (Spergel, 1995).

1.3.2 Prévalence des gangs de rue au Canada

L'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 avait comme objectif d'évaluer la portée et les caractéristiques du problème que présentent les gangs de jeunes dans les communautés canadiennes. Il faut par contre demeurer prudent dans la lecture de ces chiffres puisqu'il pourrait y avoir une sur-déclaration ou une sous-déclaration importante de la portée réelle du problème, notamment en raison de l'absence de consensus quant à la définition d'un gang, l'utilisation limitée d'outils et de bases de renseignements pouvant permettre de suivre l'évolution et les activités d'un gang sur un territoire et des considérations politiques (ex : non reconnaissance de l'existence d'un gang sur un territoire).

Ainsi, le rapport révèle qu'au Canada, il y aurait 434 gangs de rue comptant 7 071 membres. C'est l'Ontario qui aurait le plus de gangs sur son territoire (216) rassemblant 3 320 membres.

La deuxième source concernant l'ampleur des gangs de rue au Canada est le rapport annuel du Service Canadien du Renseignement Criminel sur le crime organisé au Canada de 2006. Selon ce rapport, il y aurait plus de 300 gangs de rue comptant quelques 11 000 membres et associés actifs au Canada. Encore une fois, c'est l'Ontario qui aurait le plus de gangs sur son territoire selon ce rapport.

Le tableau I, ci-dessous, présente les résultats quant au nombre de gangs de jeunes dans les provinces canadiennes selon l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, ainsi que le rapport annuel du Service Canadien du Renseignement Criminel sur le crime organisé au Canada de 2006. Les chiffres présentés concernent le nombre de gangs recensés dans les différentes provinces du Canada.

Tableau I
Nombre de gangs recensés dans les provinces du Canada

	Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes (2002)	Rapport annuel du Service Canadien du Renseignement Criminel sur le crime organisé au Canada (2006)
Atlantique	6	17
Québec	25	50
Ontario	216	175
Manitoba	15	25
Saskatchewan	28	21
Alberta	42	30
Colombie-Britannique	102	20
Yukon, Territoire du Nord-Ouest et Nunavut	0	0

Source : CHETTLEBURGH, M.C. (2002). Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes. Rapport mené par Astwood Strategy Corporation soumis au Ministère de la Sécurité Publique.
Service Canadien du Renseignement Criminel du Canada (2006). Le crime organisé au Canada : Rapport annuel.

À la lecture de ces résultats, force est de constater qu'il existe une grande disparité entre les résultats pour une même province. Puisqu'il n'existe que très peu d'études sur le sujet, il est difficile d'apprécier l'ampleur réelle du phénomène.

1.3.3 Prévalence des gangs de rue au Québec

À l'exception des trois territoires et des trois provinces de l'est du Canada, le Québec figure parmi les provinces canadiennes ayant le nombre le moins élevé de gangs et de membres de gangs (Chettleburgh, 2002). Dans l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes (2002), on estime qu'il y a 25 gangs de rue au Québec comptant 533 membres. Par contre, si l'on se fie sur le rapport annuel du Service Canadien du Renseignement Criminel sur le crime organisé au Canada de 2006, le Québec arriverait en deuxième position des provinces canadiennes comptant le plus de gangs (50), derrière l'Ontario (175).

Bien que les gangs aient de plus en plus tendance à migrer par essaimage vers les banlieues, les milieux ruraux ou encore les réserves autochtones (SCRC, 2006), il

semble que ceux-ci seraient principalement actifs en milieu urbain au Québec, notamment dans la grande métropole de Montréal (SCRC, 2006). Dans son plan d'action de 2005, le Service de Police de la Ville de Montréal dénombre une vingtaine de gangs actifs à Montréal, représentant entre 300 et 500 membres. Ces données semblent encore d'actualité puisqu'elles sont présentées dans le portail¹ sur les gangs de rue du SPVM. Ceux-ci seraient divisés en deux groupes distincts : les rouges (Bloods) et les bleus (Crips).

En ce qui a trait à l'origine ethnique des membres de gangs au Québec, l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes indique une forte concentration d'afro-canadiens (51%), suivis de blancs (21%), de latino-américains/hispaniques (12%), d'asiatiques (9%), d'arabes (5%) et finalement d'Indiens/Pakistanaïes (2%). Certains groupes seraient caractérisés par le multiculturalisme de ses membres alors que d'autres seraient plutôt homogènes au niveau ethnique (SCRC, 2006). Les gangs du Québec seraient formés principalement d'adolescents ou de jeunes adultes faisant partie des communautés culturelles nouvellement établies au pays (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

Par rapport à l'âge des membres de gangs, l'enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002 révèle que 23% des membres au Québec ont 16 ans ou moins, 29% ont entre 16 et 18 ans, 30% ont entre 19 et 21 ans et 18% ont 22 ans et plus (Chettleburgh, 2002). Les adultes représenteraient un peu plus de 48% des membres de gangs du Québec. Le rapport annuel du Service Canadien du Renseignement Criminel sur le crime organisé au Canada de 2006 quant à lui indique que les gangs de rue regroupent principalement des adultes âgés de 20 à 30 ans, malgré la présence de certains membres ayant 18 ans ou moins. À ce sujet, dans le projet *Jeunesse et gangs de rue phase II*, Hamel, Fredette, Blais et Bertot (1998) indiquent que la proportion de membres de gangs de rue ayant atteint l'âge adulte avait augmenté depuis quelques années. Hagedorn (1998) soulève que l'âge des membres de gangs permet d'estimer le niveau d'engagement de l'individu au sein du gang.

¹ <http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parent-spvm-gdr.asp>

1.4 L'affiliation aux gangs de rue

Dans le projet *Jeunesse et gangs de rue, phase I*, les chercheurs décrivent le processus d'affiliation et de désaffiliation à un gang selon une séquence bien établie : le recrutement, l'initiation, l'obtention du statut de membre et le départ ou le maintien des liens (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

1.4.1 Le recrutement

Le recrutement, au sens traditionnel du terme, ne se produirait pas au sein des gangs en ce sens que les jeunes ne seraient pas forcés à rejoindre un gang (Fredette, 2006). Les jeunes se joindraient habituellement à un gang à travers un réseau de connaissances, d'amis ou de liens familiaux (Spergel, 1995). Par contre, Jankowski (1991) démontre que ne fait pas partie d'un gang qui le veut. En effet, faire partie d'un gang dépend premièrement du gang lui-même et non pas de l'individu potentiel. Malgré la présence de gangs dans la vie d'un jeune, cela ne veut pas dire qu'il en deviendra membre.

Les facteurs déterminants quant au recrutement sont d'ordre environnemental et individuel. Au niveau de l'environnement, Covey, Menard et Franzese (1992) ainsi que Spergel (1995) indiquent dans leurs travaux que ces facteurs seraient : la présence de gangs déjà établie dans le milieu, les difficultés qu'éprouvent les institutions et les organisations traditionnelles à satisfaire les besoins des jeunes et à leur offrir des opportunités d'ordres sociaux et économiques (ex : la famille, l'école, services sociaux pour les jeunes, la police, etc.). Les facteurs individuels seraient : la présence dans son réseau de personnes connaissant des membres de gangs ou qui font partie d'un gang, des antécédents de comportements délinquants, l'isolement, les échecs scolaires, le fait que l'individu voit plus d'avantages que de désavantages à faire partie d'un gang, la consommation de drogue ainsi que l'existence de besoins ne pouvant être comblés par les institutions traditionnelles.

1.4.2 L'initiation

Il y a mésentente entre les chercheurs sur la question du rituel de l'initiation. Pour certains il s'agit d'un rituel constant, ce que contestent d'autres. (Knox, 1991; Spergel, 1995). Toutefois, Désormeaux (2007), qui a mené une étude montréalaise sur les gangs précise que l'initiation surviendrait davantage chez les nouveaux membres qui ne sont pas connus du gang. L'initiation sert plusieurs fonctions telles que déterminer quel candidat potentiel est assez fort pour endurer la violence à laquelle le gang fera éventuellement face, augmenter la solidarité et la cohésion chez les membres du gang, communiquer des informations (règlements et activités) à propos du gang (Vigil et Long, 1990; Decker et Van Winkle, 1996; Delaney, 2006). Ceux qui ont des liens familiaux ou amicaux avec les gangs n'auraient pas à subir cette initiation (Désormeaux, 2007).

1.4.3 Le départ du gang ou le maintien des liens

La plupart des chercheurs s'entend pour dire que l'affiliation à un gang de rue est une étape transitoire et temporaire (Trasher, 1927; Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995), quoique à l'heure actuelle, les jeunes tendent à en faire partie plus longtemps qu'auparavant (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

Covey, Menard et Franzese (1992) et Spergel (1995) indiquent dans leurs travaux que les motifs pour s'éloigner ou quitter le gang seraient le désir de se conformer aux attentes de la société, l'obtention d'un emploi stable et satisfaisant, le mariage ou le fait d'être nouvellement parent, la conversion religieuse, la prise de conscience des conséquences négatives à long terme de l'affiliation à un gang ou les pressions exercées par les parents, notamment en raison des arrestations et incarcérations multiples.

Ceux qui maintiennent des liens significatifs dans le temps avec un gang se répartissent en deux groupes (Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995). Les premiers seraient les vétérans; ils ne seraient plus officiellement des membres actifs au sein des gangs, mais maintiendraient des liens avec l'ex-gang. Les deuxièmes seraient les membres centraux du gang. Ayant occupé des positions clés et centrales au sein des

gangs, ils auraient de la difficulté à laisser le gang (Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995). Ces mêmes auteurs soulèvent le fait que le manque d'opportunités sociales et économiques influencerait particulièrement les membres centraux du gang, favorisant le maintien des liens avec le gang.

1.4.4 Facteurs favorisant la constitution d'un gang de rue

L'affiliation à un gang est conçue comme le moyen privilégié par certains jeunes pour satisfaire leurs besoins et s'adapter à leur environnement (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Selon les chercheurs, le gang, en tant qu'organisation sociale, aurait entre autre comme rôle de satisfaire les besoins que les institutions traditionnelles, comme la famille ou l'école, ne comblent pas adéquatement (Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995). D'ailleurs, dans un article de Hamel et Brisebois (2005), ceux-ci abordent les connaissances les plus récentes sur l'écologie sociale des membres de gangs et on peut y lire :

« De plus en plus de chercheurs appuient maintenant l'idée que les gangs sont un substitut à la famille et que l'adhésion à ces groupes s'avère dans certains cas, une réponse adaptative à un environnement social malsain »
(p.15)

Certains auteurs préfèrent parler de complément à la famille plutôt que de substitut puisque la majorité des membres de gangs, même les plus engagés, ne rompraient pas complètement les liens avec leur famille biologique et plusieurs gangs, notamment aux États-Unis, auraient une structure qui repose sur des liens familiaux (Fredette, 2006).

Selon Spergel (1995), l'affiliation à un gang se distinguerait de l'appartenance à un groupe de pairs puisque « l'affiliation à un gang résulte d'une situation de plus grande vulnérabilité ». L'affiliation à un gang comblerait les jeunes d'opportunités pour se développer et pour obtenir un statut donnant accès au pouvoir et à de l'influence (Spergel, 1995). Les besoins des jeunes s'affiliant aux gangs de rue seraient beaucoup

plus fondamentaux en regard du développement de l'identité que les besoins généraux qui existent chez la majorité des jeunes (Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Ces besoins sont d'ordres physique (protection physique des membres et solidarité), psychologique (soutien social, supervision d'adultes et développement de l'estime de soi) et matériel (acquérir des gains financiers). Ces besoins, combinés à un milieu de vie défavorisé où les opportunités sociales et économiques sont restreintes, peuvent mener un jeune à s'affilier à un gang, lui permettant ainsi de s'adapter à un environnement hostile (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

Par ailleurs, Howell et Egley (2005) se sont penchés sur les facteurs de risque, selon une approche développementale, menant les jeunes à s'affilier aux gangs de rue. Ces auteurs identifient des facteurs de risque à différentes étapes de la vie des jeunes, soit la période pré-scolaire, l'entrée à l'école, la fin de l'enfance ainsi que la préadolescence.

En ce qui concerne la phase pré-scolaire, Howell et Egley (2005) indiquent qu'une forte concentration de désavantages au niveau de la communauté, des problèmes familiaux et certaines caractéristiques personnelles de l'enfant peuvent mener celui-ci à adopter des comportements agressifs ou turbulents. Chacun de ces quatre facteurs peuvent éventuellement augmenter les chances que l'enfant adopte des comportements délinquants et qu'il joigne un gang de rue à l'adolescence.

Par rapport à l'entrée scolaire, Howell et Egley (2005) notent que les enfants adoptant des comportements agressifs et turbulents sont plus susceptibles de vivre du rejet de la part de leurs pairs menant généralement ceux-ci à se lier d'amitié à des pairs marginaux, antisociaux ou délinquants, ce qui serait un important prédateur des activités délinquantes à la fin de l'enfance et au début de l'adolescence. Enfin, certains auteurs indiquent que le lien entre l'agression physique subie lors de l'enfance et l'adoption de comportements violents à l'adolescence sont fortement en corrélation (Brame, Nagin et Tremblay, 2001; Broidy et al.; 2003 dans Howell et Egley, 2005).

La troisième période développementale, la fin de l'enfance, est une période où d'autres facteurs de risque entrent en ligne de compte afin de prédire l'affiliation à un gang. Ainsi, le fait de s'impliquer dans la délinquance, la violence et l'usage de la drogue à un jeune âge expose l'enfant à un plus grand risque de s'affilier à un gang que les autres jeunes (Howell et Egley, 2005). Une étude dans le contexte montréalais suggère que les actes délinquants emprunts d'agression chez les enfants de dix ans et moins est un facteur clé menant à l'implication dans un gang (Craig, Vitaro et Tremblay, 2002). Par ailleurs, l'association à des pairs délinquants augmenterait considérablement l'implication criminelle et l'implication criminelle favoriserait l'association à des pairs délinquants.

Au stade de la préadolescence, plusieurs facteurs de risque sont identifiés comme étant de bon prédicateur de l'implication future dans un gang. D'abord, les enfants qui suivent une trajectoire marquée par le renforcement du comportement antisocial sont beaucoup plus susceptibles de rejoindre un gang à l'adolescence et ont plus de problèmes en général que les jeunes non-membres de gangs. Les membres de gangs de rue présentent un grand nombre de facteurs de risque dans une multitude de domaines. Le premier est le voisinage. Celui-ci est caractérisé comme présentant un haut taux de personnes ayant un faible attachement social, un accès facile à la drogue, une grande insécurité vécue dans le quartier, la disponibilité d'armes, un haut taux d'arrestation des personnes vivant dans le quartier ainsi qu'un quartier marqué par la désorganisation sociale. Le deuxième facteur est les problèmes familiaux. On note comme facteurs de risque les familles reconstituées et les pères adolescents. Le troisième facteur est les problèmes scolaires, notamment les résultats pauvres en mathématique, l'étiquetage négatif des étudiants par les professeurs ainsi que l'insécurité vécue à l'école. Le quatrième facteur est l'influence des pairs délinquants qui s'accompagne généralement de croyances et de valeurs délinquantes. Enfin, le cinquième et dernier facteur est les caractéristiques individuelles qui sont multiples; implication criminelle à un jeune âge, adoption de gestes violents pendant l'enfance, l'usage d'alcool et de drogue précoce et les croyances et les valeurs antisociales.

Finalement, Howell et Egley (2005) indiquent dans leur étude que le fait de vouloir être avec des amis et des membres de sa famille qui font déjà parties d'un gang de rue ou encore désirer la protection du gang sont deux bons prédicateurs de l'affiliation à un gang de rue, sans toutefois être des facteurs de risque. Ils constituent plutôt de fortes motivations que les jeunes entretiennent et qui les poussent à rejoindre un gang.

1.4.5 Facteurs de maintien de l'existence d'un gang

Dans le rapport *Jeunesse et gang de rue, phase I*, les auteurs expliquent les critères retenus pour qu'un gang puisse continuer d'exister. Ces critères ont été élaborés à partir des travaux de Covey, Menard et Franzese (1992) ainsi que Spergel (1995). On estime que le gang doit avoir une certaine hiérarchie ainsi que différentes catégories de membres, veiller à ce qu'un plus grand nombre possible de membres soit stable et investir dans le recrutement de nouveaux membres, être en mesure de combler les besoins socio-psychologiques et les intérêts monétaires de ses membres et souvent, de leur famille, offrir à certains de ses membres des opportunités leur permettant d'accéder à des positions conférant du prestige et du pouvoir et finalement, être capable de disposer, en temps de crise, d'un nombre plus important de membres (ex : en temps de guerre, ou compétition pour les marchés de drogue).

1.4.6 Facteurs favorisant l'efficacité délinquante et criminelle

Covey, Menard et Franzese (1992) ainsi que Spergel (1995) établissent aussi les facteurs favorisant l'efficacité délinquante et criminelle. Ceux-ci consistent à avoir des critères stricts relativement aux obligations et devoirs des membres, avoir un centre de commandement (clique), pouvoir maintenir un certain niveau de cohésion entre les membres, notamment en ayant des règles permettant le contrôle des conduites déviantes par rapport aux normes établies, avoir des alliances et des liens avec certaines catégories de personnes faisant partie de son milieu et disposer d'armes de toutes sortes, si l'objectif principal du gang vise le gain monétaire.

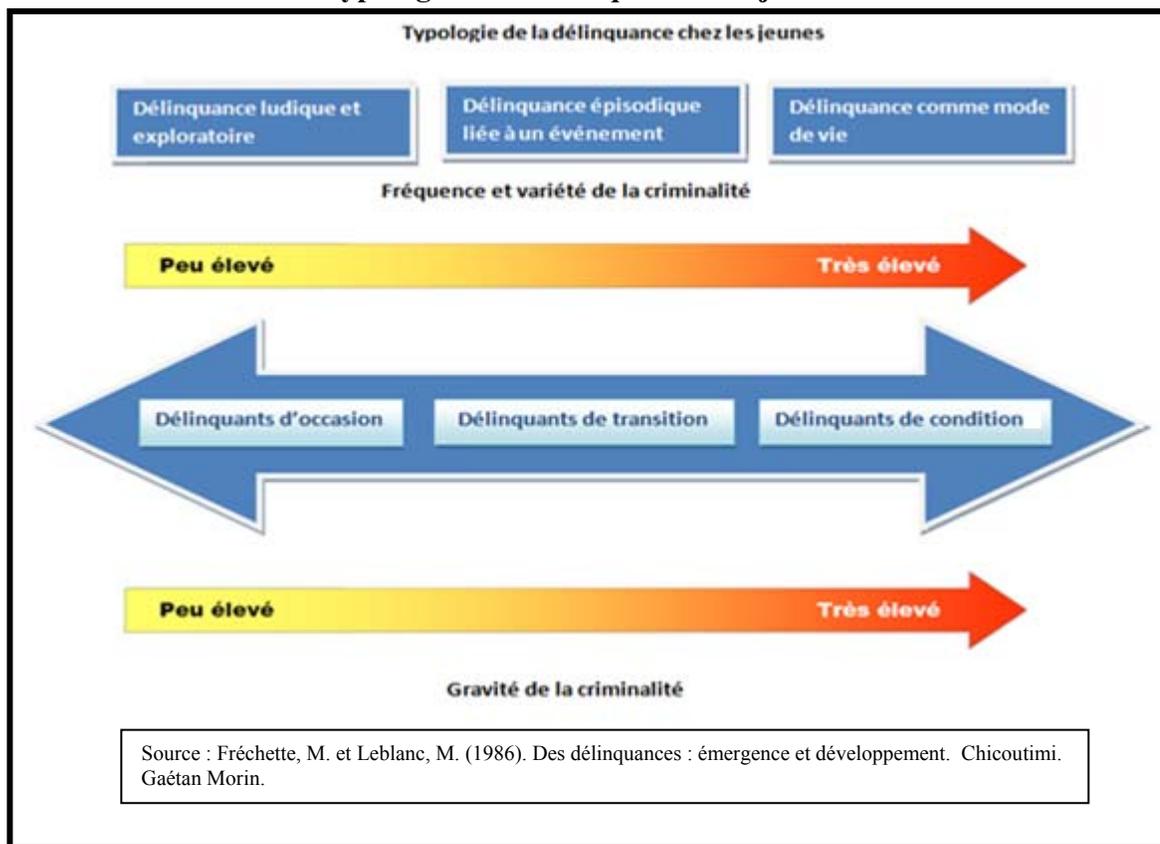
II. Gangs de rue et activités criminelles

De façon générale, les auteurs s'entendent pour considérer que le phénomène des gangs de rue est associé à la commission de différentes activités criminelles. Plus spécifiquement, il semble que l'on associe régulièrement les gangs de rue à la violence. Mais qu'en est-il réellement, et dans quelle mesure les gangs s'adonnent-ils aux activités illégales ? Comment explique-t-on cette relation gangs de rue et activités criminelles si souvent associée ?

2.1 Délinquance des jeunes

La délinquance fait partie de la «normalité» de la vie en société (Fredette et Hamel, 2003). On note que l'expérimentation de la délinquance fait souvent partie du processus de socialisation des jeunes. Il n'est donc pas anormal de constater que des groupes de jeunes commettent des délits (Cousineau, Hamel, Vézina, 2006). Selon la typologie élaborée par Fréchette et Leblanc (1986), il existe trois grands types de délinquants. Les délinquants d'occasion sont des jeunes qui commettent un ou quelques crimes de peu de gravité, le plus souvent comme activité ludique et exploratoire. Les délinquants de transition sont des jeunes qui vivent un épisode significatif de délinquance qui est toutefois limité dans le temps; souvent lié à un événement particulier (ex : divorce des parents, échec scolaire, etc.). Finalement, les délinquants de condition sont ceux qui développent un style de vie délinquant, ils ont commis une variété de crimes différents et ont une fréquence impressionnante de délits. Ceux-ci sont les plus prédisposés à être pris en charge par les services sociaux, éventuellement les prisons (Ouimet, 2004). La figure 2 illustre la typologie de la délinquance des jeunes.

Figure 2
Typologie de la délinquance des jeunes



2.2 Délinquance des gangs de rue

À l'heure actuelle, aucune donnée statistique ne permet d'évaluer avec justesse l'ampleur et la nature de la criminalité des gangs, notamment parce que les statistiques officielles, par exemple la Déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada, ne distinguent pas les crimes commis par les membres de gangs de ceux commis par les non-membres de gangs et ne distinguent pas les infractions commises individuellement de celles commises avec et pour le regroupement (Fredette, 2006).

Toutefois, si les gangs ne s'adonnent pas tous à la violence et à la criminalité avec la même intensité, comme en témoigne la plupart des typologies (Hébert, Hamel et Savoie, 1997), dans la littérature, un constat revient régulièrement; il existe une forte relation entre l'affiliation à un gang de rue et l'implication criminelle (Cohen, 1969;

Klein, Gordon et Maxson, 1986; Maxson et Klein, 1990, Thornberry et al., 1993; Mays, 1997).

Plusieurs auteurs (Knox, 1991; Esbensen et Huizinga, 1993, dans Howell, 1994 ; Fredette, 2003) constatent que les gangs sont généralement impliqués dans une criminalité des plus versatiles soit les méfaits, le recel, la fraude, le prêt usuraire, les vols de véhicules automobiles, les vols par effraction, les vols qualifiés, l'extorsion, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, les voies de faits, les agressions sexuelles, le proxénétisme, les enlèvements, les séquestrations, les tentatives de meurtres et les homicides.

Parallèlement, selon les spécialistes (Klein, 1995; Fredette, 2006), les gangs de rue commettraient certains actes différents de la criminalité « régulière ». Ainsi, de nombreux actes criminels commis en groupe sont associés aux gangs de rue. On retrouve parmi ces actes criminels les viols collectifs, aussi appelés « gangs-bangs ». Aussi, on associe les « home invasions » aux gangs de rue. Le « home invasion » consiste en une introduction par effraction lorsque les résidents de l'habitation sont connus, présents et sont souvent associés à une jeune fille recrutée dans un but d'exploitation sexuelle. De plus, Fredette (2006) identifie le « swarming » comme étant une activité illégale spécifique aux gangs de rue. Cela consiste en l'irruption de plusieurs personnes dans un endroit public dans le but d'y commettre un acte criminel accompagné de violence. Généralement, le groupe encercle la ou les victimes de façon à restreindre la fuite, diminuer les chances d'identification et accentuer l'effet d'intimidation. Plusieurs auteurs traitent dans leurs études du « drive-by-shooting » (Decker et Van Winkle, 1996; Delaney, 2006; Fredette, 2006). Le « drive-by-shooting » consiste à faire feu en direction d'une ou plusieurs victimes à partir d'un véhicule en mouvement. Le « drive-by-shooting » est aussi un acte utilisé à titre d'intimidation et provoque la peur (Delaney, 2006). Les gangs de rue possèderaient aussi des « crack houses », résidences utilisées comme points de vente de crack et considérées comme un endroit très dangereux et surveillé par des hommes armés. Certaines autres particularités ont été identifiées comme étant associées aux « gangs de rue » comme par

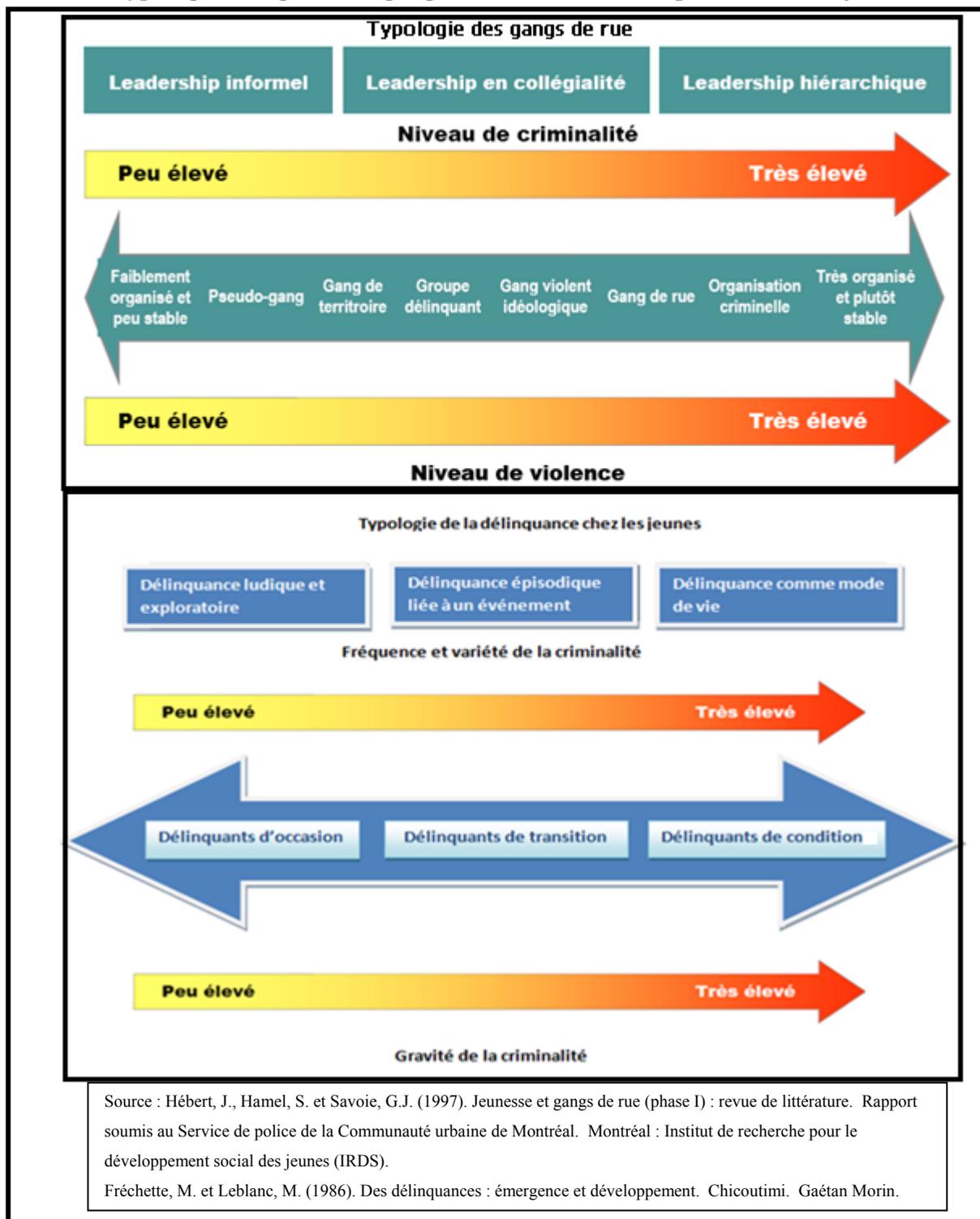
exemple le fait que les véhicules volés servent à commettre d'autres délits comme des vols qualifiés, des introductions par effraction et les « drive-by-shooting » (Decker et Van Winkle, 1996; Fredette, 2006) et que les vols qualifiés sont souvent commis dans des endroits où des membres du gang travaillent ou ont déjà travaillé (Fredette, 2006).

Dans le cadre d'une étude intitulée «*Comparing the Criminal Behavior of Youth Gangs and At-Risk Youth*», Huff (1998) a exploré les différences de comportements criminels des jeunes membres de gangs de rue et ceux des jeunes non-membres de gangs, mais similairement à risque. Selon cet auteur, les membres de gangs seraient beaucoup plus susceptibles que les jeunes à risque de commettre un vol, un vol de voiture, de commettre un acte de violence envers un membre rival, de transporter une arme à l'école, de consommer, de vendre et de voler de la drogue, d'intimider ou de commettre des actes de violence envers les victimes ou les témoins, de participer à des « drive-by-shooting » ou de commettre un homicide.

Si l'on regarde la figure 3 ci-dessous, il est possible de constater que les gangs de rue se retrouvent à la fin du continuum. On peut dégager de cela quelques constats : ils ont un leadership assuré en collégialité plutôt qu'un leadership hiérarchique, ils se situent à un niveau de criminalité et de violence plutôt élevé. Pour faire un parallèle, il semble que les gangs de rue se situent dans la catégorie des délinquants de condition. Ces derniers se situent aussi à la fin du continuum, la délinquance étant un mode de vie, la criminalité ayant une fréquence, une variété et une gravité très élevées.

Figure 3

Typologies intégrées des gangs de rue et de la délinquance chez les jeunes



2.3 Gangs de rue et violence

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que l'affiliation à un gang de rue aurait un impact disproportionné sur les activités criminelles commises. Ainsi, les individus affiliés à un gang commettraient plus de crimes et ces crimes seraient plus sérieux que ceux commis par des individus non-membres de gangs (DeLisi, Berg et Hochstetler, 2004; Decker, Katz et Webb, 2008). De fait, en dépit de l'absence d'un consensus universel sur la définition d'un gang de rue, le principal critère retenu pour définir un gang est la participation du groupe à des activités illégales (Spergel, 1990). Dans le même ordre d'idées, les études semblent démontrer que les villes ayant le plus de gangs de rue présentent un taux concentré de crimes violents et un haut niveau de présence des gangs de rue (Klein, 1995). Sans compter que pour certains auteurs, plusieurs membres de gangs seraient attirés vers la vie en gang à cause de la violence (Delaney, 2006). « *Violence is an important part of the gang experience. It is the motivation for many young people to join their gangs, it is typically part of the initiation, and is ever present in the lives of most gangs* » (Curry et Decker, 2003, p.76).

Les batailles et les actes commis pour le gain relèveraient plus souvent de l'initiative des jeunes du début de l'adolescence, tandis que les gestes les plus violents seraient plus souvent posés par les jeunes de la fin de l'adolescence (Spergel, 1992). En termes de nombre de membres dans un gang, les plus petits gangs s'occuperaient généralement de la défense du territoire qui s'accompagnerait de gestes des plus graves, voire mortels, alors que les plus grands gangs seraient davantage concernés par le vol, la possession et la vente de drogue (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

La violence dans le gang débiterait généralement avec le processus d'initiation au gang (Decker et Van Winkle, 1996). Lorsque le gang possède un rituel d'initiation, ce dernier prend généralement deux formes. La première, « the V-in » ou « the V-ed » signifie que la recrue sera battue violemment à coups de pieds et de poings par les membres du gang (Padilla, 1992). Dans ce genre de cérémonie, la recrue ne peut pas se défendre, répliquer ou se sauver afin de prouver sa force et ultimement, être acceptée dans le gang. Klein (1995) a noté que ce type d'initiation est tellement brutal que

certaines recrues en meurent; en 2004 à New York, six jeunes âgés de 13 à 15 ans ont été accusés de meurtre dans un contexte où l'initiation s'est terminée par la mort de la recrue. Le deuxième type d'initiation consiste à aller en « mission » ou en « posse ». La recrue doit alors aller en territoire ennemi pour s'engager dans un acte de violence. Cela impliquerait parfois que la recrue doit ouvrir le feu sur un membre de gangs adverses (Decker et Van Winkle, 1996). Une fois le rituel terminé, les membres du gang feraient des accolades à la recrue et lui souhaiteraient la bienvenue parmi les leurs.

Outre la violence reliée à l'entrée dans le gang, la violence intra-gang peut survenir à titre de punition. Padilla (1992) constate que le « V-punishment » est utilisé lorsqu'un membre du gang transgresse un règlement ou encore manque de respect au gang et est puni pour son infraction. On note aussi que les gangs-bangs, qui sont des viols collectifs, souvent dirigés contre les filles faisant partie du gang, sont commis à titre d'initiation au gang ou de punition (Delaney, 2006).

La forme la plus courante et la plus fréquente de violence chez les gangs est sans doute la violence entre les différents gangs. Les gangs de rue fonctionnent selon un « code of the street » et le respect serait la valeur la plus fondamentale de ce code (Decker et Van Winkle, 1996). Nawojczyk (1997) parle des « Trois R » de la culture des gangs, c'est-à-dire la réputation, le respect et les représailles/revanches. La réputation serait extrêmement importante au sein des gangs et le fait de commettre des crimes ou de causer des blessures physiques, particulièrement envers des membres rivaux, serait primordial à l'acquisition d'une réputation. Le respect serait recherché par tous les membres de gangs et un manque de respect envers quiconque faisant partie du gang amènerait au troisième R, les représailles. Dès qu'un manque de respect est perçu, des représailles s'ensuivraient afin de rétablir la réputation et ainsi réinstaurer le respect.

Le nombre d'homicides commis par les membres de gangs de rue a augmenté au cours des années et cela serait dû, entre autre, à l'augmentation de la disponibilité des armes à feu (Delaney, 2006). Decker et Curry (2003) ont noté que la plupart des homicides perpétrés par les membres de gangs de rue n'était pas liée au trafic de

stupéfiants, mais plutôt motivée par la revanche et les guerres de territoire. Klein et Maxson (1989) renchérissent ce propos en ajoutant des caractéristiques propres aux homicides commis par les membres de gangs de rue, c'est-à-dire que l'homicide a plus de chance de se produire sur la rue (contrairement à la majorité des homicides qui se déroulent dans une propriété privée), l'homicide a plus de chance d'être commis à l'aide d'une arme à feu que d'être commis en conjonction avec un vol qualifié, les homicides commis par les gangs sont plus susceptibles d'impliquer plusieurs personnes et finalement, les homicides commis par les gangs ont un beaucoup plus haut taux de jeunes suspects que ceux commis par des non-membres de gangs.

2.4 Théories explicatives de la violence des gangs de rue

La littérature est claire sur le sujet, il est indéniable que les gangs de rue font usage de violence. Anderson et Bushman (2002) décrivent deux formes de violence; la violence expressive et la violence instrumentale :

« Hostile aggression has historically been conceived as being impulsive, thoughtless (i.e. unplanned), driven by anger, having the ultimate motive of harming the target, and occurring as a reaction to some perceived provocation. [...] Instrumental aggression is conceived as a premeditated means of obtaining some goal other than harming the victim, and being proactive rather than reactive » (p.29).

Dans son ensemble, la violence des gangs de rue semble davantage expressive (Decker, 1996). Cette violence débiterait généralement dès l'entrée dans le gang et serait présente tout au long de l'expérience au sein du gang. La violence peut survenir à l'intérieur d'un gang, entre des gangs rivaux, mais peut aussi être dirigée contre des non-membres de gangs de rue. C'est la violence inter-gang qui est la forme la plus courante et la plus fréquente de violence, ce qui explique que les gangs sont davantage impliqués dans la violence expressive (Maxson, Gordon et Klein, 1985; Hagedorn, 1988; Vigil, 1988; Klein et Maxson, 1989; Sanders, 1993; Decker, 1996). Étant motivés par la loi du Talion (Decker, 1996), les membres de gangs de rue accorderaient beaucoup

d'importance à la réputation et celle-ci est bâtie ou maintenue par le respect; tout manque de respect perçu entraînerait des représailles (Klein, 1995).

Klein (1971) propose comme modèle explicatif de la violence chez les gangs de rue le concept du « predominant myth system ». Ce concept fut repris par Decker (1996) dans son étude portant sur les aspects collectifs et normatifs de la violence chez les gangs de rue. Ce modèle explicatif repose sur deux facteurs importants; la menace et la contagion. Decker (1996) définit la menace comme suit :

« Threat is the potential for transgressions against or physical harm to the gang, represented by the acts or presence of a rival group. Threats play a role in the origin and growth of gangs, their daily activities, and their belief systems » (p.244).

La menace contribuerait à la formation des gangs puisqu'elle permettrait une meilleure cohésion entre les membres et permet éventuellement la contagion. La cohésion s'intensifierait entre les membres du gang en fonction de la menace perçue qu'un gang rival peut présenter (Klein, 1971; Padilla, 1992). La menace perçue augmenterait alors la nature mythique de la violence en augmentant les discussions sur la violence au sein d'un gang et la préparation à l'engagement dans une forme de violence.

La contagion est un concept provenant des travaux de Loftin (1984). Elle est définie comme étant les actes de violence suivant un premier acte de violence; des tels actes surviennent notamment en contexte de représailles ou de vengeance. Trois conditions doivent être présentes pour que la contagion survienne; soit une concentration spatiale de violence, une nature réciproque des actes de violence et une escalade de la violence (Loftin 1984, dans Decker, 1996). Par exemple, Horowitz (1983) note que les membres de gangs se procurent des armes car ils croient fortement que leurs rivaux en possèdent; conséquemment, ils ne veulent pas se faire prendre dans un échange de coups de feu et être moins armés que leurs rivaux. Bref, la menace perçue d'une attaque contre

le gang ferait partie du mythe ou du système de croyance des gangs et aiderait à la création d'un besoin de protection contre les autres gangs.

Ces concepts s'insèrent dans le modèle de la violence collective (McPhail, 1991 dans Decker, 1996). Trois éléments caractérisent la violence collective, soit le groupe, le comportement et les activités communes qui varient selon le but, l'organisation et la durée. McPhail (1991) soutient que la violence des gangs serait une forme de violence collective puisque la violence émerge d'un processus collectif ayant des actions communes visant des buts précis. Toutefois, dans l'approche de la violence collective, il est important de distinguer les crimes commis par des membres de gangs en dehors du gang et les crimes commis par des membres de gangs pour le compte du regroupement (Decker, 1996).

En lien avec le modèle de la violence collective est le modèle de la facilitation (Thornberry, 1993). Dans sa forme la plus pure, ce modèle soutient que les membres de gangs sont intrinsèquement sans différence, en termes de propension à la délinquance et de consommation de substances psychoactives, par rapport aux non-membres de gangs. En d'autres mots, laissés à eux-mêmes, les membres de gangs n'ont pas plus de chance qu'un non-membre de gangs à s'engager dans la délinquance ou encore dans la consommation de drogue. Par contre, s'ils se joignent à un gang, la structure normative et le processus de groupe constitueraient des agents facilitateurs de la délinquance et de la violence. C'est donc l'affiliation à un gang de rue qui deviendrait la cause majeure de la propension à la violence et la délinquance. Ceci dit, avant ou après l'affiliation à un gang, il ne devrait pas y avoir de différence entre les individus. Ce modèle rejoint celui du « predominant myth system » en ce sens que les aspects collectifs et normatifs chez les gangs de rue favoriseraient la discussion sur la violence, la préparation à la violence pour toute éventualité (menace réelle ou fausse perçue); c'est donc dire que les aspects collectifs et normatifs chez les gangs (modèle de la violence collective) faciliteraient un passage à l'acte violent. Lors de son étude, Thornberry (1993) conclut que c'est le modèle de la facilitation qui est le plus cohérent pour expliquer la délinquance chez les gangs de rue. En effet, les résultats démontrent que les jeunes hommes démontrent de

plus hauts taux de délinquance lorsqu'ils sont membres d'un gang qu'avant ou après leur affiliation. Ceci est applicable au niveau des délits contre la personne, le trafic de stupéfiants et la consommation de substances psychoactives, mais ne s'applique pas pour les crimes contre la propriété. Ainsi, le fait d'être membre d'un gang de rue n'aurait aucun effet sur la fréquence de la commission de délits contre la propriété.

Un autre modèle explicatif de la violence chez les gangs de rue est celui de la sélection sociale (Thornberry, 1993). Ce modèle stipule que les gangs de rue recrutent des individus déjà prédisposés à la délinquance et à la violence. Ceci voudrait dire qu'une part de l'individu est déjà ancrée dans une dynamique violente ou délinquante avant de rejoindre le gang. Ce modèle est cohérent avec la théorie du contrôle social de Hirschi (1969) et la théorie de la propension au crime de Gottfredson et Hirschi (1990). Le gang attirerait des jeunes qui ont des lacunes au niveau du contrôle de soi et qui seraient soit déjà impliqués dans la délinquance ou encore seraient à fort risque de s'y engager. Par contre, les résultats de l'étude de Thornberry (1993) sont peu concluants par rapport à ce modèle. En effet, il ne trouve aucune preuve que l'affiliation à un gang se fait par le processus de sélection sociale. C'est plutôt le modèle de la facilitation qui retrouve le plus de support dans son étude.

Il semble que certaines caractéristiques situationnelles sont à prendre en compte puisque la violence se manifesterait parfois pour des fins reliées aux besoins du gang et que le type de violence le plus fréquent est la vengeance ou les représailles (violence inter-gang). Dans un tel contexte, les rôles d'agresseurs et de victimes sont facilement interchangeables. Trois théories, mises en interaction, permettent de bien saisir les comportements violents chez les gangs; la théorie des « routine activities », la théorie du choix rationnel et la théorie de la sous-culture de la violence (Kennedy et Baron, 1997). Ainsi, le comportement violent serait parfois guidé par un choix rationnel, parfois influencé par la sous-culture et les normes du gang et parfois par la routine et les activités.

Cohen et Felson (1979) ont développé la théorie des « routine activities » qui stipule que la victimisation survient lorsque trois éléments convergent dans le temps et l'espace, soit un agresseur motivé, une cible potentielle et un manque de surveillance.

La théorie de la sous-culture de la violence (Wolfgang et Ferracuti, 1967) propose que les variations dans le comportement violent dépendent de l'adhérence à un système normatif encourageant et supportant la violence. Rappelons-nous qu'il est indéniable que les gangs de rue sont violents et encouragent et supportent la violence; leurs croyances (predominant myth violence), leur « code of the street », leurs activités et la protection du territoire sont autant d'éléments encourageant et perpétuant la violence au sein des gangs. Cette théorie a été source de plusieurs critiques, notamment de Ball-Rokeach (1973) qui conclut qu'il n'y a que très peu de preuves empiriques soutenant cette théorie et qu'au mieux, elle est incomplète et au pire, invalide pour expliquer les comportements violents associés aux gangs de rue.

Dans leur étude, Kennedy et Baron (1997) en viennent à conclure que le contexte culturel des gangs de rue encouragerait ses membres à suivre des routines et qu'ils s'associeraient avec un groupe ayant un nombre disproportionné d'agresseurs potentiels. De plus, la sous-culture du gang influencerait les expériences de délinquance. Les membres de gangs choisiraient rationnellement leur cible en fonction de l'attraction pour le gang et le manque de surveillance afin de pouvoir agir en toute impunité.

L'étroite relation entre les gangs de rue et la possession d'armes à feu, souvent illégales, est vue par certains auteurs comme étant un facilitateur de la violence associée aux gangs. En effet, Bjerregaard et Lizotte (1995) ont trouvé, dans leur étude sur la possession d'armes à feu et l'affiliation aux gangs de rue, que les membres de gangs de rue étaient plus susceptibles que les non-membres de gangs de posséder et de transporter une arme à feu et d'avoir des amis qui en possèdent et en transportent, et ce, que les armes soient légales ou illégales.

Pour bien saisir la dynamique violente des gangs de rue, il faut toujours garder en tête que le groupe et l'individu sont en constante interaction et que la violence sert à la fois à combler des besoins personnels des individus et des besoins du gang. Spergel (1995) explique très clairement cette interaction. Dans le rapport *Jeunesse et gang de rue, phase I*, on retrouve un passage très explicite de cette dynamique :

« L'individu [s'affiliant à un gang de rue] y trouve l'avantage de ne plus être seul et rejeté et obtient, de plus, un statut significatif au sein d'un groupe qui, lui-même, a accédé à un certain statut et qui le conserve en utilisant la violence ou la menace de violence pour afficher son identité et pour être reconnu. [...] La violence sert donc à la fois à satisfaire les besoins des membres, liés aux faiblesses de leur personnalité, et à développer et à maintenir la sous-culture du gang » (p.55).

Dans un tel contexte, la violence permet au gang l'acquisition ou le maintien d'un certain statut ainsi que le maintien de sa sous-culture. Les jeunes qui joignent un gang, dont le statut est déjà établi, y trouvent l'avantage d'obtenir eux-mêmes un statut et ce statut se conserve en faisant usage de violence. Ainsi, la violence joue un rôle de premier plan dans la vie des membres de gangs de rue, mais aussi pour la survie du gang de rue.

III. Gangs de rue et prison

3.1 L'univers de la prison

Goffman (1961) décrivait dans les années 60 la prison comme étant une institution totale². Aujourd'hui, certains chercheurs comme Farrington (1992) rejettent cette idée puisque selon lui, la prison moderne n'est pas complètement coupée du monde extérieur comme le décrivait à l'époque Goffman. En effet, la prison s'inscrit dans un monde social beaucoup plus large que la prison elle-même, celle-ci n'étant plus auto-suffisante comme elle l'a déjà été (Farrington, 1992). Dans le contexte québécois, nous pouvons facilement penser aux nombreux efforts mis de l'avant concernant la réhabilitation des détenus, notamment par le biais des libérations conditionnelles

² Institution totale selon Goffman (1961) : « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (p.41)

incluant les permissions de sortir de prison pendant l'incarcération ou encore la détention de fin de semaine. On peut aussi penser à l'entrée de la société dans la prison, par le biais des visiteurs, des bénévoles, des représentants médiatiques, des comités de citoyens, entre autres (Vacheret et Lemire, 2007). Seyler (1985) parle de « l'affaïssement de la clôture », conséquence liée à la venue de la reconnaissance des droits des détenus et à l'atténuation du système de privilège.

Toutefois, si les chercheurs ne parlent plus d'institution totale, nous pouvons certes constater que la prison est un lieu de privation de liberté, un lieu de coercition et de contrôle (Vacheret et Lemire, 2007). En prison, la question de la vie collective se pose puisque la concentration d'une centaine de personnes à l'intérieur d'un espace restreint est peu propice à l'intimité et engendre des privations importantes (Vacheret et Lemire, 2007). En ce sens, la prison peut être considérée comme une société à part entière, ce qui implique que comme dans toute société, elle a une sous-culture qui lui est propre avec un code et des valeurs (Clemmer, 1940; Vacheret et Lemire, 2007). Certains codes sont officiels, explicites et écrits; on peut notamment penser au Code Criminel du Canada. Par contre, au sein de la prison, les détenus ont un ou des codes et des valeurs non-écrits, mais toutefois très explicites (Vacheret et Lemire, 2007). Sykes et Messinger (1960) se sont penchés sur cette question de la sous-culture carcérale et ont dégagé cinq aspects fondamentaux du code de détenus, c'est-à-dire être loyaux entre détenus, garder son sang-froid, ne pas s'exploiter entre détenus, faire preuve de courage et ne jamais faiblir face à l'ennemi, et finalement ne pas frayer avec l'ennemi, en l'occurrence les gardiens de prison et la direction.

L'existence d'un code de détenus suppose que des groupes de détenus existent en prison. Clemmer (1940) dans son étude « *The prison community* » aborde les notions de groupes primaires et secondaires. Ce dernier indique que les groupes sociaux façonnent la personnalité de chaque individu et que la conception que chaque individu se fait de lui-même dépend de son statut dans un groupe social. Il existe une myriade de groupes sociaux tels que la famille, un groupe sportif, un club quelconque, un gang, etc. Cooley (1909) décrivait le groupe primaire comme suit :

« [...] characterized by intimate face-to-face association and cooperation. They are primary in several senses, but chiefly that they are fundamental in forming the social nature and ideals of the individual. The result of intimate association, psychologically, is a certain fusion of individualities into a common whole, so that one's very self, for many purposes at least, in the common life and purpose of the group. Perhaps the simplest way of describing this wholeness is by saying that it is a "we"; it involves the sort of sympathy and mutual identification for which "we" is the natural expression...It is not to be supposed that the unity of the primary group is one of the mere harmony and love. It is always a differentiated and usually a competitive unity, admitting of self-assertion, and various appropriative passions; but these passions are socialized by sympathy, and come, or trend to come, under the discipline of the common spirit...» (Dans Clemmer (1940), p.112-113)

Partant de ses observations en prison selon lesquelles les détenus forment des groupes très intégrés basés sur les sentiments, la morale et la solidarité, Clemmer (1940) tente de dégager dans quelle proportion les détenus adhèrent à un groupe ainsi que la nature de ces groupes. Il en vient à la conclusion qu'il n'existe pas beaucoup de groupes primaires en prison puisque 40% des détenus sondés ne faisaient pas partie d'un groupe en prison, 42% des détenus s'engageaient dans un groupe dit superficiel et finalement, 18% des détenus sondés prenaient part dans un groupe primaire. Ces groupes primaires comptaient généralement entre deux et sept détenus.

Sykes et Messinger (1960), ont pu dégager un certain nombre de constats vis-à-vis du code de détenu. D'abord, le code met l'accent sur la solidarité et la cohésion des détenus en tant que groupe puisque ceux-ci se lient dans la loyauté, le respect et s'unissent contre les autres. Ensuite, le comportement des détenus va d'une adhésion totale à une adhésion plutôt partielle du code de détenu. De plus, les infractions au code

sont punies sans forme de procès et peuvent être d'une gravité importante. Finalement, le détenu qui se montre faible se fera exploité et dépouillé de ses biens personnels.

Si ce code de valeurs a longtemps perduré, il semble que l'adhésion à de telles valeurs tendrait à disparaître de nos jours (Cooley, 1993; Vacheret et Lemire, 2007). Ainsi, Vacheret (2006) démontre dans une étude sur la gestion de la peine et le maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes que les détenus semblent prendre des actions concrètes en prison visant la solitude, telles que rester le plus longtemps possible en cellule et éviter les aires communes et les activités collectives. Aussi, Vacheret (2006) constate que les relations des détenus sont marquées par une absence d'entraide lorsqu'un co-détenu se retrouve dans une situation difficile. Il semble que la protection personnelle passe avant tout.

Les prisonniers font généralement l'objet d'une surveillance accrue en prison et d'un contrôle constant de la part des intervenants du milieu (Vacheret, 2005). Si les détenus s'isolent et préfèrent purger leur sentence en solitaire, c'est notamment par peur d'être associé ou identifié aux détenus problématiques et de prendre le risque d'engendrer des soupçons d'implication dans les services économiques parallèles en prison (Vacheret, 2006).

Dans ce contexte, il ressort des études de ces dernières décennies que la violence en prison serait un mode relationnel normal et normé (Vacheret et Lemire, 2007). Dans une étude sur la victimisation des détenus masculins fédéraux, Cooley (1993) indique que 47% des personnes (n=117) qu'il a rencontrées ont été victimes d'un ou plusieurs actes de violence au cours de l'année précédant l'étude, représentant 107 incidents. De ceux-ci, 65% étaient des atteintes à la personne (voie de faits, menaces, agression sexuelle, vols qualifiés, extorsions). De son côté, le Service Correctionnel du Canada (1995) indique que 21% des détenus interrogés (n=4 381) ont été victimes de voie de faits, 7% d'agression armée, et 3% d'agression sexuelle. Toutefois, Vacheret et Lemire (2007) relèvent que la violence verbale et psychologique (menaces, insultes, intimidation) semblent représenter les formes les plus courantes de violence en prison.

À ce sujet, Edgar, O'Donnell et Martin (2003), dans une étude sur la violence en prison, estiment que plus du quart des détenus sondés indiquent avoir été victimes de menaces et d'insultes.

Par ailleurs, avec l'évolution du milieu carcéral, la valorisation de la réintégration du détenu dans la société, et les droits des détenus, il semble que les violences collectives tendent à disparaître (Vacheret et Lemire, 2007). La violence collective en prison, généralement décrite sous la forme de mutinerie ou d'émeutes, présuppose une forme de cohésion et de solidarité minimale apparemment de moins en moins présente en détention (Vacheret et Lemire, 2007). Comme nous l'avons vu précédemment, les détenus tendent aujourd'hui à purger leur sentence en solitaire (Vacheret, 2006) et des actions collectives représentent des risques beaucoup trop importants comparativement aux bénéfices possibles (Vacheret et Lemire, 2007). Les détenus sont aujourd'hui centrés sur la reconnaissance et le respect des droits individuels et ceux-ci mènent généralement leur bataille envers le système correctionnel en solo plutôt que de mener des batailles collectives impliquant des soulèvements de détenus. En effet, les détenus semblent préférer obtenir une libération anticipée grâce à leur bon comportement en établissement plutôt que de s'impliquer collectivement et de risquer de tout perdre (Vacheret et Lemire, 2007).

3.2 Les gangs de rue en prison

Selon Curry et Decker (2003), la prison jouerait un rôle important dans la vie des membres de gangs de rue, notamment parce que ceux-ci seraient de plus en plus impliqués dans la criminalité, ce qui ferait augmenter leur chance d'être arrêtés, condamnés et ainsi de purger une sentence de prison.

L'ampleur du phénomène des gangs de rue est à la base difficile à mesurer, il est donc aussi difficile d'estimer la prévalence des gangs en prison et des membres de gangs de rue dans les établissements carcéraux. Aux États-Unis, selon deux estimations faites au début des années 80, c'est entre 51 et 67% des établissements pénitentiaires qui seraient touchés (Jankowski, 1993). Plus près de nous et plus récemment, la

compilation des données statistiques faite par la Direction de la sécurité des Services correctionnels du Québec a révélé une hausse des personnes associées aux gangs de rue dans la population carcérale provinciale. Sans préciser si les chiffres concernent le flux ou le stock de détenus, la Direction de la sécurité des Services correctionnels du Québec estime qu'entre les mois d'avril 2008 et janvier 2009, la moyenne des personnes affiliées aux gangs de rue incarcérées dans les prisons provinciales était de 173 personnes, variant entre 152 et 184. Les Services Correctionnels du Québec auraient ainsi connu une hausse de 15.3% quant à la moyenne des personnes associées aux gangs de rue incarcérées en 2008-2009 (173 personnes) par rapport à 2007-2008 (150 personnes). Cette augmentation pourrait bien refléter les efforts de répression mis de l'avant par les corps policiers pour contrer les gangs de rue.

La littérature traitant spécifiquement des gangs de rue en prison n'est que très peu exhaustive, particulièrement au Canada. La majorité des auteurs traite des « prison gangs » plutôt que des gangs de rue. Un « prison gang » est «*un groupe de détenus unis et turbulents qui s'organisent autour d'une affiliation commune dans le but de se protéger mutuellement, par solidarité, et pour commettre des activités criminelles dirigées sur le profit.* » (Camp et Camp, 1988 dans Spergel, I., 1990, 1995). De son côté, le Service Correctionnel du Canada recense cinq types de gangs dans ses institutions : les motards, les gangs traditionnels, groupes composés d'adultes qui forment des groupes stables opérant des activités criminelles à des fins économiques et dont la structure hiérarchique est de type pyramidal (Hamel, Hébert et Savoie, 1997); les gangs carcéraux, les gangs de rue formés d'adolescents ou de jeunes adultes se livrant à des activités criminelles organisées autour d'une structure hiérarchique variable et dont le leadership est assumé en collégialité (Hamel, Hébert et Savoie, 1997); et les gangs asiatiques présentant une particularité d'homogénéité ethnoculturelle (Nafekh et Stys, 2004). Ces auteurs font aussi état des gangs autochtones, bien que ceux-ci n'aient pas fait partie de l'étude. Bien qu'il recense cinq types de gangs, rappelons-nous que le SCC ne fait pas de distinction entre ces groupes criminalisés dans sa définition.

Deux principaux modèles théoriques sont explicatifs de la théorie des sous-cultures en prison. Le premier, élaboré par Sykes (1958), est le modèle privatif. En gros, la formation de la sous-culture en prison viendrait du fait que les détenus endurent des privations lors de leur détention. D'abord, le détenu est confronté à la perte de sa liberté, à la perte de ses biens et services, à la perte de relations sexuelles hétérosexuelles, à la perte d'autonomie et à la perte de sécurité. Le détenu est maintenu dans une position d'infériorité et les privations auxquelles il est confronté sont majeures et fondamentales pour tout être humain. Face à ces privations, les détenus tentent tant bien que mal de trouver la meilleure façon de ne pas trop ressentir les impacts de cette privation en s'unissant pour affronter l'adversité. La solidarité et la cohésion entre détenus à travers le code prennent ici toute leur signification.

Le deuxième modèle explicatif, la théorie de l'importation, a été élaboré par Irwin et Cressey (1962). Ceux-ci soutiennent que c'est à l'extérieur de la prison qu'existent les valeurs délinquantes et qu'en arrivant en prison, les détenus entretiennent ces valeurs, d'où l'existence d'un code, de valeurs et d'une sous-culture. Ainsi, ce serait la distinction entre la sous-culture carcérale et la sous-culture criminelle qui permettrait la compréhension des différents comportements d'une variété de criminels en prison. Irwin et Cressey (1962) soutiennent, d'une part, l'idée que les criminels adhèrent à une sous-culture criminelle dans la communauté et, d'autre part, qu'il existe en prison une sous-culture directement en lien avec l'environnement carcéral. La sous-culture criminelle influencerait les comportements en prison. À partir de ce constat, ces mêmes auteurs dressent un portrait de trois types de sous-cultures; la « thief subculture », la « convict subculture » et la « legitimate subculture ». La première sous-culture, la « thief subculture » inclut la notion que les criminels ne devraient pas se trahir l'un l'autre à la police et devraient être futés, mais dignes de confiance. Les individus qui suivent cette sous-culture sans variance seraient généralement récompensés par un haut statut. Les membres adhérant à cette sous-culture recherchent un statut dans le monde criminel élargi dont la prison fait partie. Ainsi, leurs groupes de références comprennent des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la prison et ils sont engagés dans la vie criminelle en générale, pas dans la vie en prison. La deuxième sous-culture, la « convict

subculture », a comme valeur centrale l'utilitarisme. Les membres adhérant à cette sous-culture trouvent leur groupe de référence à l'intérieur de la prison et recherchent un statut en prison par tous les moyens possibles. Finalement, la troisième sous-culture, la « legitimate subculture » comprend les hommes qui n'adhèrent pas aux deux premières sous-cultures. Représentant la majorité de la population carcérale, ceux-ci seraient reconnus comme posant peu de problèmes aux administrateurs carcéraux puisqu'ils s'isoleraient, notamment des détenus adhérant aux deux premières sous-cultures.

Par rapport à la formation ou la reconstitution des gangs en prison, il semble que deux principales théories servent à l'expliquer en grande partie. D'abord, la théorie de l'importation voit les sous-cultures, comme la formation des gangs dans le système carcéral, comme une « importation » de la communauté vers les prisons (Irwin et Cressey, 1962; Knox, 1993). Selon Jacobs (1974, 1977), la plupart des gangs fonctionnels en prison serait importée dans le système carcéral. Il semble que cette théorie convienne à la compréhension de la reconstitution des gangs de rue en prison puisque ceux-ci étaient avant leur détention membres ou affiliés à un gang.

D'autre part, la deuxième théorie voit la formation des gangs comme étant une réponse naturelle à une menace, un conflit ou une victimisation de la part d'un gang déjà existant dans la prison³. Pour Fong et al. (1991), le processus de formation d'un gang selon la « indigenous formation theory » se déroule en étape. Dans un premier temps, des détenus craintifs entrent dans une « clique », celle-ci devient par la suite un « groupe de protection » qui peut alors devenir un « groupe prédateur » et ultimement devient un « prison gang ».

3.2.1 Méconduites, violence et services économiques parallèles

En prison, le gang de rue doit faire preuve d'une loyauté absolue (Ralph et al., 1996 dans Curry et Decker, 2003) et d'une extrême discrétion (Fong et Buentello, 1991). Les gangs de rue sont centrés d'abord et avant tout sur les gains financiers. Plusieurs

³ Les auteurs parlent d' « indigenous formation theory » (Knox, 1993). Le terme « indigenous » renvoie au terme autochtone, natif ou encore premier arrivant.

auteurs parlent de la relation gangs de rue/trafic de stupéfiants, quoique celle-ci demeure encore très obscure et n'est pas nécessairement fondée (Jacobs, 1974). Par contre, ce qui est clair c'est qu'en prison, aucune activité illicite ne peut avoir lieu sans l'approbation des leaders de gangs (Jacobs, 1974).

Des études plus récentes démontrent que les gangs en prison dominent généralement le marché de la drogue à l'intérieur des murs, mais sont aussi responsables de la plupart de la violence en prison (Ingraham et Wellford, 1987 dans Fleisher et Decker, 2001). Les comportements violents sont fréquemment utilisés, que ce soit au sein du gang ou entre les gangs, et un membre usant de violence peut se voir propulser dans la hiérarchie de la prison (Curry et Decker, 2003). Camp et Camp (1985) ont noté dans leur étude que les membres de gangs en prison représentaient 3% de la population incarcérée et étaient responsables de 50% ou plus de la violence en prison. Plusieurs pénologues ont identifié que l'affiliation à un gang est un important déterminant des méconduites en prison (DeLisi et al., 2004). En effet, les détenus affiliés à un gang s'engageraient d'une façon disproportionnée dans des actes de violence en prison et autres formes de méconduites (Huff et Meyer, 1997; MacDonald, 1999; Zaitzow et Houston, 1999; Fischer, 2001; Gaes et al., 2002; Allender et Marcell, 2003; DeLisi, 2003).

Les gangs de rue en prison exploiteraient les faiblesses des services correctionnels comme par exemple la surpopulation carcérale et le manque de personnel. Tout comme sur la rue, les gangs en prison s'engagent souvent dans la violence de type vengeance, notamment pour des raisons de protection du territoire ou de protection de ses membres (Fleisher et Decker, 2001). Dans un petit espace confiné à un petit nombre de clients potentiels pour des services de vente de stupéfiants, de gambling ou de prostitution, la prison devient un territoire propice à la compétition inter-gang, particulièrement dans les prisons aux prises avec un problème de surpopulation carcérale (Fong, Vogel et Buentello, 1992 dans Fleisher et Decker, 2001).

Dans sa recherche sur les gangs de rue en prison, Jacobs (1974) mentionne que les gangs de rue en prison offrent non seulement une sécurité personnelle à leurs membres, mais servent aussi des intérêts psychologiques et matériels. Par exemple, il trouve que chaque gang en prison a une « poor box ». Les représentants de secteurs font la collecte de cigarettes et autres items qu'ils mettent dans cette boîte qui servira ultérieurement pour les membres de gang plus pauvres ou placés dans un secteur de ségrégation.

IV. Problématique

Les organisations criminelles et leurs membres constituent aujourd'hui une préoccupation de niveau national (Nafekh et Stys, 2004). En effet, il semble que celles-ci contribuent largement à la violence et aux activités criminelles au Canada. Il ressort ainsi que dans son plan d'action de 2010, le SPVM indique que la criminalité des gangs de rue demeure sa grande priorité en matière de lutte contre la délinquance. En effet, en dépit d'une baisse des taux d'homicides et des tentatives de meurtre reliés aux gangs de rue au cours des 4 dernières années, la criminalité associée aux gangs reste importante. Ainsi, 28% des homicides et 60 % des tentatives de meurtre en 2008 étaient reliés aux activités des gangs (SPVM, 2010). En 2010, les statistiques des six premiers mois de l'année indiquent que 2 meurtres et 12 tentatives de meurtres sont imputables aux gangs de rue, chiffres non-négligeables selon le SPVM qui continue de mettre des efforts dans la lutte aux gangs de rue.

Parallèlement, il semble que les gangs de rue sèment chez le grand public un sentiment d'insécurité. Par exemple, on estime que 62% des Montréalais soutiennent que le principal problème criminel de la métropole est les gangs de rue (Sondage Léger Marketing, 2004). Les gangs seraient le phénomène le plus appréhendé par les citoyens de la ville de Montréal, soit 29% (Sondage Léger Marketing, 2004). Le rôle des médias n'y est sans doute pas pour rien. En effet, l'information diffusée relative aux gangs de rue et leurs activités est caractérisée par une surreprésentation des crimes contre la personne et une emphase est mise sur le caractère violent des actes (Spergel, 1995; Howell et Decker, 1999). On peut notamment penser à l'affaire Villanueva qui s'est

déroulée à l'été 2008 à Montréal. Non seulement cette affaire a suscité de vives réactions de la part de certains résidents du quartier visé, notamment par des émeutes, mais on peut aussi penser qu'elle a accentué l'insécurité de certains Montréalais.

Au Québec, les plans d'intervention, les projets policiers et les subventions gouvernementales pour la recherche concernant ou visant les gangs de rue se multiplient, ces dernières années reflétant clairement le problème que posent ces derniers. Face à ce problème national que sont considérés poser les gangs de rue, des efforts concertés sont mis en place pour les contrer. On peut penser, notamment, au Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 qui s'articule autour de quatre axes, soit la répression, la prévention et l'intervention, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication (Ministère de la Sécurité Publique, 2010).

Il appert que les institutions carcérales fédérales sont elles aussi de plus en plus préoccupées par la venue croissante de membres faisant partie du crime organisé (Nafekh et Stys, 2004). En effet, selon le rapport sur le profil et l'analyse des délinquants membres d'un gang mené par Nafekh et Stys (2004), les délinquants appartenant à un groupe du crime organisé⁴ seraient à l'origine de divers problèmes aigus pour le Service Correctionnel Canadien, comme l'intimidation, l'extorsion, la distribution de drogue dans le milieu carcéral, le recrutement et la corruption du personnel et les actes de violence dans les populations incarcérées et les populations sous surveillance dans la collectivité. Parallèlement, au niveau provincial, il semble que l'arrivée des membres de gangs de rue, en hausse depuis les deux dernières années, dans les prisons provinciales semble engendrer certaines préoccupations de la part des intervenants et de l'administration carcérale.

Une des premières préoccupations concerne l'identification des membres de gangs. En raison des difficultés liées à la définition même d'un groupe criminel organisé auxquelles s'ajoutent la diversité des organisations, il devient complexe pour une administration de cibler et regrouper les individus entre eux. À l'heure

⁴ Le SCC inclut les « gangs de rue » dans sa définition du crime organisé.

actuelle aucune grille standardisée ne permet cette identification. On peut alors s'attendre à ce que cette non standardisation engendre des disparités d'un établissement à l'autre. Certains établissements, par exemple en milieu urbain, pourraient être tentés de sur-identifier les membres de gangs de rue afin d'avoir une prison sécuritaire alors que dans d'autres milieux, par exemple plus ruraux, pourraient sous-identifier les membres de gangs se sentant moins touchés par le phénomène.

Parallèlement la deuxième préoccupation des autorités concerne le classement des membres affiliés. Face à l'apparente recrudescence des membres de gangs en prison, plusieurs stratégies ont été élaborées par les administrations carcérales. Une des méthodes favorisée est une séparation géographique. Knox (2000) révèle que la séparation des membres de gangs rivaux en prison est une technique utilisée afin de réduire la violence inter-gang et peut-être utile pour mettre fin à une guerre de gangs en prison. Par contre, une telle séparation peut mener le gang à prendre le contrôle de la prison et ainsi générer plus de violence envers les co-détenus ou les membres du personnel (Parry, 1999). Mettre des leaders et leurs membres dans un secteur de détention de ségrégation permettrait de réduire la violence reliée aux gangs en prison (Parry, 1999), mais une telle approche augmenterait la solidarité et la cohésion entre les membres en augmentant leur sentiment d'appartenance (Kassel, 1998).

À la lecture des écrits concernant les gangs de rue en prison, on se rend vite compte qu'il existe que très peu, voir aucune étude empirique sur le sujet. À la limite, les ouvrages scientifiques sur les gangs contiennent quelques pages sur le sujet. Les membres de gangs de rue en prison suscitent de nombreuses questions, notamment au niveau des modes d'adaptation individuelle au milieu carcéral, des modes d'adaptation au milieu carcéral en tant que groupe et par rapport à tous les aspects organisationnels, structurels et hiérarchiques des gangs de rue en prison. Ainsi, il semble primordial d'effectuer une recherche exploratoire sur cette question afin d'apporter des éléments de réponses ou des hypothèses à cette méconnaissance de l'expérience spécifique des gangs de rue en milieu carcéral provincial. Les questionnements sous-jacents à l'expérience

des gangs de rue en prison sont les suivants : Comment fonctionnent les gangs de rue en prison ? Comment vivent-ils l’incarcération ? Comment s’articulent les rôles des membres de gang en prison et quelle place ceux-ci prennent-ils au sein de l’institution carcérale ? Quels sont les types de relations qu’entretiennent les membres de gangs de rue en prison ? Sont-ils impliqués dans les services économiques parallèles comme par exemple le trafic de stupéfiants et dans quelle mesure ? Sont-ils responsables d’une façon disproportionnée des actes de méconduite en prison ?

Les modèles explicatifs des sous-cultures carcérales permettront de mieux saisir à quel niveau les membres de gangs de rue s’inscrivent en termes d’adaptation au milieu carcéral. La théorie de l’importation d’Irwin et Cressey (1962) sera particulièrement importante, notamment pour la compréhension de la formation ou de la reformation des gangs de rue au sein du milieu carcéral.

L’objet de ce mémoire est de comprendre l’expérience en détention des « membres de gangs de rue » incarcérés dans les prisons provinciales. De manière plus spécifique, cette recherche vise à :

- Comprendre l’expérience dans le milieu carcéral d’une personne affiliée à un gang de rue.
- Comprendre l’organisation des gangs de rue, notamment en ce qui a trait à leur structure et rôles au sein de la prison par rapport à leur structure dans la communauté.
- Comprendre l’intégration au milieu carcéral des gangs de rue en tant que groupes, leur place au sein de l’institution carcérale et de la population carcérale, ainsi que la place qu’ils occupent dans la hiérarchie carcérale.

CHAPITRE II :

MÉTHODOLOGIE

I. Méthodologie de recherche

1.1 Approche qualitative : justification théorique et empirique

Dans le contexte du présent mémoire, qui a pour objet la compréhension de l'expérience des membres de gangs de rue dans les prisons provinciales, le choix de l'approche qualitative nous semble tout à fait justifié. En effet, cette approche se veut être une approche compréhensive de l'univers des acteurs impliqués dans tout ce qu'ils représentent. Considérant qu'il existe autant de perceptions que d'individus et de situations, l'approche qualitative nous permettra de saisir ce que les acteurs étudiés pensent, vivent, perçoivent (Poupart, 1997).

Cette méthode implique une approche interprétative et naturaliste, ce qui signifie qu'elle étudie les choses, dans le cas présent les membres de gangs de rue, dans leur contexte naturel, ici, les prisons provinciales. Cette méthode de recherche tente de produire du sens ou d'interpréter les phénomènes à partir du sens que les acteurs du milieu lui donnent. Il s'agit alors de comprendre l'expérience au milieu carcéral telle que vécue, perçue et exprimée par les membres de gangs de rue. Dans cette démarche, le sens que donnent les acteurs à leur situation est fondamental à la compréhension de leur réalité et de leur univers. L'objectif devient donc la compréhension de la subjectivité des acteurs, puisque la perception de la réalité est un phénomène subjectif. À ce sujet, Pirès (1997) explique que : « [...] la subjectivité revêt une importance capitale pour la compréhension, l'interprétation et l'explication scientifique des conduites humaines. » (p.33).

La perspective adoptée sera alors une approche phénoménologique. Selon Giorgi (1997), « [...] la phénoménologie traite du phénomène de la conscience et, prise dans son sens le plus large, elle renvoie à la totalité des expériences vécues par un individu. »(p.343). Cette approche s'inscrit en continuité avec les méthodes qualitatives qui tentent de rester centrées sur l'individu, son univers et ses représentations. Plus

précisément, l'exploration de la place que prendra la personne affiliée à un gang de rue au sein de l'institution carcérale, la compréhension de la formation du gang de rue, tel que conçu dans la communauté, et à l'intérieur de la prison, notamment en ce qui concerne l'organisation, la structure et les rôles au sein du gang et finalement, le fait de saisir comment les gangs de rue s'inscrivent dans la population carcérale nous permettront de bien saisir l'expérience individuelle, en contexte carcéral, du membre de gang de rue, mais aussi du groupe en tant que tel.

1.2 L'entretien de type qualitatif : justification théorique et empirique

Poupart (1997) mentionne au sujet de l'entretien en méthode qualitative que « *les conduites sociales ne pourraient être comprises ni être expliquées en dehors de la perspective des acteurs sociaux. L'entretien serait ainsi indispensable [...]* » (p. 175). Désirant comprendre l'expérience d'un individu en lien avec son groupe, il n'y a pas de meilleur moyen que d'aller directement à la source, c'est-à-dire en interviewant les membres de gangs de rue.

L'entretien à tendance non directive facilite l'auto-observation et l'exploration de l'interviewé, ce qui va en continuité avec le choix de la méthode qualitative qui centre son attention sur le vécu de la personne. Poupart (1997) mentionne que « *l'entretien qualitatif constituerait un moyen efficace pour, malgré toute l'ambiguïté de l'expression, « recueillir des informations » sur les structures et le fonctionnement d'un groupe, d'une institution ou, plus globalement, d'une formation sociale donnée* » (p.181). La souplesse de cette méthode laisse une place centrale à l'interviewé quant aux thèmes qu'il juge importants et dont il désire parler, et ce, selon son propre cadre de référence. Le but principal en tant que chercheur est de ne pas s'immiscer dans le discours de l'interviewé ou encore diriger son discours afin de laisser ce dernier parler librement dans ses propres termes et selon sa propre perspective de son expérience et de son vécu. En d'autres termes, la liberté d'expression de chaque interviewé est primordiale afin de laisser apparaître des éléments inattendus. Dans ce sens, le chercheur tente d'imposer le moins possible de contraintes et de préjugés, laissant une place centrale à l'interviewé. Dans un même ordre d'idées, cette méthode d'entretien nous semble tout à fait indiquée dans

le cadre de cette recherche visant à comprendre le vécu des membres de gangs de rue en prison puisqu'elle facilite l'approfondissement de l'expérience de l'interviewé.

Plus précisément, nous avons opté pour l'entretien semi-structuré (Lamoureux, 1995). Ce choix tient du fait que plusieurs dimensions sont à explorer, notamment par rapport aux relations qu'entretiennent les membres de gangs de rue avec les différents acteurs de la prison; le personnel carcéral, les co-détenus, les amis de l'extérieur incarcérés, les autres gangs de rue, par rapport au vécu quotidien en prison; participation à des programmes correctionnels, activités, scolarisation, etc., par rapport aux sanctions disciplinaires reçues, l'implication dans les activités illégales institutionnelles, et finalement par rapport aux contacts entretenus avec les gens à l'extérieur de la prison lors de la détention.

Notre démarche a ainsi compris une question générale laissant les personnes rencontrées libres d'élaborer sur le thème abordé. Puis des relances plus spécifiques nous ont permis de creuser certains sous-thèmes lorsque ceux-ci n'étaient pas abordés directement par nos interviewés.

1.3 La population étudiée

La population à l'étude est constituée d'individus qui sont considérés par l'administration carcérale comme étant proches ou membres des gangs de rue et qui sont incarcérés, comme prévenu ou détenu, dans un établissement carcéral du Québec.

Rappelons-nous que selon les estimations faites par la Direction de la sécurité des Services correctionnels du Québec (2010), la moyenne des personnes affiliées aux gangs de rue incarcérées dans les prisons provinciales était de 173 personnes, variant entre 152 et 184 entre les mois d'avril 2008 et janvier 2009. Nous ne savons toutefois pas si ces chiffres concernent le flux ou le stock de détenus.

Les quatre établissements choisis pour solliciter des détenus à participer à cette recherche sont l'établissement de détention de Montréal (Bordeaux), l'établissement de

Rivière-des-Prairies, l'établissement de St-Jérôme et celui de Québec (Orsainville). Le choix de ces établissements repose sur le fait que ceux-ci détiennent officiellement 75% des membres de gangs de rue incarcérés dans les prisons provinciales. De plus, ce sont les principales prisons des grandes villes métropolitaines, régions où les gangs de rue sont présents et actifs.

1.4 L'échantillon : justification théorique et empirique

En méthodologie qualitative, la constitution d'un échantillon se fait généralement selon deux modalités d'échantillonnage, l'échantillonnage par cas uniques et l'échantillonnage par cas multiples (Pirès, 1997). Puisque ce mémoire vise plusieurs individus, les membres de gangs de rue, il semble approprié de construire le corpus empirique selon l'échantillonnage par cas multiples. Les recherches qualitatives utilisant ce type d'échantillonnage prennent deux formes : les entrevues avec plusieurs individus et les études « collectives de cas » (Pirès, 1997). Ce sont les entrevues avec plusieurs individus qui sont prônées dans le cas de ce mémoire. Lorsque le chercheur utilise les entrevues afin d'effectuer sa collecte de données, deux types d'interviewés existent : l'individu qui est porteur de la culture et de la sous-culture à laquelle il appartient et qui en est représentatif et l'informateur au sens strict du terme (Pirès, 1997). Dans le cas de ce mémoire, c'est le deuxième groupe d'interviewés, l'informateur au sens strict du terme qui nous intéresse. Selon Pirès (1997) ce genre d'interviewé s'inscrit dans les recherches visant l'expérience de vie, les institutions et les pratiques sociales en général. Pirès (1997) décrit l'informateur au sens strict du terme comme suit :

« [...] on a besoin de lui pour obtenir certains renseignements sur l'objet. Il s'agit alors de connaître son point de vue sur le déroulement des faits ou le fonctionnement d'une institution ou de la saisir à travers sa propre expérience; de rendre compte de ses sentiments et perceptions sur une expérience vécue; d'avoir accès aux valeurs d'un groupe ou d'une époque qu'il connaît à titre d'informateur clé, etc. » (p.153-154).

Dans le contexte de ce mémoire, nous cherchons à comprendre l'expérience des membres de gangs de rue en milieu carcéral du Québec, notamment en explorant leurs points de vue, perceptions et sentiments.

En méthodologie qualitative, les auteurs parlent de *diversification* plutôt que de représentativité statistique (Pirès, 1997). La notion de *diversification* est d'autant plus importante lorsque l'on procède par échantillonnage par cas multiples. En effet, ces recherches visent généralement à donner le portrait global le plus complet possible des problèmes ou situations (Pirès, 1997). Deux types de diversifications existent : la *diversification externe* et la *diversification interne* (Pirès, 1997). C'est la seconde forme de *diversification* qui s'applique au présent mémoire puisque ce principe va en continuité avec l'échantillonnage par cas multiples. Selon Pirès (1997), la *diversification interne* permet de donner un portrait global, mais seulement à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène d'individus, dans le cas présent les membres de gangs de rue.

La *diversification interne* fait partie intégrante du processus de saturation (Pirès, 1997). Pirès (1997) définit la saturation empirique comme suit : « *La saturation empirique est alors le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers entretiens ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles pour justifier une augmentation du matériel empirique* » (p.157). Le nombre d'entretiens à effectuer au cours d'une recherche dépend généralement de l'atteinte de la saturation empirique. Rappelons-nous que l'objectif n'est pas d'obtenir un échantillon représentatif statistiquement, mais plutôt d'atteindre la représentativité sociologique.

1.4.1 Critères retenus

Le fait d'avoir un milieu d'étude préétabli et relativement homogène, dans le présent cas les prisons provinciales, facilite grandement les critères d'échantillonnage. De plus, l'objet d'étude -soit l'expérience des membres de gangs de rue en milieu carcéral québécois- oriente grandement la stratégie d'échantillonnage. Ainsi, les critères d'homogénéisation relatifs au choix de l'interviewé étaient les suivants : être de sexe masculin, être en attente ou être en train de purger une sentence dans un établissement de détention provincial et être affilié à un gang de rue dans les dossiers carcéraux du Service Correctionnel Québécois. L'affiliation des interviewés pouvait provenir des policiers ou du Service correctionnel du Québec.

Partant du fait que le groupe à l'étude est les gangs de rue, groupe homogène, il faut diversifier au maximum le choix des interviewés. Les critères de diversifications internes étaient au nombre de six.

Le premier critère était l'âge des membres de gangs de rue. Nous estimons que selon l'âge du détenu, ses perceptions, sentiments et représentations personnelles du milieu carcéral peuvent différer. En effet, on peut penser qu'un jeune détenu de dix-huit ans en est à ses premières expériences en milieu carcéral, alors que celui de trente-cinq ans peut avoir ou non accumulé plusieurs sentences au cours de sa vie. Le discours, selon l'âge du membre, pourrait ainsi varier.

Le deuxième critère relevait de l'affiliation aux gangs de rue. Comme il existe deux grandes familles de gangs de rue au Québec, soit les bleus (Crips) et les rouges (Blood), il semblait essentiel de rencontrer à minima des détenus appartenant à chacun des deux groupes pour saisir l'expérience globale ou différentielle des membres de gangs de rue en prison. Toutefois, en cours de recherche, nous nous sommes aperçus que certains détenus faisaient partie d'une famille de gang appelé les mauves, groupe moins connu et moins établi que les rouges ou les bleus. Notre échantillonnage a donc été composé de trois affiliations différentes.

Le troisième critère concernait les secteurs de détention où étaient incarcérés les membres de gangs de rue. Il existe une pluralité de secteurs de détention, ayant des caractéristiques propres à chacun, notamment leur niveau de sécurité, la liberté de mouvement des détenus, le nombre de détenus dans le secteur, etc.. Nous estimons que l'expérience des membres de gangs de rue peut être complètement différente selon le secteur de détention. En effet, il existe des secteurs de population régulière (secteur pouvant contenir de quarante à plus de cent détenus), des secteurs de population régulière avec allégeance aux gangs (secteur pouvant contenir entre seize et quarante détenus, généralement de population régulière, mais accueillant aussi certains membres de gangs de rue d'une couleur donnée) et les secteurs pour gangs de rue (secteur

contenant entre un et seize détenus, exclusivement proches ou membres des gangs de rue).

Le quatrième critère concernait le statut du détenu en prison. En effet, certains incarcérés ont un statut de prévenu; ils sont en attente de procédures judiciaires et de verdict de culpabilité ou non-culpabilité, alors que d'autres ont un statut de détenu; ils sont en train de purger leur sentence. Les secteurs de détention sont différents selon le statut du détenu en prison, par exemple, il peut y avoir des différences quant aux conditions de détention et accès aux activités et programmes en prison. Ainsi, l'expérience en milieu carcéral pourrait différer selon que le prisonnier soit prévenu ou détenu.

Le cinquième critère relevait du statut du détenu au sein de son gang de rue. En effet, certains détenus sont considérés comme étant proches des gangs (ne sont pas membres, mais connaissent plusieurs membres de gangs de rue), d'autres sont intermédiaires (agissent à titre de négociateur ou médiateur entre les différents gangs sans être membre en règle), certains sont affiliés aux gangs et finalement d'autres sont membres en règle. Il semble que dépendamment du statut du détenu au sein de son gang, son expérience et ses représentations du monde carcéral peuvent différer. Il semble que la position occupée au sein du gang, par exemple un wannabee, un flotteur, un soldat ou un chef, peut avoir des incidences sur l'expérience en milieu carcéral.

Finalement, le sixième critère retenu est l'établissement de détention. Puisque nous avons choisi de sonder des détenus dans quatre établissements de détention du Québec, nous croyons qu'il pourrait exister des différences dans l'expérience vécue en prison selon l'établissement de détention.

1.4.2 Présentation de l'échantillon

Le tableau II ci-dessous permet d'avoir une vue d'ensemble de la distribution des personnes interviewées au cours de cette recherche. Notre échantillon comprend vingt-et-un détenus proches ou membres des gangs de rue.

Étant donné la confidentialité des entrevues et pour préserver l'anonymat de chacun des interviewés, des pseudonymes ont été attribués à chacun des détenus participants.

Par rapport à l'âge des interviewés, ceux-ci étaient âgés au moment de l'entrevue entre 20 et 36 ans. Seize interviewés étaient âgés entre 20 et 25 ans, deux entre 26 et 30 ans, deux entre 31 et 35 ans et finalement un interviewés avait 36 ans ou plus.

En ce qui concerne l'affiliation aux gangs de rue, tous, à l'exception d'un interviewé, avaient été identifiés comme étant affiliés ou membres en règle des gangs de rue dans leur dossier carcéral. Le seul interviewé n'ayant pas été affilié aux gangs dans son dossier carcéral a avoué lui-même faire partie d'un gang de rue au moment de l'entrevue.

Au niveau de la couleur de l'affiliation par les SCQ, huit interviewés étaient identifiés comme faisant partie de la grande famille des bleus et douze faisaient partie de la grande famille des rouges. Un seul détenu, qui se considérait comme étant proche des gangs de rue, ne savait pas à quel groupe il avait été affilié par le Service Correctionnel du Québec.

Il semble y avoir quelques disparités entre la couleur de l'appartenance au gang selon le SCQ et selon les interviewés. Selon nos interviewés, huit font partie de la grande famille des bleus, sept de la grande famille des rouges, deux se considèrent mauves et quatre ne considèrent pas faire partie d'une des trois familles de gangs précédemment mentionnées.

Des vingt-et-un interviewés, huit sont membres en règle, cinq sont ex-membres en règle, sept sont proches des gangs de rue et un interviewé déclare ne pas faire partie, ni être proche des gangs de rue. L'entretien semble toutefois indiquer qu'il est proche des gangs de rue, raison pour laquelle l'entretien a été conservé aux fins de ce mémoire.

Afin de respecter le fait qu'il ne considère pas faire partie d'un gang de rue, nous avons porté la mention N/A dans le tableau II dans la section « membres en règle ou proche ».

Le temps passé en détention, au moment de l'entrevue, varie de un mois et demi à 28 mois. La durée de la sentence, quant à elle, varie de quinze jours à 54 mois. Il existe une différence de temps entre le moment passé en détention (minimum un mois) et la durée de la sentence (minimum quinze jours) puisque certains détenus, avant d'être condamnés à une sentence, ont passé quelques mois en détention préventive. Par exemple, un détenu peut avoir passé deux mois en détention préventive puis avoir été condamné à une sentence de quinze jours.

Douze des vingt-et-un interviewés ont un statut de détenu, alors que les neuf autres ont un statut de prévenu. Sur les douze interviewés ayant un statut de détenu, un d'entre eux est détenu par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Sa sentence est donc indéterminée.

Tableau II
Distribution de l'échantillon

Distribution de l'échantillon								
Nom	Âge	Affiliation par SCQ	Couleur selon SCQ	Couleur selon interviewés	Membre en règle ou Proche	Statut	Temps passé en détention	Durée de la sentence
Alexis	24	Oui	N/A	Aucune	Proche	Prévenu	6 mois	N/A
Justin	24	Oui	Bleu	Bleu	Ex-membre en règle	Détenu	3 mois	6 mois
Léo	24	Oui	Rouge	Aucune	Proche	Prévenu	24 mois	24 mois
Loïc	22	Oui	Rouge	Mauve	Proche	Prévenu	1 mois et demi	N/A
Ludovic	24	Oui	Rouge	Rouge	Proche	Prévenu	3 mois	N/A
Manuel	20	Oui	Rouge	Mauve	Membre en règle	Détenu	2 mois	15 jours
Marco	21	Non	Bleu	Bleu	Membre en règle	Détenu	18 mois	32 mois (Fédéral)
Mathis	23	Oui	Bleu	Bleu	Ex-membre en règle	Détenu	7 mois	18 mois
Nathan	25	Oui	Bleu	Bleu	Proche	Prévenu	4 mois	N/A
Nicolas	34	Oui	Bleu	Bleu	Ex-membre en règle	Prévenu	2 mois	N/A
Olivier	36	Oui	Rouge	Rouge	Membre en règle	Prévenu	12 mois	N/A
Quentin	25	Oui	Rouge	Aucune	Proche	Détenu Immigration	4 mois	Indéterminé
Raphael	34	Oui	Rouge	Rouge	Ex-membre en règle	Détenu	21 jours	45 jours
Sam	21	Oui	Rouge	Rouge	Membre en règle	Détenu	24 mois	54 mois
Théo	23	Oui	Rouge	Rouge	Membre en règle	Prévenu	5 mois	N/A
Thomas	30	Oui	Bleu	Bleu	Ex-membre en règle	Détenu	12 mois	48 mois
Victor	21	Oui	Rouge	Rouge	Membre en règle	Détenu	2 mois	8 mois
William	23	Oui	Bleu	Bleu	Membre en règle	Détenu	28 mois	46 mois
Xavier	21	Oui	Bleu	Bleu	Proche	Détenu	24 mois	2 ans
Yan	26	Oui	Rouge	Aucune	N/A	Prévenu	2 mois	N/A
Zachary	25	Oui	Rouge	Rouge	Membre en règle	Détenu	22 mois	27 mois

1.5 Cueillette de données

1.5.1 Le terrain

Ce qu'on appelle la phase terrain s'est déroulée de mai à décembre 2009. Elle a consisté en vingt-et-une entrevues menées auprès d'individus proches ou membres des gangs de rue répartis dans quatre établissements de détention provinciaux, tous situés au Québec. Toutes ces entrevues, à l'exception d'une, se sont déroulées à même les établissements carcéraux. L'entrevue qui ne s'est pas déroulée dans une prison s'est plutôt effectuée dans une maison de transition fédérale et l'entretien avait pour but de tester la consigne de départ et la grille d'entretien. Bien que le détenu purgeait une

sentence fédérale, il avait une expérience significative en détention provinciale et l'entrevue portait globalement sur cette phase de son incarcération. Puisque cette entrevue-test s'est révélée riche en information, elle a été conservée pour analyse.

Pour procéder à ces entretiens, nous avons suivi le processus habituel. Dans un premier temps, nous avons soumis notre projet de recherche, indiquant les établissements où nous voulions faire nos entrevues, à la Direction de la Recherche de la Direction générale des Services Correctionnels au Ministère de la Sécurité Publique. Après avoir fourni toutes les informations personnelles et la documentation nécessaire pour l'analyse de notre dossier, nous avons reçu la lettre nous autorisant à débiter notre recherche.

Chacun des établissements où nous voulions procéder à nos entrevues avait une personne-répondante attitrée. Ce pouvait être un agent de probation, un conseiller en milieu carcéral ou encore un agent des renseignements sécuritaires. Nous avons contacté chacune de ces quatre personnes afin de leur parler de notre projet de recherche et ainsi solliciter leur aide pour le recrutement de détenus proches ou membres de gangs de rue.

À partir de ce premier contact, nous étions en mesure d'élaborer une stratégie de recrutement convenable à l'établissement de détention et ses caractéristiques. Comme nous le verrons ultérieurement, la stratégie de prise de contact avec les détenus variait d'une prison à l'autre. En effet, les secteurs de détention où sont incarcérés les membres de gangs de rue peuvent différer d'une prison à l'autre et chacun des secteurs possède ses caractéristiques, notamment au niveau sécuritaire. Le mouvement interne des détenus n'est pas le même d'une prison à l'autre et d'un secteur de détention à l'autre. Ainsi, il n'est pas toujours possible pour le chercheur de solliciter lui-même les détenus.

Plusieurs contraintes étaient liées directement aux choix des interviewés. Il est difficile de recruter des membres de gangs de rue en prison puisque la plupart d'entre eux ne veulent pas s'afficher en tant que tel. Le fait de participer à la recherche peut

indiquer implicitement aux membres du personnel qu'ils confirment leur statut d'affilié aux gangs de rue. De plus, les membres de gangs de rue agissent selon la loi du silence et ne sont que très peu en relation avec les membres du personnel des établissements carcéraux. D'autres étaient en réaction à l'affaire Villanueva qui s'est déroulée à l'été 2008. En réaction aux autorités policières, ils ne voulaient pas participer à des recherches ou autres projets. Aussi, certains détenus membres ou proches des gangs sont contrôlés par leur *chef* en prison, ce qui fait que si le leader d'un secteur refusait de participer à la recherche, ce sont généralement tous les membres du gang d'un secteur qui refusaient de participer. Certains voulaient participer, mais suite à des discussions avec leur leader, ils se sont désistés. Plusieurs refus à participer à la recherche ont été donnés de la part des membres de gangs de rue.

1.5.2 Prise de contact

Nous avons mentionné que la stratégie de prise de contact avec les détenus concernés différait d'un établissement carcéral à l'autre. Toutefois, certains aspects de la prise de contact demeuraient identiques pour tous les participants. Au moment de débiter l'entretien, le *Formulaire de consentement* était remis à tous les participants. Ce formulaire, qu'on retrouve à l'annexe 1, était lu, expliqué et signé par l'interviewé et la chercheuse. Y étaient expliqués l'objectif de la recherche, les implications liées à la participation à la recherche, l'entente quant à la confidentialité des interviews, les avantages et inconvénients reliés à la recherche ainsi que le droit de retrait des interviewés et le caractère volontaire de la participation à l'étude.

Sur ce même formulaire, chaque détenu devait donner son consentement par écrit pour que l'entretien soit enregistré sur magnétophone, pour des fins de retranscription fidèle des propos. Seulement quatre des vingt-et-un interviewés ont refusé que l'entretien ne soit enregistré. La prise de note pendant l'entretien était privilégiée dans ces circonstances.

Sous les conseils de la Direction de la Recherche de la Direction générale des Services Correctionnels au Ministère de la Sécurité Publique, et parce que la formule a

été gagnante dans des recherches similaires antérieures, chacun des détenus qui participaient à la recherche recevait un montant compensatoire de dix dollars, montant déposé dans leur compte de cantine de la prison. Six détenus ont refusé de recevoir cette prime.

Une fois l'entrevue complétée, nous passions à l'étape de la *Fiche signalétique*. Ce document, disponible à l'annexe 2, permettait de recueillir de l'information sur les données socio-démographiques : date de naissance, lieu de naissance, date d'arrivée au Québec si naissance hors du Québec, lieu de naissance des parents, quartier de résidence, nom du gang, s'il y a lieu; sur les données stratégiques : délit à l'origine de la sentence, durée de la sentence, lieu d'incarcération, âge au moment de l'incarcération, antécédents judiciaires adultes incluant incarcération(s) antérieure(s), antécédents judiciaires juvéniles incluant placement(s) juvénile(s) (nature, type de mesure); des données sur la formation scolaire et professionnelle : dernière année de scolarité complétée, âge à la fin des études (ou abandon, si tel est le cas), nombre d'emplois occupés, emplois occupés, âge au premier emploi et âge au dernier emploi.

À l'établissement de détention de Montréal, communément appelé Bordeaux, la recherche a été présentée aux détenus à deux moments, soit en mai 2009 et en décembre 2009. En mai 2009, la personne-contact a reçu les instructions et détails de la recherche et a elle-même présenté la recherche aux détenus, un à un. L'agent des renseignements sécuritaires de l'établissement a proposé des noms de détenus potentiels à rencontrer. Une fois que les détenus mentionnaient leur intérêt à participer à l'entretien, une date et une heure étaient convenues. Quatre détenus ont été recrutés de cette façon. En décembre 2009, nous avons pu présenter nous-mêmes la recherche aux détenus. La présentation de la recherche se faisait dans un bureau d'entrevue de la prison, adjacent aux secteurs de détention visés. Les détenus qui acceptaient de participer étaient interviewés par la suite. Deux détenus ont été sélectionnés de cette manière. Un total de six détenus ont été interviewés à l'établissement de détention de Montréal (Bordeaux).

À l'établissement de Rivière-des-Prairies, il était impossible de rencontrer soi-même les incarcérés étant donné les contraintes sécuritaires de l'établissement et des secteurs où étaient détenus les individus ciblés. Le recrutement des interviewés s'est déroulé à trois moments distincts soit en juin, en août et en novembre 2009. Une affiche explicative, disponible à l'annexe 3, était posée dans les secteurs de détention concernés afin que les détenus intéressés puissent s'inscrire. Quatre candidats ont été sélectionnés de cette manière. Un détenu s'est fait présenter la recherche directement par son agent de probation. Un total de cinq détenus a été rencontré à l'établissement de Rivière-des-Prairies.

Le recrutement a débuté en juin 2009 à l'établissement de St-Jérôme. Un contact téléphonique a été effectué auprès de la personne-répondante qui nous a dirigée vers une autre personne plus à même d'aider pour la recherche. Cette personne a elle-même présenté la recherche à des détenus potentiels. Les détenus intéressés à participer à la recherche pouvaient manifester leur intérêt en écrivant leur nom sur une feuille et la déposer dans une enveloppe cachetée qui serait par la suite remise à la personne-répondante. Des incidents à même le secteur de détention auraient causé un bris de confidentialité auprès des détenus volontaires à participer à la recherche, ce qui entraîna un refus massif de tout un secteur de détention à participer aux entrevues. En septembre 2009, nous avons pu aller nous-mêmes présenter la recherche aux détenus. L'agent des renseignements sécuritaires de la prison était en mesure de fournir la liste des détenus de l'établissement et leur affiliation respective. Chacun d'entre eux était ensuite rencontré par la chercheuse dans un bureau de la prison, un à un. La recherche leur était présentée et s'ils acceptaient de participer, leur nom était pris en note et une date était fixée pour l'entretien. Cette stratégie s'est révélée très efficace puisqu'un total de sept détenus a été interviewé à l'établissement de St-Jérôme. Un de ceux-ci a été recruté selon la technique boule de neige; il avait été référé par un co-détenu qui avait déjà été interviewé.

Tout comme pour les prisons précédentes, la personne-répondante de la prison de Québec a été contactée par téléphone pour élaborer une stratégie de recrutement. Le

recrutement s'est fait en août 2009. Une affiche descriptive du projet, que l'on retrouve à l'annexe 3, a été envoyée à la personne clé qui, par l'entremise d'un agent de probation, a remis le feuillet aux incarcérés concernés. Deux détenus ont montré de l'intérêt à participer à la recherche et ont été rencontrés.

1.5.3 Consigne de départ et conduite des entretiens

La consigne de départ était lancée de cette manière à tous les détenus interviewés : « *Pourrais-tu me parler de comment ça se passe ici (en parlant de la prison) pour toi ?* »

Pendant l'entrevue, notre stratégie consistait à laisser le plus de latitude possible à l'interviewé en essayant d'intervenir le moins possible, sauf pour relancer l'interviewé, notamment en lui demandant des précisions sur certains aspects de son discours. Toutefois, une grille d'entretien contenant des aspects précis que nous voulions aborder était prévue préalablement. Puisque nos interviewés sont menés par le principe de la loi du silence, et que certains d'entre eux n'étaient pas très familiarisés avec l'entrevue de type semi-directif⁵, certaines questions plus directes étaient parfois posées pour recueillir le plus d'informations pertinentes possibles et pour que les interviewés puissent élaborer en profondeur les aspects amenés dans leur discours. Une minorité de nos interviewés n'était que très peu bavarde, répondant de façon très restreinte, même aux questions les plus ouvertes. La grille d'entretien devenait ainsi un outil permettant d'aller récupérer le plus d'informations possibles avec des questions plus directes.

La grille d'entretien concernait les aspects suivants : les relations avec autrui (co-détenus, membres du personnel, etc.), le quotidien en détention (incluant la participation à des programmes, activités, etc.), les rôles et structures des gangs en prison, leur vision des gangs en tant que groupe en prison, les sanctions disciplinaires reçues, les activités illégales poursuivies en détention, les épisodes de victimisation, s'il y a lieu, la violence intra ou inter gang, et finalement les relations entretenues avec les gens à l'extérieur.

⁵ Certains interviewés donnaient des réponses brèves, peu profondes et attendaient impatiemment la prochaine question.

1.5.4 Conditions de réalisation des entretiens

Globalement, toutes les entrevues se sont bien déroulées. La plupart d'entre elles ont eu lieu à l'intérieur de la détention, ce qui a permis d'éviter des déplacements et des procédures de contrôle lourdes et difficilement acceptées par les détenus. Dans tous les cas, nous étions seule avec nos interviewés, notamment pour le respect de la confidentialité et de l'anonymat des entrevues. Quoi qu'il en soit, un bon lien de confiance a été créé avec chacun des interviewés permettant une exploration complète de leur expérience en détention.

Toutefois, certaines conditions matérielles et inhérentes à la sécurité des établissements carcéraux ont pu créer quelques tensions auprès des détenus.

Dans un premier temps, il arrivait souvent que la plage horaire de disponibilité du détenu était restreinte. Par exemple, il fallait parfois attendre que le dénombrement des détenus soit effectué ou que les passages de détenus dans les couloirs soient terminés, avant que l'on puisse rencontrer un détenu. Une fois le détenu arrivé dans la salle d'entrevue, il pouvait arriver que le temps originellement prévu pour l'entrevue soit écourté afin que le détenu réintègre son secteur selon les modalités des établissements de détention.

Par ailleurs, nous étions plus souvent qu'autrement dans de petits locaux généralement prévus pour le travail des agents de correction. À plusieurs reprises, nous devions interrompre l'entretien pour une période de temps puisque les agents de correction devaient venir récupérer des dossiers de détenus ou autres.

D'autres locaux que nous utilisons pour faire les entretiens étaient très rapprochés des bureaux des agents de probation et de renseignements sécuritaires. Ainsi, certains détenus interviewés semblaient nerveux et stressés d'être entendus.

Ceux-ci pouvaient être distraits au cours de l'entretien ou parler très bas pour ne pas être entendus.

Finalement, une des entrevues s'est déroulée dans une salle d'audience de libération conditionnelle. Ces salles sont munies de micros et de caméras pour les besoins des audiences. Le détenu rencontré dans ces circonstances semblait méfiant vis-à-vis les dispositifs de la salle. Toutefois, nous l'avons rassuré que ceux-ci n'étaient pas en marche pendant l'entretien et que la confidentialité et l'anonymat étaient garantis.

1.6 Analyse des données

Les données ont été analysées selon l'approche de la théorisation ancrée (*grounded theory*), approche similaire à l'approche phénoménologique. Cette approche utilise une méthode comparative constante, c'est-à-dire que les entretiens sont analysés au fur et à mesure et comparés entre eux afin d'en arriver à la saturation des catégories lorsque la collecte de données successives n'apporte rien de nouveau ou de supplémentaire aux catégories (Creswell, 1998). La première étape consistait à retranscrire intégralement les enregistrements des entretiens ou les notes d'entrevues lorsque les interviewés refusaient d'être enregistrés. Chacun des entretiens retranscrits était alors résumés pour en tirer leur essence principale.

Ensuite, les données étaient analysées selon les quatre étapes de la théorisation ancrée, c'est-à-dire le codage ouvert (réduction de la base de données par l'analyse verticale des entretiens), le codage axial (analyse transversale des entretiens), le codage sélectif (interprétation des données) et la génération de la théorie (possibilité que ce soit des hypothèses plutôt qu'une théorie).

Concrètement, l'analyse verticale consistait à coder chacune des entrevues afin de faire ressortir les thèmes ainsi que les dimensions relevés par les interviewés. Ensuite, les entrevues étaient analysées entre elles, elles étaient mises en commun afin de relever les similarités, mais aussi les cas atypiques; c'est l'analyse horizontale des données.

1.7 Les biais

En méthodologie qualitative, il est possible de dégager trois types de biais relatifs à l'entretien; les biais relatifs à la relation intervieweur-interviewé et à leur situation sociale respective, les biais associés aux dispositifs d'enquête et les biais liés au contexte de l'enquête (Poupart, 1997).

1.7.1 Les biais relatifs à la relation intervieweur-interviewé

Ce type de biais concerne les conséquences que peut avoir les interventions, verbales ou non-verbales, de l'intervieweur sur l'interviewé, les présupposés qu'entretient le chercheur à l'égard de la population à l'étude, et les caractéristiques sociales –âge, sexe, ethnicité, classe sociale- de l'intervieweur vis-à-vis l'interviewé (Poupart, 1997). Bref, les interventions, les attitudes et les caractéristiques de l'intervieweur sont susceptibles d'influencer le discours de l'interviewé (Poupart, 1997).

Afin de réduire le plus possible les biais précédemment exposés, nous avons tenté, au cours des entretiens, de nous immiscer le moins possible dans le discours des interviewés et de relancer, la majorité du temps, sur des aspects déjà abordés par l'interviewé. En ce qui a trait aux caractéristiques sociales de l'intervieweur, nous croyons que le fait d'appartenir au même groupe d'âge que les interviewés pouvait être un atout, facilitant premièrement l'élaboration d'un lien de confiance et permettant une plus grande proximité du langage et des références sociales. Les statuts d'étudiante et de femme de l'intervieweure ont aussi facilité l'élaboration du lien de confiance; ne faisant pas partie des membres du personnel, nous n'étions pas perçue comme faisant partie du groupe « ennemi ».

1.7.2 Les biais relatifs aux dispositifs d'enquête

Cette forme de biais concerne les déformations possibles que pourraient engendrer, par exemple, la manière d'interroger, les techniques d'enregistrement des

données ou encore les circonstances de temps et de lieu de l'entretien (Poupart, 1997). Afin de réduire au minimum ces biais possibles, nous avons eu recours aux différentes techniques courantes d'entretien qui sont d'obtenir la collaboration de l'interviewé, mettre à l'aise ce dernier par des éléments de mise en scène, gagner la confiance de l'interviewé et finalement amener l'interviewé à prendre l'initiative du récit et à s'y engager (Poupart, 1997).

1.7.3 Les biais relatifs au contexte de l'enquête

Ce biais qui est lié au contexte de l'enquête se rapporte aux répercussions possibles sur le discours des interviewés et des intervieweurs (Poupart, 1997). En effet, il semble que les enjeux que représente la recherche peuvent avoir des incidences sur ce que l'interviewé décide de dire ou non. Un interviewé pourrait décider de mentir ou de déformer la réalité pour plusieurs raisons, notamment par peur de représailles ou par désir de bien paraître aux yeux de l'intervieweur.

Dans le contexte de ce mémoire, quelques interviewés ne voulaient pas aborder certains thèmes, comme par exemple leurs sanctions disciplinaires ou le trafic de stupéfiants en établissement, par peur d'être perçu comme un délateur et ainsi s'exposer à des risques de représailles des autres détenus. Toutefois, les détenus étaient clairs avec nous sur ce qu'ils ne voulaient pas aborder, éliminant la possibilité que ceux-ci aient « menti » sur un sujet donné.

Aussi, nous avons réalisé que les interviewés avaient un discours de deux types : ceux qui parlent pour eux-mêmes, qui décrivent des situations vécues personnellement et ceux qui parlent des gangs comme étant quelque chose d'extérieur à eux, et qui prennent une certaine distance face au discours. Cette façon d'aborder leur vécu en prison est dû, notamment, au fait que plusieurs membres de gangs de rue en prison ne désirent pas s'afficher en tant que tel pour ne pas avoir à vivre les répercussions d'être affiliés aux gangs de rue en prison.

À la relecture des entretiens, nous avons recoupé des situations vécues en prison par nos interviewés avec des articles de journaux, donnant encore plus de crédibilité à nos interviewés. Toutefois, il nous semblait clair que certains interviewés, pour des raisons quelconques, semblaient « faire mousser » leur discours et certaines situations pouvaient paraître que très peu réalistes. Si nous n'étions pas en mesure de corroborer ces propos dit « exagérés », nous les avons exclus de nos analyses. Somme toute, un très bon lien de confiance a été créé avec chacun des interviewés et la plupart des situations vécues en prison a été corroboré, ce qui nous laisse croire que non seulement l'information recueillie est riche, mais les données nous semblent très valables.

1.7.4 Limite de l'étude

Il est à noter que pour des raisons sécuritaires, tout détenu qui arrive en prison doit passer par le classement. C'est à ce moment que les autorités carcérales déterminent dans quel secteur de détention le détenu séjournera. C'est aussi à ce moment que les autorités carcérales procèdent à l'identification des membres de gangs de rue.

Il ne semble pas exister de grille formelle à l'intention des membres du personnel afin que ceux-ci puissent procéder à l'identification des membres de gangs de rue. Selon les membres du personnel, ceux-ci se fient premièrement sur les aveux du détenu lui-même. Les détenus avouent souvent faire partie d'un gang de rue à leur arrivée en prison pour des raisons de sécurité personnelle; ils ne veulent pas être détenus avec des membres d'un gang ennemi. Certains détenus ne veulent pas mentionner le nom de leur gang et demeurent flous quant à leur affiliation, mais mentionnent toutefois leur allégeance; bleu ou rouge. Quelques prisonniers demandent d'aller dans tel ou tel secteur dès leur arrivée en prison, notamment parce qu'ils y ont des amis ou connaissances.

Aussi, les membres du personnel se basent sur les informations recueillies par les différents corps policiers. Ceux-ci procéderaient régulièrement à un partage de l'information concernant les gangs de rue. Une cueillette d'informations sur l'individu

concerné se fait généralement auprès des corps policiers. Sont aussi pris en compte les traits physiques des individus, notamment leurs tatouages.

Les membres du personnel mentionnent aussi que les détenus qui ont un comité d'accueil à leur arrivée en prison peuvent être reliés aux gangs de rue. Même chose au niveau des fréquentations en prison et des appels téléphoniques effectués; ils peuvent donner des indices aux membres du personnel quant à l'affiliation du détenu.

Ainsi, il semble que les critères utilisés pour affilier un individu à un gang de rue au moment du classement sécuritaire restent assez flous, voire arbitraires. Puisqu'il n'existe pas de grille officielle comprenant des critères standards pour l'identification des personnes faisant partie d'un gang de rue, nous pouvons penser que l'identification se fait différemment d'un établissement à l'autre et que les autorités prennent ainsi le risque que soient sur-identifiés les membres de gangs, c'est-à-dire qu'ils ne prendraient pas de chance et identifieraient trop de personnes comme étant membre de gangs ou encore ils sous-identifient les membres de gangs, c'est-à-dire que certains individus membres de gangs ne seraient pas identifiés comme tels. Quoi qu'il en soit, une telle manière de procéder laisse entendre que l'identification des membres de gangs de rue n'est pas précise ou juste et ne rendrait pas compte du phénomène dans toute sa complexité. Parallèlement, il n'existe pas de consensus dans la littérature scientifique au niveau des définitions de gangs de rue, membres de gangs de rue ainsi que crime de gangs de rue. Ce manque de standardisation au niveau scientifique n'est probablement pas sans effet sur le classement sécuritaire des détenus en prison, notamment l'identification des personnes affiliées à un gang de rue et la gestion qui en découle.

Enfin, soulignons le caractère instable de la présence des membres de gangs de rue dans les établissements carcéraux du Québec. En effet, la présence de personnes affiliées aux gangs de rue incarcérées est grandement influencée par les opérations policières. Ainsi, le nombre des personnes incarcérées reliées aux gangs de rue a connu une hausse au cours des dernières années dans les prisons provinciales, et ce, notamment parce que les membres de gangs de rue ont connu une période de grande visibilité, que

ce soit dans les médias ou dans la littérature scientifique, entraînant un mouvement de lutte contre ceux-ci, comprenant de la prévention et de la répression. Au cours des dernières années, la lutte aux gangs de rue consistait en la priorité du SPVM et de nombreuses opérations policières, menant à de multiples arrestations, ont été effectuées. Il n'est ainsi pas étonnant de constater que les prisons provinciales ont connu une hausse de membres de ces groupes écroués.

II. Le milieu d'étude : les prisons provinciales du Québec

Afin de bien situer le discours des interviewés, il est nécessaire de connaître les particularités de chacun des établissements de détention visés par l'étude ainsi que celles de leur secteur de détention. Les prisons provinciales, contrairement aux pénitenciers fédéraux, n'ont pas de niveau de sécurité dynamique et statique par établissement. Ce sont plutôt les secteurs de détention dans la prison qui possèdent des particularités sécuritaires.

Les centres de détention du Québec accueillent entre trois-cents et plus de mille détenus par établissement, la prison de Bordeaux étant la plus peuplée et accueillant plus de mille détenus. Dans les établissements de Bordeaux et Rivière-des-Prairies, les gangs de rue d'allégeance bleue sont majoritaires et dispersés dans les différents secteurs de la prison. Les gangs de rue d'allégeance rouge sont minoritaires, ils ont un secteur prévu pour les détenir tous. À l'établissement de St-Jérôme, la situation est inverse; les rouges sont majoritaires et dispersés dans la prison alors que les bleus sont tous regroupés dans un même secteur.

En général, les prisons ont une multitude de secteurs présentant chacun des particularités. Ainsi, nous retrouvons des secteurs pour prévenus, des secteurs pour détenus condamnés en attente de classement sécuritaire, des secteurs de population régulière, des secteurs de population régulière qui accueillent quelques membres de gangs de rue d'une allégeance particulière, des secteurs pour personnes souffrant de troubles de santé mentale, des secteurs de protection administrative, des secteurs pour détenus récalcitrants, des secteurs pour membres de gangs de rue. Les secteurs pour

membres de gangs de rue sont généralement de type sécuritaire et peuvent se diviser selon différentes caractéristiques : détenus de gangs de rue arrêtés dans le cadre d'un projet policier, détenus affiliés aux gangs sans être membres en règle, secteurs de membres considérés comme étant les noyaux durs des gangs de rue.

Notre échantillon se répartit comme suit : trois individus étaient incarcérés dans des secteurs pour prévenus, cinq personnes purgeaient leur sentence dans des secteurs de population régulière, cinq étaient détenus dans des secteurs de population régulière avec une allégeance particulière, deux individus étaient incarcérés dans un secteur pour détenus récalcitrants et finalement six personnes étaient détenues dans un secteur pour gangs de rue.

CHAPITRE III :

ANALYSE DES ENTRETIENS

Les vingt-et-une entrevues menées auprès des détenus affiliés à un gang de rue nous ont permis d'approfondir et de saisir le vécu de ces derniers en détention. Ainsi, nos interviewés nous ont parlé de la dynamique selon laquelle ils s'organisent lorsque des membres d'un même groupe se retrouvent incarcérés dans un même espace. De même, la structure hiérarchique qui s'instaure au sein du groupe est un des éléments importants ressorti de leurs propos. D'une part, nos interviewés nous ont parlé de la notion de respect chez les gangs de rue, notion qui se retrouve en prison. D'autre part, ils nous ont parlé de la façon dont ce respect dans le milieu criminel leur permet d'accéder à des formes de statut formel et informel dans le contexte carcéral.

Les entretiens que nous avons menés nous ont permis de dégager un constat important, les individus affiliés aux gangs de rue vivent dans des conditions de détention difficiles. Ceux-ci sentent qu'ils sont étiquetés dès leur arrivée en prison et que cet étiquetage les suit tout au long de leur détention, entraînant un sentiment d'injustice. Nos interviewés mettaient l'accent sur le traitement différentiel qu'ils vivent en prison et qui découlerait du fait d'appartenir à un gang de rue. Aussi, l'inactivité qui caractérise les secteurs de détention où sont incarcérés les membres de gangs de rue semble entraîner une forte consommation de drogues. Par ailleurs, nos interviewés nous ont parlé de la dynamique conflictuelle qui s'installe entre gardiens de prison et détenus, souvent alimentée par les injustices perçues par les membres de gangs de rue.

Finalement, un des éléments importants qui est ressorti des propos de nos interviewés est le fait que les membres de gangs de rue s'insèrent dans les services économiques parallèles en prison. Ainsi, la prison est perçue par les individus affiliés aux gangs de rue comme un endroit où l'on peut faire beaucoup d'argent et tenter une prise de pouvoir, notamment envers les autres détenus ou l'administration carcérale. Aussi, nos interviewés nous ont parlé des dynamiques violentes en prison. Ainsi, la violence des gangs de rue en prison semble incontournable et être liée au

fonctionnement du gang. Nos interviewés nous renseignaient sur le fait que cette violence peut aussi être liée au vécu carcéral, plus précisément à l'inactivité, à la consommation de drogues et aux mésententes dans un secteur de détention. De plus, cette violence peut être commandée, associée aux armes et exacerbée par la présence de gangs rivaux.

I. Organisation sociale des gangs de rue en prison

Les entrevues que nous avons menées auprès des personnes affiliées à un gang de rue nous ont permis d'approfondir sur leur organisation sociale en prison. D'une part, les entrevues nous renseignaient sur le fait qu'à leur arrivée en prison, les membres de gangs de rue retrouvaient des personnes, connaissances, amis ou membres de leur famille, leur permettant de créer une dynamique particulière. D'autre part, nous apprenions que les individus affiliés aux gangs de rue étaient, pour la plupart, regroupés dans un même secteur de détention, favorisant ainsi le maintien des liens des membres et la cohésion du groupe et éventuellement favorisant une solidarité, parfois partielle, entre les membres du gang de rue incarcérés. Aussi, nos entrevues nous renseignaient sur le fait qu'il existe en prison, contrairement à dans la communauté, une forme de solidarité entre les gangs rivaux. De plus, les entretiens que nous avons menés nous ont permis d'approfondir cet aspect de solidarité en prison : solidarité et partage, solidarité et protection, solidarité et mouvements collectifs, solidarité et discipline. Finalement, les détenus rencontrés ont abordé les implications que la solidarité peut avoir sur leur parcours carcéral.

1.1 Entre connaissances, amitiés et famille

Alors que la plupart des recherches sont unanimes sur le fait que les détenus préfèrent éviter les interactions et les contacts avec les co-détenus (Lemire et Vacheret, 2007; Vacheret, 2006; McCorkle, 1993), il semble qu'il n'en soit pas de même en ce qui concerne les membres de gangs de rue. En effet, la majorité des incarcérés participant à l'étude explique avoir des contacts et des interactions avec leurs co-détenus. Selon nos interviewés, les interactions entre détenus sont nombreuses et peuvent consister à parler

ensemble, s'amuser ensemble, manger ensemble, s'entraider, se retrouver ensemble en cellule pour écouter de la musique ou discuter, etc.

« D'après moi, dans mon secteur, c'est une belle petite gang et on ne veut même pas vraiment de nouveau pour venir, tu comprends, détruire la relation parce que peut-être qu'il va arriver et qu'il va vouloir...tu comprends, et ça peut changer l'atmosphère de la wing dans le fond.»
(Yan)

Deux détenus font exception. Le premier ne parle pas à ses co-détenus. Bien qu'il soit détenu dans un petit secteur de détention, il ne parle qu'aux détenus qu'il connaissait avant l'incarcération.

« Moi je ne parle pas vraiment aux gens. Je parle aux gens que je connais, t'sais, et ça se passe bien. » (Loïc)

Le deuxième mentionne avoir de la difficulté à cohabiter avec ses co-détenus puisque ceux-ci se permettent régulièrement des commentaires désobligeants face à son origine ethnique. Ces échanges désobligeants mènent généralement à des conflits et des disputes, pouvant dégénérer en bataille.

« Oh, mon Dieu ! pfff. Ça se passe comme ça doit se passer avec les autres détenus. Moi personnellement, j'ai ben de la misère. Ouais, ouais. (Rire) [...] Le monde ici, ils sont retardés là. Ils ne sont pas brillants ici [...]. Ils sont ignorants des autres cultures, ils sont vraiment ignorants et puis ça faite vraiment de la grosse chicane parce que je me suis tanné des «plans de nègres », j'ai dit : « tu m'arrêtes ça là », t'sais, « Allô! Je suis là ! », ouais c'est correct que les gars ils me disent : « ben toi on te voit comme un blanc », ouais mais je suis noir.» (Nicolas)

Non seulement ont-ils des interactions avec leurs co-détenus, mais en plus, il semble que la plupart des co-détenus d'un secteur se connaissent préalablement. En effet, tous les détenus rencontrés au cours de l'étude connaissaient au moins un détenu à leur arrivée en prison.

« Je suis avec des amis et c'est ça. On fait le temps, on attend de sortir. Et bien ce sont soit des gens de dehors ou des gens d'ici que j'ai connus ici. »
(Thomas)

Nos interviewés font d'entrée de jeu une distinction au niveau des relations entre co-détenus. Un co-détenu n'est pas nécessairement un ami. En effet, les détenus font généralement une différenciation entre ami et connaissance en prison. Certains de nos interviewés ont retrouvé des amis d'enfance en prison ou encore, se sont fait arrêter en présence d'amis, de co-accusés. D'autres ont retrouvé des visages connus à leur arrivée en prison. Ce pouvait être des personnes qu'ils connaissaient de leur quartier de résidence, des personnes avec qui ils ont des amis en commun ou encore des détenus avec qui ils ont purgé des sentences antérieures.

« Ah, ami. Ami c'est un mot qui faut faire attention, hein, parce que dans la wing là, je pourrais dire que j'ai des très bonnes connaissances. Des amis, faut que ça fasse longtemps que je te connaisse là. Comme j'ai de mes amis...j'ai des amis que c'est des amis d'enfance là. Fait que si j'appelle mes amis, toi t'es mon ami parce que ça fait 15 ans ou 10 ans que je te connais, toi t'es mon ami parce qu'on est en dedans ensemble, ça fait 6-7 mois qu'on est ensemble, et bien il y a un est... de différence là ! »
(Mathis)

Une constante ressort clairement des analyses des entretiens. Toutes les personnes affiliées à un gang de rue et incarcérées dans un secteur de gangs de rue ou d'allégeance à un gang de rue ont au moins un ami membre de leur gang ou de la même allégeance qu'eux dans leur secteur de détention. Plus encore, un nombre important des interviewés mentionne être incarcéré avec un co-détenu avec qui ils ont une relation amicale de longue date et significative à l'extérieur.

« [...] mais le fait que je suis arrivé là et que je connaissais déjà quelqu'un, et puis ce n'est pas connaître de connaissance, cette personne-là, c'est une personne avec qui que tu étais à tous les jours, ou que t'as déjà été à l'école ou qui a été présent quand même dans ta vie, tu comprends, fait que c'est sûr que ça a été plus facile pour moi. » (Léo)

1.2 Détention dans un même secteur

Un grand nombre des personnes que nous avons rencontrées considère que le fait d'être affilié aux gangs de rue est un avantage permettant d'être détenu dans un secteur pour les gangs de rue, et d'être ainsi avec ses amis de l'extérieur ou de son gang ou encore, de rencontrer d'autres membres d'autres cliques de même allégeance.

« Le seul avantage peut-être que tu peux avoir parce que en général ils mettent tout le monde de la même gang, ils les mettent toutes ensemble, alors, vous êtes ensemble, et c'est ça. À la place que tu arrives avec du monde que tu ne connais pas, tu es ensemble toute ça, c'est le meilleur avantage que je peux voir. » (Zachary)

Enfin, il semble que la majorité des détenus que nous avons rencontrés se sentent confortables et à la maison dans leur secteur de détention. Étant regroupés entre eux, les détenus ne semblent pas vivre d'anxiété liée aux co-détenus comme dans des secteurs où il y aurait des centaines de détenus.

« [...] t'sais le monde, pour moi, je trouve que ici c'est comme une garderie genre, tu comprends. J'ai déjà fait de la prison avec 180 gars, c'est pas la même chose là. Tu te réveilles le matin, tu attaches tes souliers et la porte s'ouvre et il faut que tu sois réveillé parce que tu ne sais pas ce qui va arriver....ici, le monde ils dorment jusqu'à 11 heures genre. Le monde sont couchés, ils dorment, c'est comme chez eux, tu comprends, ils savent qu'il va rien leur arriver ou quoi que ce soit, tu comprends, ils sont bien.» (Yan)

1.3 Une organisation solidaire

Il ressort de l'analyse de nos entretiens que la grande majorité de nos interviewés parle d'une forte cohésion et de solidarité entre eux en prison. Selon nos données, les notions de cohésion et de solidarité sont d'autant plus fortes et présentes dans les secteurs de détention dans lesquels se retrouvent majoritairement des membres de gangs de rue. En effet, tous les détenus incarcérés dans un secteur pour les gangs de rue ont systématiquement mentionné la présence de solidarité entre les détenus de leur secteur. Ainsi, le fait d'appartenir à un gang de rue semble associé à une certaine forme de

solidarité. Sans être idéale, cette solidarité semble être partielle et présente entre les membres de gangs de rue.

1.3.1 Solidarité intra-groupe

Hamel et Brisebois (2005) mentionnaient dans leur étude que de plus en plus de chercheurs appuient maintenant l'idée que les gangs seraient un substitut à la famille et que l'adhésion à ces groupes s'avèrerait dans certains cas, une réponse adaptative à un environnement social malsain. Selon les personnes que nous avons rencontrées, le gang de rue serait souvent un palliatif à la famille. D'ailleurs, plusieurs des membres de gangs de rue participant à l'étude parlent de leur famille ou de leurs frères lorsqu'ils parlent de leur gang. Il semble en émerger un fort sentiment fraternel entre les membres. Aussi, plusieurs incarcérés mentionnent que le monde des gangs de rue est très petit et que tout le monde se connaît. Ils proviennent souvent des mêmes quartiers où ils y vivent en petite communauté. Cet esprit de famille chez les gangs de rue semble se retrouver en détention comme dans la communauté.

« Nous autres on vit en famille, en communauté, on s'entraide et puis on se respecte avant tout, tu comprends. On se montre du respect. On se fait des blagues pour rire ou pour se divertir, mais c'est du respect avant tout, on vit en famille, on s'entraide. [...] Souvent aussi t'es dans un gang parce que tes parents ont pas été là dans ta vie, ta mère c'est une crackhead, ton père c'est un crackhead, tu comprends ce que je veux dire, et tout ce que tu avais c'est tes amis dans la rue qui étaient là pour toi. » (Sam)

1.3.2 Solidarité et temps passé en détention

Selon nos données, les amis ou connaissances en prison auraient plusieurs effets auprès des détenus. La majorité des interviewés s'entend pour dire que les amis ou connaissances en prison ont d'abord un effet sur la qualité du temps passé en prison. Aussi, la plupart des incarcérés que nous avons rencontrés mentionnent que les amis aident à briser la solitude en prison, ce qui entraînerait généralement une baisse de l'ennui, du stress et de la peur chez les détenus et faciliterait l'intégration à la prison.

« Euh, j'avais un ami d'enfance qui était déjà ici. [...] c'est la première fois que je rentre en prison. Ok. Et le fait que lui il était là, ça a facilité

mon arrivée en dedans. C'est comme si je me sentais bien parce que y'a quelqu'un que je connais qui était déjà là et rien ne lui est arrivé. Quand je suis arrivé là, ouf, la pression elle a descendu un peu genre. Mais si je ne l'avais jamais vu là, et que je serais rentré tout seul dans un milieu que je ne connais pas, comme c'est pas du monde de ma famille, là ça serait différent, ça serait plus bizarre, y'aurait eu peut-être de la peur, de la crainte, genre j'arriverais pas à dormir peut-être, tu comprends [...]» (Léo)

1.3.3 Solidarité et partage

Selon l'analyse de nos entretiens, il ressort que la solidarité en prison semble se manifester d'abord par le partage au sein du secteur de détention. Vivant la même *misère* en prison, les membres de gangs de rue partageraient ce qu'ils possèdent dans le secteur : nourriture, cigarettes, argent, etc. Les détenus plus nantis partageraient avec les détenus plus défavorisés.

« [...] mais les personnes avec qui je suis, on mange tous ensemble, on essaie de participer à la cantine ensemble, et puis tout le monde essaie de mettre le même montant de riz et de poulet pour qu'on puisse tous manger ensemble. [...] La même chose pour les cigarettes [...] on essaie de garder...d'avoir un respect mutuel [...].» (Ludovic)

De fait, les personnes que nous avons rencontrées indiquent que le partage entre détenus vaudrait aussi pour la drogue. Ceux qui réussissent à en faire entrer vont partager, par exemple leurs joints de cannabis, avec ceux qui n'en ont pas. Le détenu désargenté ne posséderait pas une quantité à lui seul, mais pourrait quand même consommer en même temps que les autres détenus de son secteur.

« [...] C'est la même affaire pour le pot. Quand le pot rentre, quand on faisait du bon temps, c'est comme ok, peut-être que tu ne vas pas avoir un gramme qui vaut 50\$ pour toi tout seul, mais quand les portes sont barrées et que tout le monde sont en train de fumer, tu vas être en train de fumer aussi. » (Sam)

Ainsi, selon nos interviewés, ce partage permettrait d'éviter la jalousie, la tension et éventuellement, la bataille dans un secteur. Aussi, pour le bon fonctionnement du secteur, les détenus partageraient ensemble les tâches ménagères à exécuter.

« [...] il faut que tout le monde soit heureux pour garder une ambiance contente dans la wing parce que si on se garde pas contents entre nous, tout le monde va avoir de la tension, et puis s'il y a de la tension ben là ça peut aller jusqu'à on se batte entre nous là. » (Sam)

1.3.4 Solidarité et protection

Une majorité des membres de gangs de rue rencontrés insiste sur le fait que les amis peuvent apporter de la protection en prison. Le fait de se retrouver incarcérés à plusieurs, tous du même gang ou de la même allégeance, fait en sorte que les détenus ont un sentiment de force et se sentent davantage protégés en prison. Un détenu qui s'attaquerait à un individu membre de gangs pourrait en subir des représailles.

Il semble également que le fait d'être proche d'un détenu ayant un statut élevé au sein de la population carcérale, par exemple le représentant de secteur, apporterait davantage de sécurité; les autres détenus ne voudront pas s'y attaquer par respect au détenu ayant un statut élevé.

« Le plus de monde que tu connais, le mieux en sécurité que tu es ici. Les co-accusés avec qui je suis rentré en dedans, et bien le gars que je te disais qui a un statut plus élevé, il y a beaucoup de monde qui le respectent en prison, alors ils ne vont pas me toucher justement parce que ce gars-là il est connu par beaucoup de personnes, alors ça me donne un petit genre de sécurité. [...] Mais c'est sûr que c'est important de connaître du monde ici ou rentrer avec du monde que tu connais. Le plus de monde que t'es avec, le plus sécuritaire que tu vas être. » (Ludovic)

L'avantage principal d'être un leader, selon les interviewés, est que ce titre apporte de la protection personnelle en prison. Le *chef* d'un gang est incarcéré avec le reste des membres de son gang, ce qui fait qu'il peut éviter le taxage en prison ou toute forme d'intimidation de la part des co-détenus.

« [...] on va dire que si j'étais petit et chef de gang, au moins je suis sûr qu'en rentrant quelque part, si je suis chef de gang, ben je vais rentrer avec ma gang et je me ferai pas taxer quoi que ce soit puis ci, puis ça » (Nicolas)

Certains de nos interviewés ajoutent que la cohésion et la solidarité entre les membres de gangs de rue seraient plus fortes en prison que dans la communauté. En prison, tous les membres de gangs de rue sont dans la même situation et pour survivre à l'environnement hostile qu'est la prison, ils se regroupent; « *l'union fait la force* » (Thomas). Les détenus sont généralement regroupés, par les autorités carcérales, selon leur allégeance à un gang de rue, c'est-à-dire à la grande famille des bleus (Crips) ou des rouges (Bloods). Alors que dans la communauté chacune de ces grandes familles contient plusieurs cliques se répartissant sur différents territoires, en prison, chacune des petites cliques de chaque grande famille s'unit par rapport à sa couleur d'appartenance, laissant de côté les questions de territoire⁶.

« Ils sont solidaires [les gars de gangs de rue en prison], comme ils sont ensemble et c'est ça, ils sont ensemble par la couleur, tu comprends, tu peux être de cette gang ou cette gang ou cette gang, mais dans un sens c'est toute le même parce que c'est rouge. Tu vois, c'est comme les bleus, y'a CDP, y'a ça, y'a ci, y'a ça, mais à la fin de la journée, ils sont ensemble parce que c'est bleu. Tu comprends, c'est vraiment réuni par une couleur, pas vraiment le gang ou le coin que tu viens. C'est vraiment par la couleur. » (Quentin)

Certains demeurent toutefois prudents vis-à-vis la solidarité en affirmant qu'il est possible qu'un membre de gang détenu ait un écart de conduite brisant l'esprit familial ou solidaire du gang.

« [...] Fait que c'était pour dire que même si tu es là-dedans, et que tu penses que c'est tes frères et tout ça, fait pas de gaffe pareil, t'sais enfarge-toi pas parce que t'sais [...] » (Mathis)

1.3.5 Solidarité et mouvements collectifs

Lorsque l'on parle de solidarité, on parle aussi de mouvements collectifs. En effet, il ressort des propos de nos interviewés que certains d'entre eux font des

⁶ Par exemple, une clique rouge de l'ouest de l'île de Montréal pourrait s'unir en prison à une clique rouge de l'est de l'île de Montréal alors que ces deux cliques n'avaient pas de contacts dans la communauté.

manifestations contre le personnel ou les conditions de détention ou encore se consultent en groupe lorsqu'une décision doit être prise dans le secteur.

« Moi, les gars dans mon secteur on se tient toute, on comprend, [...] on sait faire du temps, on sait comment ça marche ! On sait comment agir pour les faire ch... [les gardiens]. [...] Lorsqu'ils nous appellent pour entrer en cellule, et bien on prend notre temps pour entrer en cellule, on les fait ch... avec des insultes quand ils passent faire leur ronde, des choses comme ça. Surtout quand c'est des, excuse moi, mais quand c'est des femmes. Elles sont plus vulnérables (rire). [...] C'est des petites façons de même qu'on peut manifester. Et c'est de faire valoir nos droits [...] »
(Olivier)

En général, les détenus que nous avons rencontrés semblent dire que la solidarité entre les membres de gangs de rue est présente en tout temps, autant lorsque tout va bien que lorsque tout va mal. En effet, les détenus mentionnent faire tout ensemble : manger, marcher, s'amuser, fumer, etc. Cela vaut aussi lorsqu'une bataille survient : c'est l'ensemble des membres du gang qui se regroupe pour participer à la bataille. Ces mouvements collectifs en prison semblent rejoindre le modèle de la violence collective décrite par McPhail (1991). Généralement, ce sont aussi tous les détenus qui sont punis par les autorités carcérales lorsque cela est nécessaire. Selon nos interviewés, cela peut avoir un effet pervers pour les détenus puisque si un membre décide de poser un geste individuel grave, c'est l'ensemble du groupe qui en vivra les conséquences.

« Parce que nous autres quand on a quelque chose à faire, on le fait et tous ensemble. Et puis des fois tu ne le sais pas là, il y a plein de monde qui ont des frustrations en dedans d'eux, un qui envoie un coup de pic, tu comprends ce que je veux dire, ben là on est tous accusés de meurtre. C'est pour ça, c'est stressant aussi, tu comprends ce que je veux dire [...]»
(Sam)

1.3.6 Solidarité inter-groupe

Cette idée de solidarité entre membres d'un même gang semble, selon plusieurs de nos interviewés, s'étendre aux autres gangs. En effet, bien qu'il y ait une guerre à l'extérieur entre les gangs de rue d'allégeances rouge et bleue, il semble exister une forme d'entraide entre ces deux groupes en prison. Selon nos interviewés, le monde des

gangs de rue est petit et plusieurs des membres rivaux se connaissent, il arrive souvent que des cousins ou des amis fassent partie de gangs rivaux. De tels contacts permettraient l'entraide en prison. Nos interviewés précisent que cette entraide intergroupe qui existe en prison n'existerait pas à l'extérieur des murs. Ainsi, elle serait spécifique à la prison.

« Des fois, des fois on peut s'aider parce que là on est en prison, et c'est pas dehors, tu comprends [...] mais dehors c'est différent, pas de langage pas de rien, pas de niaisage [...] » (Zachary)

Il ressort que cette solidarité semble limitée. En effet, elle concernerait spécifiquement l'achat de drogue, par exemple, lorsqu'un gang est incapable de faire entrer de la drogue en prison. Aussi, nos entrevues nous renseignent sur le fait que dans de telles circonstances, le prix de la drogue est très élevé.

« [...] t'sais on va dire que eux autres dans leur secteur ils ont du pot et nous on n'en a pas, ça c'est des bleus et puis ça c'est des rouges, ils vont nous charger plus cher, deux fois plus cher, mais ils vont quand même nous la donner, tu comprends ce que je veux dire, et puis nous, même chose. À la place de le vendre normal, on va le tripler, quadripler parce que si tu le veux vraiment, tu vas l'acheter. » (Zachary)

1.3.7 Solidarité et discipline

Il ressort de l'analyse de nos données que la solidarité entre membres de gangs de rue en prison peut être partielle. En effet, certains de nos interviewés indiquent qu'il arrive que des membres de gangs tentent de prendre des actions en solo ébranlant ainsi la solidarité du groupe.

« Ils vont se tenir [les membres de gangs] comme si jamais il y en a un qui saute sur l'autre, ça va se tenir, mais ça se tient pas plus, plus que ça. [...] C'est plus en prison que tu vas voir qu'ils vont se tenir, mais pas plus que ça. Même si ils se tiennent, s'ils ont une chance de te passer une vite ou quelque chose comme ça, peut-être qu'ils vont essayer de le faire [...] » (Olivier)

En parallèle avec cette idée de solidarité entre membres de gangs de rue, nos interviewés parlent de l'existence d'une forme de contrôle à l'intérieur des gangs de rue en prison. Les leaders exerceraient des punitions physiques sur les membres qui manigancent contre le gang ou qui agissent seuls et sans en parler aux leaders ou envers ceux qui ont des écarts de conduite.

« Mais, il faut mettre de la discipline et il va prendre ses claques s'il a besoin de prendre ses claques. On n'a pas le choix de mettre un certain niveau de discipline, un certain niveau de respect de base qu'on fait tout ensemble et on se tient vraiment nous autres, on se tient vraiment beaucoup plus que les autres gars parce que en prison on est juste nous. »
(Sam)

Toutefois, nos interviewés mentionnent qu'ils doivent être prudents lorsqu'ils punissent un membre de leur gang, notamment lorsqu'ils utilisent la violence à titre de punition, puisque le membre puni pourrait tourner ses couleurs et se retourner contre eux.

« [...] on va pu jamais battre quelqu'un, battre, battre, battre qui est de notre propre gang parce que tu veux pas battre un gars de ta propre gang et après ça il tourne contre toi. » (Sam)

Bref, la solidarité entre les membres de gangs de rue peut paraître partielle en ce sens que la solidarité existe, favorise le sentiment de protection et de force du groupe, mais les membres demeurent toujours conscients qu'il y a la possibilité d'être victimes de violence de la part de leurs confrères du gang en cas d'écart de conduite.

1.4 Enjeux et implications de la solidarité sur le parcours carcéral

Un des emprisonnés mentionne qu'il y a un effet pervers à avoir certaines fréquentations en prison telles que des membres de gangs de rue. Un détenu qui se tiendrait avec des membres de gangs de rue en prison pourrait se faire affilier aux gangs de rue ou encore être impliqué dans divers événements par association par les membres du personnel qui surveille constamment les détenus. Selon nos données, l'affiliation aux gangs de rue semble impliquer des conséquences au niveau judiciaire, par exemple une sentence plus sévère et la libération conditionnelle difficile à obtenir.

« Inconvénient ? C'est comme je te dis, du côté judiciaire, c'est que tu t'affiches. Que tu le veuilles ou que tu ne le veuilles pas, les gardiens ils sont là toute la journée, ils vous regardent, ils écrivent des rapports. Dans les rapports, ça sort. Se tient avec un tel, un tel, un tel. Si un tel, un tel, un tel ont des gros dossiers, que tu le veuilles ou non, t'es affiché avec eux, c'est-à-dire que rendu en cours, ça peut jouer contre toi. Donc, maintenant, c'est à toi de voir. Ça peut jouer contre toi comme ça peut ne rien faire, mais c'est à toi de voir. C'est sûr que c'est un risque à prendre à chaque fois, t'afficher avec certaines personnes, surtout quand tu sais qu'ils sont impliqués dans certaines affaires, tu peux être impliqué juste par association en fait. » (Alexis)

1.5 Une organisation contrôlante ou structurée

1.5.1 Les notions de structure, hiérarchie et positions

La littérature nous renseigne sur le fait que les gangs de rue sont formés d'adolescents et de jeunes adultes se livrant à des activités criminelles organisées autour d'une structure hiérarchique variable et dont le leadership est assumé en collégialité (Fredette et Hamel, 2003). Ainsi, les membres de gangs de rue auraient des statuts différents avec des rôles et responsabilités différents. De plus, la nature et les liens entretenus avec le gang seraient aussi très variables (Fredette et Hamel, 2003). Subséquemment, il semble que leur fonctionnement varie énormément puisqu'ils possèdent une diversité de formes et de directions (Covey, Menard et Franzese, 1992; Knox, 1991; Spergel, 1995).

Les auteurs s'entendent pour dire que la majorité des gangs de jeunes n'a pas un niveau d'organisation très complexe (Covey, Menard et Franzese, 1992; Klein, 1993; Spergel, 1995; Leblanc et Lanctôt, 1997; Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Nos interviewés abondaient dans le même sens, expliquant qu'il n'existe pas de hiérarchie ou de structure au sein des gangs de rue comparables, par exemple, à celles des motards. Toutefois, les détenus que nous avons rencontrés s'entendent pour dire qu'il existe des *positions* particulières au sein des gangs de rue. Les interviewés abordent ces *positions* en parlant de membres en règle, d'affiliés ou encore d'individus indépendants ou intermédiaires entre les différents gangs de rue.

« *Vraiment, c'est pas vraiment un truc de hiérarchie où plus tu es vieux plus ça veut dire que t'as un certain pouvoir sur les autres, c'est vraiment pas comme ça. C'est vraiment, depuis que j'en connais, il n'y a aucune structure. Aucune structure ou quoi que ce soit, sinon c'est juste un titre d'appartenance et ça s'arrête là plus qu'autre chose. C'est du chacun pour soi jusqu'à ce que rapplique un gang rival. Mais à l'intérieur du gang c'est vraiment du chacun pour soi. Chacun fait ses affaires, chacun fait ce qu'il a à faire, mais maintenant s'il y a un problème avec un autre gang, là c'est à ce moment-là que ça se complique. Ouais, parce que l'union fait la force, mais ça s'arrête là. Sinon, en tant que telle, il n'y a aucune structure.* » (Alexis)

Selon nos interviewés, les membres en règle semblent avoir deux statuts hiérarchiques possibles : les *boss* qui sont les leaders du gang, le noyau dur, et les *soldats*, l'échelon le plus bas au sein des gangs de rue. Il ressort ainsi de nos entretiens que les *soldats* sont des exécutants, ceux-ci effectuent plus souvent qu'autrement la *sale job*. Ces deux rôles sont d'ailleurs répertoriés dans la littérature sur les gangs de rue (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

« *Ok, le soldat lui, c'est lui qui fait les jobs sales. Le boss, c'est celui qui dit : « vas-y, vas-y pas, laisse-le aller ou bien brasse-le un peu. »* » (Raphael)

Par ailleurs, il ressort des propos de nos interviewés que, généralement, les membres du gang les plus âgés ou les *vétérans*, ont des *positions* plus élevées dans les gangs que les plus jeunes, qui eux, en sont à leur début dans le gang. Les plus jeunes tenteraient de faire leurs preuves pour ainsi gagner le respect des leaders du groupe et établir leur réputation. La corrélation ne serait toutefois pas automatique; une personne plus âgée ne serait pas automatiquement *boss* de son gang. Par contre, cela arriverait fréquemment étant donné que les individus les plus âgés ont souvent acquis une bonne expérience et ont établi leur réputation dans le milieu criminel avec le temps. Les plus jeunes occuperaient souvent les *positions* de *soldats*. Ils respecteraient, selon nos interviewés, les membres plus âgés de par leur expérience dans le monde criminel. Les jeunes seraient portés à écouter les conseils des *boss*, sans nécessairement recevoir d'ordres de leur part.

« C'est sûr que souvent les plus vieux sont considérés comme des boss, mais c'est même pas vraiment des boss parce que en fait le plus vieux va pas venir te dire fais ci, fais ça puis automatiquement ils vont le faire. Non, c'est plus par respect, ça fait longtemps qu'il est là, il est plus vieux que toi, il en a vu, donc tu vas l'écouter ils vont faire le reste, mais ça s'arrête là. » (Alexis)

Ainsi, il semblerait que les leaders du gang aient un rôle de formateur auprès des jeunes membres et que ces derniers seraient généralement très loyaux envers leur formateur.

« J'ai été boss [...] et tout ça me dit que tous ces jeunes-là que j'ai formés moi, ils sont toujours avec moi, même si je ne fais plus rien, je m'en lave les mains, ce n'est pas moi qui va aller tirer, c'est pas moi qui va aller vendre de la drogue sur un coin de rue, n'empêche que ces gars-là je pourrais les appeler n'importe quand pour dire : « yo, j'ai un problème », ils vont tous débarquer avec des fusils. » (Raphael)

De fait, en prison, nous retrouvons les mêmes deux *positions* au sein des gangs de rue qu'à l'extérieur, soit les *boss* et les *soldats*.

« [...] des fois comme les gars me disaient : « Yo, Marco, va casser sa gueule man », j'étais comme ça : « yo, je suis pas ton soldat, envoie quelqu'un », là ils riaient, ils disaient ok, et ils envoyaient quelqu'un, t'sais je veux dire j'étais plus haut que ça, je veux dire j'avais rien comme à prouver à ces gars-là parce que je les connaissais de dehors, à cause c'était comme des plus vieux là que moi... » (Marco)

Un seul parmi les détenus que nous avons rencontrés fait exception, il mentionne que les *positions* des gangs de rue, comme celles de tous les criminels, ne sont pas reproduites en prison. Selon lui, tous les détenus en prison sont égaux et les statuts et la notoriété de l'extérieur tombent en prison.

« [...] en dedans, même si tu es Jacques Mesrine, tout le monde est égal » (Xavier)

La majorité des détenus perçoit des avantages à être respecté dans la rue ou dans le milieu criminel en général puisqu'une fois en prison, ce respect les suit. Les détenus rencontrés s'entendent pour dire que le monde des gangs de rue est petit et que tout le monde se connaît ou presque. La notoriété d'un individu serait ainsi reconnue peu importe l'endroit où il se trouve.

« Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas d'avantage à être respecté, à avoir un certain respect dans la rue. Quand t'es en dedans, ça te suit ça ce respect-là. » (Olivier)

À ce titre, il ressort des propos de nos interviewés qu'un membre en règle notoire qui quitterait les gangs de rue en bonne et due forme conserverait sa notoriété et son influence auprès des autres membres de gangs, même en prison. En dépit du fait que l'individu ne soit plus actif au sein des gangs de rue, il conserverait la notoriété rattachée à son expérience et sa réputation dans le monde interlope.

« J'ai rendu mon bandeau, je leur ai dit par contre ma notoriété reste là. T'sais là, même si j'ai rendu mon bandeau, je peux arriver dans la gang n'importe quand et dire : « toi là, tu débarques », parce que j'ai été quand même boss. » (Raphael)

Toutefois, les détenus que nous avons rencontrés qui étaient *boss* dans leur gang de rue expliquent qu'il y a des responsabilités et une forme de pression rattachées à la position de *boss*. Par exemple, les *boss* doivent faire des sacrifices envers leur famille, et tous les détenus attendent quelque chose du *boss*, il est considéré la figure d'autorité. Aussi, ils peuvent être ciblés comme instigateurs de certaines situations par les autorités carcérales à cause de leur statut.

« En connaissance de cause, ce n'est pas un avantage, comme je peux être tranquille dans ma cellule en train de lire un livre, deux gars se battent, un pique l'autre, je n'étais pas au courant, ils [les gardiens] vont venir me chercher moi pour me demander des explications. Parce que pour eux c'est impossible qu'un gars en ait piqué un autre sans mon approbation parce que je suis chef de...t'sais ! Ça amène beaucoup de responsabilités sur le dos. » (Nicolas)

Ainsi, il ressort de nos entrevues qu'avoir une *position* élevée ou une certaine *notoriété* en prison peut entraîner une plus grande surveillance de la part des gardiens, les détenus dans cette situation peuvent alors sentir qu'ils ont les *projecteurs* sur eux.

« [...] Mais pour le personnel, les projecteurs sont en plein sur moi parce qu'ils me connaissent, ils savent quelle position que j'ai un peu je crois. On me l'a dit, mais entre les lignes, fait que t'sais je pense que j'ai compris ce que ça voulait dire. » (Olivier)

Par ailleurs, outre les *positions* occupées au sein des gangs de rue, il semble exister en prison des *positions* plus « formelles » entre détenus. Selon nos données, ces *positions* comprennent les comités de détenus ou encore les représentants de secteurs. Ces positions en prison semblent plus souvent qu'autrement occupées par des membres du crime organisé traditionnel ou des gangs de rue, puisque, selon nos interviewés, la notoriété et la *street credibility* se retrouvent en prison. Les analyses porteront strictement sur les représentants de secteurs et excluront les comités de détenus.

« Et puis ici, c'est comme si que j'étais entré, ça pas pris quinze minutes que j'étais rendu président. » (Raphael)

À ce sujet, nos interviewés indiquent que n'accède pas au poste de représentant de secteur qui veut. En effet, ceux-ci relèvent certaines caractéristiques que doivent posséder les individus voulant être représentants de secteurs telles que posséder du leadership, avoir une facilité à communiquer, avoir une certaine expérience en prison et ne pas avoir peur de recourir à la violence lorsque nécessaire. Le fait d'avoir une certaine notoriété dans le monde criminel, notamment à l'extérieur de la prison, faciliterait l'accès aux postes de représentants de secteurs.

« Il n'a pas vraiment été choisi [le représentant du secteur], c'est comme, moi je n'ai pas de problèmes avec ça. Tu comprends, il sait parler, il a fait beaucoup de temps en prison, il sait comment ça marche et c'est vraiment ça. » (Quentin)

Certaines tâches sont identifiées par nos interviewés comme étant reliées au titre de représentant d'un secteur. Par exemple, les représentants de secteurs doivent agir à titre de porte-parole du secteur, faire le lien entre détenus et gardiens, veiller à maintenir l'ordre et la paix dans le secteur, s'occuper de punir les détenus qui transgressent les règles de bon fonctionnement du secteur, avoir le pouvoir de laisser entrer ou d'expulser un détenu du secteur et de négocier ou de trouver des solutions avec le sergent ou les gardiens lorsque nécessaire.

« Alors, il y a un gang dans mon rang. Monsieur Sam, lui il est, lui il parle plus avec le sergent. S'il a besoin que quelqu'un de nous vienne [dans le secteur], lui il prend le responsibility pour ça, s'ils ont besoin d'une place, s'ils ont besoin de ci ou de ça, lui il prend le responsibility pour ça. Lui, c'est plus le spokesperson pour le rang. » (Quentin)

Il est mentionné que les représentants veillent au respect des règlements édictés entre détenus dans les secteurs de détention. Il ressort de nos entrevues que ces principes visent généralement le respect entre détenus, l'hygiène de chacun et la propreté dans le secteur. Le respect des autres détenus semble se manifester par le fait de rester silencieux la nuit et en début de matinée, et le respect de l'espace personnel. Un détenu qui transgresserait un de ces principes pourrait être puni par les leaders du secteur, premièrement en se faisant avertir et éventuellement, si le comportement dérangeant persiste, en se faisant battre. Ces principes sont généralement connus de tous les détenus et sont présents dans toutes les prisons du Québec.

« Si tu ne respectes pas ça [les règles du secteur], c'est sûr que tu te fais battre puis t'sais y'a plein de monde, quand je dis que y'a du monde qui souffre là, comme ils se font attacher, la bouche, main, pied contre l'échelle, toutes les neuf autres personnes vont venir le frapper, mais c'est comme quand même assez sérieux là. C'est pas comme dehors que tu vas avoir comme un ticket ou des affaires comme ça, ici c'est vraiment physique. Y'a rien de psychologique ou rien de financier là. » (Ludovic)

Enfin, il ressort de nos entretiens que certains détenus notoires préféreraient être des *présidents fantômes*. Ne désirant pas être au premier plan en prison, ils nomment

un détenu comme étant président et lui donnent des ordres ou encore envoient de « *jeunes détenus zélés* » (Olivier) pour exécuter le sale boulot à leur place.

« [...] mais c'est moi qui tombe président ou bien je deviens comme le président fantôme. Je ne me mettrai jamais en avant, c'est comme si ici là j'ai mis quelqu'un comme président et là je reste en arrière, je lui dis quoi faire. C'est tout. » (Raphael)

1.5.2 La notion de respect au sein des gangs de rue

Il ressort ainsi que, n'ayant pas d'échelons établis à gravir pour obtenir un statut ou encore de code d'honneur à respecter, les membres de gangs de rue que nous avons rencontrés semblent davantage centrés sur l'obtention du respect de leurs pairs. Gagner le respect du regroupement est synonyme de gagner sa place au sein du gang.

« C'est plus à l'extérieur que tu vas pouvoir plus monter d'échelon et d'avoir plus de respect, que le monde va être plus porté à t'écouter pour certaines choses, quand que t'as déjà fait des choses dehors, soit que tu as déjà tué quelqu'un, soit que comme je disais tu as des bons contacts, ces choses-là et que tu fais de l'argent, ça monte, ça monte, ben le monde ils vont être plus portés à « ok, lui on va le mettre sur un autre stade », au même niveau que certaines personnes, ça se fait comme automatiquement. » (Olivier)

Afin d'obtenir le respect de leurs confrères, les membres de gangs de rue doivent, selon nos données, *faire leurs preuves*. La grande majorité des interviewés explique que généralement, c'est par le biais de gestes violents que les individus prouvent aux autres qu'ils sont prêts à tout pour le regroupement. Certains vont jusqu'à dire que plus un individu est dangereux, plus il sera respecté des autres membres du gang.

« Les rôles, ce n'est pas...dans la hiérarchie c'est comme n'importe où, hein, tu montes avec ce que tu fais, les preuves que tu fais, des choses comme ça. Comme les politiciens, c'est sûr que ce n'est pas comme les gangs de rue, mais quand tu es dans les gangs de rue, si tu es un gars fucké comme on dit, tu vas monter vite là, mon ami c'est un dangereux ça là, moi avec quand j'étais jeune j'étais dangereux en t...cle là! [...] Fait que, quand t'es dangereux, tu montes vite parce que tu peux faire pas mal n'importe quoi. Tu es là pour tout le regroupement t'sais. » (Mathis)

Il semblerait alors, selon nos interviewés, qu'un individu qui s'attaquerait à un membre rival influent pourrait se voir gagner le respect des autres membres du gang rapidement et ainsi obtenir sa place au sein du gang. Selon nos données, cela serait vrai autant en prison que dans la communauté.

« [...] c'est sûr et certain qu'un groupe ennemi vont vouloir toucher certaines personnes qui ont une notoriété assez haute, ça va être un gros poisson, ça veut dire que le jeune qui va vouloir monter de galons, qui va vouloir faire ses preuves, ben il va aller essayer de prendre un gars que... autrement dit un gros poisson pour que son monde à lui, lui donne le respect et qu'il lui montre : « ok, on peut te respecter », pour qu'il montre que tu es dû de monter de galons, dans ce sens là. Ça se fait tout seul avec l'expérience. » (Olivier)

Bien qu'il ne semble pas y avoir de code d'honneur écrit comme on peut en retrouver dans d'autres organisations criminelles, il semble que le respect de certains principes comme par exemple, le fait de ne pas consommer de drogue ou de prendre ses activités illégales au sérieux, permet de gagner une part de respect des autres membres du gang.

« Il y a autant de différentes cliques qui me respectent parce que comme ils savent que je suis un gars sérieux côté business là. Il y a beaucoup de gars qui vont faire des affaires, mais comme la plupart ils vont être sur le crack, il y en a beaucoup de ça. Mais moi comme, je touche à rien, je fais mes affaires, business, c'est business. » (William)

Il ressort ainsi de nos entretiens que l'obtention du respect de ses pairs est important afin d'établir sa réputation et éventuellement acquérir une position au sein du gang. Selon nos interviewés, la réputation semble être bâtie selon que l'individu respecte le principe de la loi du silence, le fait d'avoir beaucoup d'argent et beaucoup de contacts dans le milieu criminel. Entrent aussi en ligne de compte l'expérience dans le milieu criminel, les délits commis et les attitudes dans certaines situations.

« [...] la position, la notoriété, c'est avec le temps, c'est comment tu as agi, comment tu as répondu à certaines affaires, surtout quand tu as une réputation que tu ne parles pas, tu as une réputation que tu es méchant, tu

as une réputation que tu as de l'argent, tu roules, tu as des contacts et bien c'est ça qui fait que tu as une notoriété et que le monde te respecte entre guillemets là. Mais ce n'est pas des positions comme avec un vote ou quoi que ce soit, des fois tu l'accumules par toi-même et tu es rendu à une position que tu t'es mis par toi-même dans cette position-là avec l'expérience du monde criminel. » (Olivier)

Enfin, selon nos interviewés, les tatouages représenteraient l'identité de chacun des membres du gang. Mettre ses tatouages à vue des autres détenus en prison peut être une façon pour certains de se faire reconnaître et d'obtenir le respect qui leur est dû.

«[...] les gars de gangs ils savent qui je suis. Ils m'auraient vu entrer, ils auraient vu mon tatou, ils savent que j'ai mon tatou là, ils savent qui je suis. [...] Aussitôt que je rentre en dedans, mon habitude c'est que j'enlève mon chandail pour leur montrer que c'est moi là parce que tes tatous c'est ton identité.» (Raphael)

II. Conditions de détention des gangs de rue

Une dimension importante du vécu en détention des personnes affiliées aux gangs de rue concerne les conditions de détention. De fait, nos interviewés nous renseignaient qu'à leur arrivée en prison, ils étaient catégorisés et affiliés aux gangs de rue à partir de données floues et ambiguës, relevant, selon eux, du préjugé. Cet étiquetage aurait un effet sur la gestion de la peine des détenus que nous avons rencontrés. En effet, nos interviewés perçoivent être l'objet d'un traitement différentiel en prison, notamment en étant détenus dans de petits secteurs restrictifs où il y a peu d'activités, voire moins d'activités que dans les secteurs réguliers. Ce sentiment de traitement différentiel vécu par les personnes affiliées aux gangs de rue viendrait exacerber leur sentiment d'injustice.

2.1 Sentiment de traitement différentiel

En prison, les groupes majoritaires sont dispersés dans les divers secteurs de détention, alors que les groupes minoritaires sont tous regroupés et isolés dans un seul secteur.

« Ici dans cette prison, y'a plus de gars de rouges, donc ces gars de rouges là vont être mélangés avec la population, ok. Ici, ils ont fait un secteur pour les gars de bleus, ils ont fait un petit secteur pour eux autres. À [prison X], y'a plus de gars de bleus fait que les gars de rouges ils sont isolés, ils sont à part puis les gars de bleus ils sont dans les sécurités maximales, dans les sécurités médiums et ils sont dans la population aussi. Comme à [prison Y], c'est la même chose que [prison X] aussi. Il y a plus de gars de bleus, fait que, ils font un secteur pour les gars de rouges et les gars de bleus, eux autres, ils sont en population. » (Léo)

Selon les entrevues que nous avons menées, il semble y avoir un sentiment d'injustice en ce qui a trait à l'identification des membres de gangs de rue par les autorités carcérales. En effet, la moitié des interviewés a l'impression d'avoir été la cible de *profilage racial* au moment de leur classement sécuritaire en prison. La notion de *profilage racial* concernerait spécifiquement les individus appartenant aux minorités visibles. Bien qu'un grand nombre d'entre eux reconnaît faire partie d'un gang de rue, ceux-ci déplorent les critères utilisés pour les identifier comme tels. Ainsi, il ressort des propos de nos interviewés qu'ils ont l'impression que les gardiens de prison se fient sur la couleur de leur peau, leur apparence vestimentaire, leurs tatouages ou encore leur quartier d'origine pour les identifier comme membres en règle. Plusieurs considèrent ces critères comme étant arbitraires, flous et relevant du préjugé plutôt que relevant de preuves concrètes. S'ensuit un sentiment d'incompréhension, d'injustice et de *discrimination* chez les interviewés.

« Bon, moi la seule chose que je pourrais dire, je ne sais pas si un jour les gardiens de prison pourraient entendre ça, c'est qu'il ne faut pas qu'ils jugent sur l'apparence, sur le physique, sur la couleur de peau, il ne faut pas qu'ils jugent tout de suite que lui fait partie de tel ou tel gang, tu comprends. Pour afficher cette étiquette-là à quelqu'un, il faut que la personne le dise par lui-même, il faut qu'il y ait des preuves, il faut qu'ils aient des photos, c'est comme, ce n'est pas parce que la personne vient

d'un milieu où est-ce qu'il y a des gangs que cette personne-là fait partie d'un gang, tu comprends. » (Léo)

Puisque les interviewés ont l'impression de subir du *profilage racial* lors de leur classement sécuritaire en prison, plusieurs ont l'impression que ce sont les prisons qui créent les gangs de rue. Lors de leur arrivée en prison, ils sentent que l'administration carcérale veut absolument les classer soit bleu, soit rouge, ce qui fait que certains détenus se retrouveraient incarcérés avec des membres de gangs de rue alors qu'ils ne les avaient jamais fréquentés auparavant.

« Les noirs, à l'admission, ils leur demandent : « rouge ou bleu ? » fait que moi j'ai pour mon dire que c'est eux autres qui les forment les gangs de rue parce que le petit gars qui n'était pas dans une gang de rue, il rentre en prison et on ne lui donne pas le choix entre rouge et bleu, fait que le petit gars qui vient de Montréal-Nord, juste parce qu'il vit à Montréal-Nord, il ne peut pas aller dans une wing de bleus parce que les bleus c'est St-Michel. Fait que le petit gars qui vient de Montréal-Nord, il n'a pas le choix que d'aller dans une wing de rouges et après ça, il est fiché dans son dossier pour le restant, il fait partie des rouges, il ne peut plus se promener avec les bleus parce qu'il va se faire battre. [...] Il n'y a pas vraiment de secteurs neutres, tu ne peux pas arriver puis dire : « ah, moi je ne suis pas là-dedans », donc c'est comme ça que je vois ça actuellement. » (Nicolas)

Nos interviewés mentionnent que les individus qui sont affiliés aux gangs de rue sont plus souvent qu'autrement détenus dans de petits secteurs ou des secteurs sécuritaires. Ces secteurs semblent plutôt restrictifs et offrent moins de liberté de mouvement aux détenus que les secteurs de population régulière.

« T'sais y'a beaucoup de monde qui aimerait ça ne pas se faire fiché [affilier aux gangs de rue] et avoir accès à l'école dans le fond. Moi, si j'aurais été dans le [secteur de population régulière], j'aurais pu aller à l'école, tu comprends, mais là je ne peux pas parce que je suis dans le [secteur sécuritaire]. » (Yan)

Par ailleurs, pour certains membres en règle des gangs de rue que nous avons rencontrés, la détention se déroule dans un secteur qui anciennement était un secteur de

ségrégation et qui n'était pas considéré comme des secteurs de vie. Selon eux, ce genre de secteur serait peu adapté pour y accueillir une quinzaine de détenus en permanence.

« C'est une wing, comme la rangée où ce qu'on est dedans, avant c'était une wing de ségrégation qui était toutes des cellules simples et ce n'était même pas une wing pour que les gens vivent dedans, mais là ils ont décidé de juste rajouter un banc, rajouter un lit, et là c'est cellule double, et c'est un secteur de vie. On n'a pas de table dans notre cellule pour qu'on puisse s'asseoir pour écrire, on n'a pas rien là [rire] rien du tout, rien du tout. »
(Sam)

Parallèlement à ce sentiment d'étiquetage ambigu, nos interviewés indiquent que l'affiliation à un gang de rue serait synonyme de traitement différentiel. En effet, la plupart des détenus que nous avons rencontrés ont l'impression qu'en raison de leur affiliation, soit leurs demandes en prison sont ignorées, soit les réponses ne surviennent qu'après un délai d'attente extrêmement long. Plusieurs membres de gangs de rue que nous avons rencontrés ne sont pas certains si les plaintes qu'ils remplissent se rendent à bon port, semant un sentiment de frustration.

« Il y a eu des gardiens qui m'ont envoyé ch... à un moment donné, c'est sûr, ils ignorent mes speedy memos, ils ont ignoré la première fois mon affaire de l'infirmerie là. Je n'ai eu aucune nouvelle de ça. Ensuite, la bibliothèque je n'ai rien eu [...]» (Ludovic)

De même, nos interviewés indiquent que les détenus incarcérés dans les secteurs pour gangs de rue n'auraient pas accès aussi aisément que les détenus des secteurs réguliers aux différents programmes et activités. Ainsi, il ressort de nos entretiens que plusieurs membres de gangs de rue semblent se sentir pris dans un engrenage.

« On n'a pas le droit à l'école parce que c'est un rang de gangs et c'est sécuritaire. Dans le [secteur X], les gars ils peuvent aller à l'école, tout ça, ici on n'a pas le droit. Nous, ils ne nous mélangent pas avec la population. Même bleu ou rouge, ils ne mélangent pas. C'est ça, on a juste le gym. Et c'est ça. » (Quentin)

Au moment de leur audience devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles, les personnes que nous avons rencontrées expliquent qu'elles se font reprocher de n'avoir participé à aucun programme correctionnel et d'être affiliées aux gangs de rue, ce qui fait qu'il est plus difficile pour eux d'obtenir une libération quelconque. Ils indiquent que la plupart des membres de gangs de rue sont ainsi libérés aux deux tiers de leur sentence.

« Je veux spécifier que le système carcéral est assez rough là-dessus [notion de gangs de rue], n'importe qui, ils vont te le fiche et ça c'est pour le reste, c'est pour longtemps. Et puis devant les commissaires ce n'est pas bon, les agents de probation quand tu ressorts dehors fait que c'est ça, c'est pour ça que je voulais spécifier que le système est rough. »
(Mathis)

2.2 Sentiment d'injustice

Il ressort clairement des propos de nos interviewés que les membres de gangs de rue minoritaires dans une prison vivent un vif sentiment d'injustice vis-à-vis leurs conditions de détention en prison. Selon ceux que nous avons rencontrés, celles-ci seraient en effet plus difficiles que celles dans les autres secteurs de détention, notamment ceux de population régulière.

Pour certains, l'exclusion et le traitement différentiel qu'ils ont l'impression de vivre en prison jouent sur le moral et les *rendent fous*.

« Mais je pense que du fait que, d'après moi là, ma perception des choses c'est que on dirait qu'à cause que justement on fait partie des gangs et tout ça, on dirait qu'on n'a pas le même traitement que les personnes qui sont incarcérées normales si je pourrais dire. [...] j'ai l'impression que on dirait qu'ils nous checkent un peu plus genre, tu comprends, genre le service est plus compliqué, je ne sais pas, on dirait qu'on n'a pas toutes les services comme on serait supposé les avoir parce qu'on fait partie des gangs de rue genre. C'est ça que je vois. » (Yan)

Ce sentiment d'injustice semble exacerbé à l'égard des membres de gangs rivaux lorsque ceux-ci sont plus nombreux et qui par le fait même se retrouvent souvent incarcérés dans un secteur dit régulier.

« Des fois, là nous autres on dit « pourquoi les bleus sont avec toute la population, et ils ont droit à toutes ces affaires-là, et nous autres les rouges on est enfermés là », ils disent, ils nous donnent toutes sortes de raisons, la raison de leur choix, soit ils disent « vous êtes pas assez nombreux », « vous êtes pas assez nombreux pour qu'on vous mette avec la population », ils disent : « parce que vous ne savez pas vivre », on dit : « ah, parce que eux autres ils savent plus vivre que nous autres ? » [...]» (Sam)

Il ressort des propos de nos interviewés que les gangs de rue minoritaires peuvent être désavantagés en prison puisqu'il n'y a qu'un seul secteur de détention pour eux. Ainsi, un détenu qui serait d'une allégeance minoritaire et qui voudrait intégrer le secteur prévu pour lui, mais qu'il n'y aurait pas de place, serait dans l'obligation d'intégrer un secteur de ségrégation ou de protection, secteurs où les conditions de détention y sont extrêmement difficiles.

« Si tu es un Blood ici et tu dois aller à [prison X], et qu'il n'y a pas de places, ils vont te mettre en ségrégation jusqu'à temps qu'il y ait une place. Ségrégation, c'est 23 heures sur 24. » (Quentin)

Il existe des différences entre prévenus et détenus en ce qui concerne les accès aux services et activités en prison. Comme le temps passé en prison par les prévenus comptait en double lors des entrevues, ceux-ci étaient soumis à des conditions de détention plus restrictives, notamment quant à l'accès aux activités et services offerts en prison. Seuls les détenus condamnés y ont accès.

« Les différences entre prévenu/détenu, une fois que tu es détenu, tu peux monter sur les étages, là t'as deux sorties de cours par jour, t'as le droit de travailler, t'as ta télé dans ta cellule, t'as un gym. Mais ça, c'est encore un système bonbon. On va dire que ça c'est pour les détenus qui ont pas de violence dans leur dossier. Ou c'est ça. Ouais, ou si ça dépend quand c'est ta première ou deuxième fois que tu rentres, t'as des chances. Quand ça fait trois, quatre, cinq fois, oublie ça. » (Nicolas)

Lorsque les détenus que nous avons interviewés abordent leurs *besoins* en prison, plusieurs parlent des conditions de détention, plus spécifiquement des activités et occupations en prison. Ils voudraient bénéficier de l'accès à la scolarité, obtenir plus de

sorties de cours et d'activité physique puisque cela permet d'évacuer les frustrations et tensions, avoir moins de périodes de « deadlock », avoir plus de téléphones dans le secteur, avoir des montants de cantine plus élevés et finalement, ne plus se faire « couper » le tabac.

« Le seul besoin que je pourrais avoir c'est le besoin d'avoir une occupation [...] puis t'sais une occupation parce que si on te laisse en quelque part et que tu passes des journées à rien faire, et bien ça devient long. [...] un travail ou bien aller à l'école, quelque chose comme ça. »
(Loïc)

Dans la même optique, plusieurs des détenus affiliés aux gangs de rue que nous avons rencontrés auraient aimé avoir accès aux cours professionnels tels que le cours de briquelage afin d'obtenir un diplôme quelconque et se donner une chance vis-à-vis la réinsertion sociale, par exemple en intégrant le milieu du travail une fois libéré.

« Et il y a beaucoup de monde qui aimerait aller, parce qu'au régulier ils donnent les cours de briquelage, et il y a des personnes qui aimeraient ça aller à l'école là. T'sais, il y a du monde qui aimerait ça avoir le cours de briquelage pour sortir et avoir un travail en construction, ces choses-là. On a [rien] ici. [...] Il y en a que c'est sûr que ça les aiderait de pouvoir aller à l'école pour améliorer leurs conditions de vie quand ils vont sortir. » (Olivier)

Il ressort de l'analyse de nos entretiens que l'ennui semble si fort que certains membres de gangs ont l'impression d'être des morts-vivants. N'ayant pas d'activités offertes, plusieurs de nos interviewés trouvent que les journées peuvent être longues et interminables.

« La prison, et bien c'est comme si tu étais dans un cercueil, vivant. Il n'y a rien à faire, vraiment rien ! Ouais, t'attends que le temps passe. » (Loïc)

Pour les personnes que nous avons rencontrées, l'important est de se tenir occupé soi-même au cours des journées afin de faire passer le temps. Toutefois, les activités dans le secteur de détention restent limitées à des jeux de société ou à la télévision.

« Tu dois vraiment t'occuper toi-même. T'sais moi, j'ai pris le journal, je peux au moins regarder l'information. Je regarde la télé, je regarde les émissions. T'sais, je m'entraîne, je fais des affaires. C'est comme, j'essaie de passer mon temps. C'est juste qu'il faut passer le temps. Et je réfléchis, t'sais, je fais plein d'affaires pour passer le temps. Je passe le temps. » (Justin)

Ainsi, il ressort clairement des entrevues que le temps passé en prison est considéré comme non productif pour les détenus affiliés aux gangs de rue. Selon eux, leurs journées consistent principalement à écouter la télévision. Un détenu, qui a dû cesser ses cours universitaires pour aller en prison, trouve qu'il perd son temps puisqu'au lieu d'étudier, il écoute la télévision.

« Il y en a quelques-uns qui vont à l'école, moi ça me sert à rien parce que je suis au niveau universitaire et ici je ne peux pas suivre mes cours. [...] C'est-à-dire que vraiment je passe mes journées enfermé entre quatre murs à écouter la télévision, je pense que c'est le gros de mon activité ça, regarder la télévision. Et ça, ça va être long. (rire) Mais, bon ! » (Alexis)

Puisque les journées sont longues et interminables, pour plusieurs des détenus rencontrés la consommation de cannabis devient synonyme de faire du *bon temps*. En effet, selon nos interviewés, la consommation de drogue serait un moyen de s'évader de prison, de faire baisser la pression collective et de faire passer le temps plus rapidement.

« Quand y'a du buzz ça passe plus vite, quand y'en n'a pas c'est plus long. Quand y'a du buzz tu oublies que tu es en prison, tu comprends, tu fais juste vibe là. [...] Ça c'est le plus gros besoin qu'un prisonnier peut demander là. Avoir tout le temps son pot. » (Zachary)

Aussi, il semble que l'ennui et l'attente qui caractérisent les journées en prison des membres de gangs de rue les poussent à planifier leur entrée de drogue en prison. N'ayant rien d'autre à faire pour s'occuper, nos interviewés expliquent qu'ils se *cassent la tête* à trouver des moyens pour faire entrer leur drogue.

« Comme je te dis c'est rien d'exceptionnel la prison, c'est vraiment on attend que notre pot il rentre et on attend pour fumer, c'est vraiment ça qui se passe dans notre tête. » (Thomas)

D'autres, pour faire passer l'ennui et s'occuper, font des paris sportifs. Ils peuvent parier de l'argent ou encore des items de cantine sur des matchs sportifs diffusés à la télévision.

« On regarde des games de football, on mise de l'argent, des games de soccer, de baseball, n'importe quoi. Comme on joue, on mise de l'argent, on joue au jeu, on bet, si l'autre il ne veut pas te payer [...] si tu me payes pas, on va se battre, on va pas dire : « ok, fuck it ».» (Zachary)

2.3 Les conflits avec les gardiens de prison

La littérature nous renseigne sur le fait que la finalité de la prison est de détenir, contrôler et punir (Lemire et Vacheret, 2007). Dans un tel contexte, les relations entre les membres du personnel et les prisonniers sont fondées sur une séparation, à la fois physique, morale et psychologique (Lemire et Vacheret, 2007). Cette claire séparation entre gardiens et gardés engendre des conflits ouverts, chaque groupe se faisant une image négative de l'autre (Lemire et Vacheret, 2007). Le conflit prendrait source entre les gardiens qui tentent d'imposer leur autorité et les détenus qui tentent de la déjouer (Hepburn, 1989 dans Lemire et Vacheret, 2007).

Ainsi, il ressort de l'analyse de nos entretiens que les membres de gangs de rue ne font pas exception puisque, comme pour la plupart des détenus du Québec, ils constatent que détenus et gardiens de prison sont clairement séparés. En effet, la majorité des détenus interviewés mentionne n'avoir que très peu, voire aucun contact avec les gardiens de prison. Tous les prisonniers détenus dans un secteur pour gangs de rue sont unanimes, leurs contacts avec les gardiens de prison sont maintenus au minimum.

« Et bien moi je veux dire il n'y a rien qui se passe avec eux parce que je ne leur parle pas. Je leur parle juste quand j'ai besoin de quelque chose,

et c'est tout. Je n'ai pas de contacts avec eux autres. Ils sont gardes et c'est ça qu'ils font, ils nous observent. Rien d'autre.» (Thomas)

À la lumière des propos des détenus rencontrés, il semble que les interactions entre gardiens et gardés sont des plus hostiles. Les hostilités semblent être le résultat d'échanges difficiles, voire irrespectueux, entre les deux clans. La majorité des détenus parle de gardiens de prison *anti-détenus*, mais aussi de détenus qui sont *anti-gardiens*. Certains ajoutent que c'est dans les secteurs de détention réservés exclusivement aux membres de gangs de rue que les hostilités sont à leur comble. Pour certains des incarcérés que nous avons rencontrés, le bon comportement en prison et le respect des gardiens est une manière de s'attirer des privilèges qu'ils n'auraient pas autrement.

«Mais comme si tu dis, un environnement où est-ce que c'est rien que des gangs de rue, ça oublie ça...oublie ça, c'est comme ils s'en foutent des gardes, ils envoient ch... les gardiens, c'est genre moi je ne pense pas comme ça. Moi, je pense que si vraiment tu veux avoir plus d'avantages, au moins t'sais un petit peu plus de respect, t'sais un gardien qui ne va pas seulement être là pour son travail, mais qui va vouloir te rendre des services aussi si t'en as. [...] T'sais, si là, tu l'envoies [promener] tout le temps, pff, il va t'ignorer lui là, tu comprends, il ne va pas te donner ces privilèges-là. » (Léo)

Il ressort clairement des entrevues que les membres de gangs de rue que nous avons rencontrés ont l'impression d'être traités par les gardiens de prison comme des «sauvages», voire même des «animaux». Ceux-ci semblent toutefois conscients de projeter une image, par exemple dans les médias, d'individus extrêmement violents et imprévisibles.

«Eux autres tu sais ils ne comprennent pas qu'il y a des jeunes, il y a des plus vieux, il y en a qui n'ont jamais fait de la prison, et il y en a qui en ont fait, pour eux tu es gang de rue, t'es un Bo-Gars ou Blood, t'es un sauvage et tu ne sais pas vivre et c'est tout, tu comprends. [...] On est dans le secteur, on est là puis on reste là, that's it. On est des animaux, le sergent il dit : «vous êtes des animaux !», «allez, mettez-nous dans notre cage (rire)», tu comprends. » (Sam)

Un bon nombre de nos interviewés ont l'impression d'être surveillés davantage par les gardiens de prison que d'autres détenus, notamment à cause de leur affiliation aux gangs de rue. Ils ont alors l'impression que les gardiens de prison se *mettent sur leur cas*. Peuvent s'ensuivre des jeux de pouvoir entre gardiens de prison et détenus.

« J'ai des rages aussi contre eux autres [les gardiens], comme quand ils se mettent sur ton cas. Les gardiens des fois ils n'aident pas, tu comprends. La moindre petite affaire, ils te donnent un rapport. » (Thomas)

III. Fonctionnement des gangs de rue en prison

3.1 Les services économiques parallèles en prison

Le *contrôle* des établissements, que nous avons abordé précédemment, se traduit aussi, selon l'analyse de nos entretiens, par l'insertion des membres de gangs de rue dans les services économiques parallèles en prison. Selon nos données, lorsque les détenus parlent de *contrôle* d'une prison, cela veut généralement dire que le gang a le contrôle de l'entrée et de la vente de drogue en établissement.

« Pour pogner le contrôle de [la prison], il faut que t'aies la drogue. T'as le contrôle de la drogue, t'as le contrôle des cigarettes, donc si tu prends ça, [la prison] est à toi » (Raphael)

À ce sujet, la grande majorité des détenus que nous avons rencontrés s'entend pour dire que ce sont les gangs de rue qui *contrôlent* généralement les prisons, entre autre parce qu'ils sont extrêmement solidaires et qu'ils se tiennent. Selon leurs nombre et présence, certains groupes contrôleraient certaines prisons au détriment des autres groupes.

« Comme ici, c'est plus les gars de bleus qui ont le contrôle, mais les Bloods comme c'est notre gang rival, les ennemis rivaux, ça c'est plus, eux sont plus à [prison X]. » (William)

Par ailleurs, la majorité de nos interviewés mentionne faire ou avoir fait au cours de leur incarcération du trafic de drogue en prison. Le trafic de drogue institutionnel

semble prendre place spécifiquement dans les secteurs de détention de plus d'une centaine de détenus. Selon les interviewés, ce serait toujours les mêmes détenus qui s'occupent de vendre la drogue en établissement.

« C'est toujours les mêmes qui vendent. » (Raphael)

Au niveau des grands secteurs de détention de plus de cent détenus, il y aurait, selon nos interviewés, deux gars de gangs de rue dans chaque coin du secteur, gauche et droit. Ceux-ci vendent de la drogue. Certains vendeurs demanderaient à ce que l'argent soit déposé sur un compte bancaire avant de donner la marchandise illicite afin d'éviter l'endettement. D'autres donneraient la drogue et attendraient d'être payés.

« D'habitude c'est un gars dans chaque coin qui a le droit de vendre. Comme à mettons toi tu peux vendre [secteur X] droite, toi [secteur X] gauche, comme chacun s'occupe de leur wing [...] C'est comme on met un gars dans chaque coin habituellement. » (William)

Certains de nos interviewés considèrent la prison comme un endroit où il est facile de faire beaucoup d'argent. La drogue est extrêmement chère en prison. Selon les propos de nos interviewés, un gramme de pot se vendrait 50\$ en prison alors que la même quantité se vendrait 10\$ sur la rue. Ainsi, il semblerait que la vente de stupéfiants apporte des revenus considérables en prison. À titre indicatif, un interviewé mentionne faire entrer jusqu'à des demies-livres (224 grammes) de pot en prison par semaine.

« [...]...on fait pas de la petite argent ici [en prison], c'est comme une business qui roule.» (Raphael)

À la lumière de nos entrevues, un autre type de services économiques parallèles en prison est le poker. Un des interviewés explique être le responsable administratif du poker en prison. Il explique que ce jeu n'est pas illégal en soit, c'est le fait de parier de l'argent qui l'est. Ainsi, les détenus ne feraient pas de transactions monétaires au sein du secteur de détention. Le responsable note dans un carnet la liste des noms des participants, les mises de chacun ainsi que les gains et les pertes. À la fin de la semaine,

il doit collecter l'argent. Un tel travail en prison peut rapporter, selon notre interviewé, jusqu'à 400\$ par semaine.

« Moi j'arrive avec les jetons, je les sépare, je trouve un dealer, j'écris sur une petite feuille, après j'écris le calcul à la fin de la semaine, toi, tu dois tant, toi t'as gagné, toi tu dois tant, et ça, ça me permet de bien manger. Et c'est pas mal tout ce que je fais. De toute façon les gardiens ils le savent là, il y a des caméras, ils le voient bien. À un moment donné il y a un gardien qui a dit : « fermeture de la table de poker », t'sais, ce n'est pas plus subtil que ça. » (Mathis)

Outre le poker, il semble exister des services de revente de biens en prison. Ces marchés illégaux qui prennent place en prison sont connus, selon les propos de nos interviewés, sous forme de *dépanneurs*. Un détenu en charge achète généralement des items à la cantine et les donne ensuite à certains détenus qui doivent les payer le plus rapidement possible, avec intérêt.

« Et en plus, moi, avant j'étais un dépanneur, tu comprends, je passais de la bouffe. Je me faisais du profit comme ça. » (Mathis)

Les gangs de rue s'occupent de différents marchés illégaux en prison, mais en plus, nos interviewés s'entendent pour dire que généralement, les membres de gangs de rue réussissent, bien qu'ils soient incarcérés, à gérer leurs activités illégales à l'extérieur de la prison. Certains spécifient que la gestion à partir de la prison dépend des activités illégales, certaines étant plus difficiles à gérer à distance que d'autres.

« À partir d'ici, c'est comme il y a du monde qui font des affaires pour moi, qui vendent du pot pour moi, qui s'occupent des filles aussi dehors pour comme...j'ai trois filles qui travaillent [...] mais ma vraie femme, elle, elle danse aussi, mais elle c'est la seule comme que à cause aussi parce que tout ce que je vends c'est de l'argent sur la cantine aussi toutes les semaines et c'est tout. Mais les trois autres filles, eux, elles m'amènent de l'argent quand j'en ai besoin, comme c'est eux qui payent mes affaires, et il y a mes gars aussi. [...] j'ai trois gars qui vendent du pot et la pilule pour moi le temps que je suis en prison ». (William)

Tous s'entendent pour dire qu'un incarcéré qui veut gérer ses activités illégales en communauté à partir de la prison doit avoir un ou des hommes de confiance et être le moins intelligent et débrouillard.

« Si tu es ici et que tu as du monde de confiance dehors, tu peux faire ce que tu as à faire. Il y a des gangs de rue, il y en a qui sont des pimps, il y en a qui vendent de la drogue, de la fraude, ça dépend qu'est-ce que tu fais et ça dépend des personnes, si tu as du bon monde dehors qui peut prendre soin de tes affaires, qui peut aller collecter ton cash, qui peut aller faire des affaires pour toi. Ouais, y'a toujours un moyen pour toute. » (Zachary)

Certains détenus que nous avons rencontrés précisent qu'il est plus facile de gérer ses activités criminelles en communauté dans les établissements de détention où l'accès à des cellulaires est relativement répandu.

« [Dans certaines prisons], il peut y avoir des cellulaires, il peut y avoir tout. Ils font du bon temps de l'autre bord, alors, ils peuvent avoir toutes. Ça dépend où tu es, et ça dépend qui tu es vraiment pour essayer d'évoluer, mais en général, si tu es un bon, si tu es capable, si tu es un bon débrouillard, tu es capable de rouler ton business n'importe où, où tu es. » (Zachary)

3.2 La violence

Il ressort des études de ces dernières décennies que la violence en prison serait un mode relationnel normal et normé (Lemire et Vacheret, 2006). À ce sujet, le Service Correctionnel du Canada (1995) notait dans le sondage national auprès des détenus que 21% des détenus interrogés (n=4 381) avaient été victimes de voie de faits, 7% d'agression armée, et 3% d'agression sexuelle. Lemire et Vacheret (2006) relèvent que la violence verbale et psychologique (menaces, insultes, intimidation) semblent représenter les formes les plus courantes de violence en prison. Par rapport à la violence des gangs de rue en prison, certains auteurs ont indiqués dans leur travaux que les comportements violents sont fréquemment utilisés, que ce soit au sein du gang ou entre les gangs, et un membre usant de violence peut se voir propulser dans la hiérarchie de la prison (Curry et Decker, 2003). De leur côté, Camp et Camp (1985) ont noté dans leur

étude que les membres de gangs en prison représentaient 3% de la population incarcérée et étaient responsables de 50% ou plus de la violence en prison.

Ainsi, nos interviewés indiquent que si les batailles ne sont pas quotidiennes en prison, elles ne sont pas rares non plus. Pour certains ces dernières constituent des *habitudes de prison* puisque les détenus auraient tendance à utiliser la violence pour résoudre leurs conflits. Aussi, la violence semble établir les rapports de force entre détenus en déterminant lesquels seront considérés comme des caïds généralement respectés. À ce sujet, Lemire et Vacheret (2007) indiquent que « [...] *la société carcérale s'organise selon une hiérarchie particulière, où prédominent les rapports de force. Selon leur âge, le délit commis, les antécédents criminels ou la durée de leur sentence, les prisonniers ont des rôles différents; ils occupent des places différentes dans cette organisation sociale* » (p. 23-24) Ainsi, selon les détenus que nous avons rencontrés, cette violence semble incontournable.

« Tu ne peux pas vraiment éviter une bataille en prison. Parce que si tu essaies d'éviter ou tu calmes ça, c'est sûr que tu vas te faire battre éventuellement. Si tu essaies de l'éviter une fois, il faut que tu y ailles...même si tu perds il faut que tu y ailles. Tu n'as pas le choix. Sinon tu perds du respect de tes personnes et les autres qui te regardent, eux autres ils te voient comme : « ok, lui je peux aller le voir là lui », tu comprends. Je sais que c'est une pl...te. Je sais que je peux aller le voir et je sais qu'il va rien faire et je peux l'abuser lui.» (Zachary)

Il ressort de nos analyses que les batailles semblent plutôt prendre place dans les secteurs où la population carcérale est hétéroclite. On peut penser ici aux secteurs de population régulière ou encore les secteurs de population régulière avec allégeance particulière. Au niveau des secteurs pour membres de gangs de rue où la population de détenus y est homogène, il semble que les batailles soient plutôt rares puisque les détenus y sont solidaires, souvent amis et de même allégeance.

« Dans notre wing pour vrai, c'est la meilleure, et bien, d'après moi c'est la meilleure wing des quatre parce que t'sais tout le monde s'entend bien, personne ne se bat contre eux et c'est sûr qu'il y a des petites chicanes, t'sais des petits affaires comme ça. J'en ai déjà eu moi-même aussi, mais

on essaie de passer le meilleur temps possible là justement pour pas qu'on s'entretue ou pour pas qu'il y ait de la tension. La tension c'est la mauvaise chose qui peut y avoir dans une prison là quand même. Surtout dans une petite wing comme ça. » (Ludovic)

Bien que la violence associée aux gangs de rue puisse être commandée par certains détenus, celle-ci serait rarement *gratuites*, mais plutôt exemplaire selon nos interviewés. Selon eux, les causes générales à la source des batailles sont la délation, les vols en cellules, l'endettement, la difficulté à cohabiter à plusieurs ou le manque de respect entre détenus.

« Moi, j'ai des codes, je dis : « rouler messieurs », qui veut dire que... quand je disais ça [rire] je ris parce que dernièrement ça c'est passé, quand je dis à quelqu'un : « roule-le comme il faut » qui veut dire ne le piquez pas, ne lui donnez pas de coups de cannes, c'est juste avec les mains. Tapez-le comme il faut. Je veux qu'il sorte tout croche là. Et s'il n'est pas assez, retourne dans la cellule le taper comme il faut. Il y a un peu de cruauté là-dedans, mais ça montre aux autres. Le fait de faire ça, de faire un exemple, c'est pas comme si je me lève, je pogne les nerfs le matin, je suis de mauvaise humeur et je décide toi là, tu vas te faire taper. Il faut que tu fasses de quoi. T'sais là, je ne suis pas un gars injuste. Le gars il m'a rien fait, je n'irai pas le taper, je n'irai pas rien faire. Mais celui qui cherche à se faire brûler, il va se brûler. » (Raphael)

Selon nos interviewés, lorsque survient un conflit entre deux détenus d'un même secteur de détention, les représentants de secteur envoient généralement les détenus belliqueux dans la dernière cellule au fond de la rangée pour que ceux-ci puissent se battre et régler leur conflit. Le tout s'exécuterait habituellement loin des regards des gardiens de prison.

« La violence. Ouais, y'a pas d'autres moyens de régler quoi que ce soit. C'est parce que aller voir les gardiens pour régler un problème, c'est très mal vu, donc oui c'est sous forme de violence automatique. C'est vraiment, c'est ok, dans la cellule, ferme les portes, ça se règle et après celui qui tient encore debout sort et l'autre reste couché. C'est ça. » (Alexis)

Il semble que la violence des gangs de rue soient aussi associée au vécu carcéral. Comme nous l'avons vu, l'inactivité qui caractérise les secteurs de détention pour gangs de rue favorise la consommation de drogue. Tous nos interviewés s'entendent pour dire que lorsqu'il n'y a pas de cannabis en prison, les détenus sont tendus et frustrés et la violence exploserait facilement. Lorsqu'il y a du cannabis, les détenus sont calmes et détendus, la tension diminuerait dans les secteurs et il n'y aurait pas ou moins de violence.

« Quand il n'y a pas de pot ça fait longtemps, le monde sont plus sur les nerfs. Quand il y a du pot, tout va bien. » (Thomas)

Nos analyses nous renseignent sur le fait que la violence physique en prison peut être très importante et associée à des armes. En effet, nos interviewés mentionnent avoir accès à une foule de matériaux en prison pour en confectionner. L'arme de prédilection en prison est le « *pic* »; un couteau artisanal. Aussi, les détenus parlent fréquemment de l'utilisation de boules de billard ou de conserves de thon à titre d'armes.

« Mais, souvent qu'est-ce qui arrive, c'est soit que la personne va se faire piquer, soit qu'elle va se faire battre à coup de cannes de thon...souvent ça arrive ça. Ça arrive assez souvent. » (William)

Quelques-uns ajoutent qu'il y a parfois de vraies armes en prison comme des pistolets semi-automatiques de calibre 9mm. Selon certains interviewés, il serait facile d'en faire entrer entre les murs quoique cela est risqué et peut facilement attirer l'attention des gardiens de prison.

« Et ils avaient fait rentrer un petit gun aussi. Quand tu es rendu que tu te fais rentrer un gun là, ça va pas bien (rire). Ce n'est pas difficile faire entrer ça, vraiment pas, mais ça, ça attire la chaleur. » (Mathis)

3.3 Les conflits intra-gangs

Dans le cadre de cette violence et en dépit de la solidarité qui semble régner entre les membres de gangs de rue d'une même allégeance, il semble qu'il existe des conflits

intra-gangs dans la communauté comme en prison. En effet, nos interviewés expliquent qu'il existe un conflit de génération au sein des gangs de rue, tant chez les rouges que chez les bleus. Selon eux, ces conflits générationnels proviendraient des alliances que certains gangs de rue tissent avec d'autres organisations criminelles.

« À [prison X], tu as un secteur de Hell's Angels, ça c'est le secteur blanc dans le fond, tu as trois secteurs de bleus, et tu as un bloc de rouges. Maintenant, dans les trois secteurs de bleus, tu as les plus vieux, eux autres c'est les [nom du gang]. Eux autres, ils sont affiliés aux motards. Fait que c'est une gang de rue affiliée aux motards et ils se disent bleus, mais ils ne sont pas respectés par les jeunes bleus parce que pour les jeunes, ces gars-là prennent des ordres des blancs. Fait que les jeunes...avant que ces gars-là soient avec des blancs, ils étaient respectés, mais dès qu'ils se sont mis avec les motards, ils perdent le respect des plus jeunes noirs. » (Nicolas)

D'autres conflits seraient liés au fonctionnement du gang de rue, notamment au non-respect et à la non écoute des membres les plus anciens du gang. Selon les détenus que nous avons rencontrés, les jeunes auraient de la difficulté à écouter les plus vieux, ceux-ci étant décrit par les plus âgés comme étant des *têtes folles* qui veulent se prouver et qui veulent tous être *boss* en faisant à leur manière sans écouter les plus vieux.

« Mais là, ce qui se passe, c'est dans leur propre clique, ça se pogne entre eux autres. [...] Ça se pogne parce que ça crée de la jalousie. Ils veulent que les boss les aiment plus que d'autres, alors il faut qu'ils montrent leurs preuves. » (Raphael)

3.4 Les conflits inter-gangs

La guerre qui existe entre gangs de rue d'allégeances différentes semble se retrouver en prison. Par contre, elle serait plus intense, selon nos interviewés, dans la communauté qu'en prison.

« C'est plus dehors que ça se passe [la guerre]. Dehors, ça brasse pas mal des fois » (William)

En effet, certains *boss* des gangs de rue auraient comme principe de laisser les guerres et conflits à l'extérieur de la prison et de faire la paix à l'intérieur des murs où la plupart des détenus membres de gangs sont solidaires.

« [...] je vais dire souvent aux gars : « pas de batailles ». Moi dans ma wing y'a personne qui se bat. Je ne veux pas que personne ne se battent. [...] Les problèmes de dehors, ça reste dehors, vous allez vous tuer, vous vous tuez dehors [...] » (Raphael)

Il semble que la présence de membres de gangs rivaux en prison puisse exacerber la violence. Ainsi, les gangs de rue adverses sont désormais séparés en prison suite à plusieurs événements dans le passé impliquant des blessés graves ou des morts. Pour des raisons sécuritaires, les groupes de détenus d'allégeances bleues et rouges n'ont jamais de contacts à l'intérieur de la prison.

« Auparavant, ils laissaient le monde circuler, mais il y avait tout le temps quelqu'un qui se faisait battre ou qui se faisait poignarder, ces choses-là, alors là pour sécuriser, protéger certaines personnes autrement dit, ils ont coupé ça, ils ont mis, ils ont sécurisé ça un peu plus pour pas que les personnes se croisent. Mais des fois, il y a des erreurs qui arrivent et c'est là qu'ils se croisent. Mais bien rarement, je n'en ai pas entendu dernièrement, mais à cette heure ils ont coupé ça pour essayer d'éviter les problèmes. » (Olivier)

Selon les personnes que nous avons rencontrées, être un membre de gangs de rue en prison peut entraîner des risques pour la sécurité personnelle. Croiser un membre rival en prison peut être synonyme de violence. Par exemple, si des membres rivaux se croisaient dans un *bull pen*, pour se rendre au Palais de Justice, il pourrait y avoir des actes de violence, des batailles et des conséquences graves. Aussi, nos interviewés mentionnent qu'il peut arriver que des membres ennemis se croisent dans les couloirs de la prison, notamment lorsqu'ils sont escortés aux visites ou au gymnase. Selon eux, dans une telle situation, il y a du *criage*, c'est-à-dire un échange d'insultes, entre les membres rivaux. Deux membres adverses qui se croiseraient en prison et qui ne seraient pas escortés par des gardiens pourraient se battre, voire tenter de s'entretuer.

« Des fois, les screws même ils savent que le gars c'est un bleu, et ils vont le foutre là-dedans [bull pen], et ouais, et puis là boom, boom, boom, boom ! Tu te fais casser ou je sais pas tu casses l'autre. Et c'est ça. Y'a des prisons que c'est fucké comme ça man. Ils s'en foutent des affaires de gangs, alors, ils mixent tout le monde ensemble. Des fois c'est bon puis des fois ce n'est pas bon. » (Zachary)

Il ressort de nos entrevues que certains membres de gangs de rue préfèrent ne pas manger la nourriture servie en prison puisqu'ils croient qu'elle est préparée par les membres rivaux. Ainsi, ils préfèrent préparer eux-mêmes leur nourriture à même le secteur de détention avec des items achetés préalablement à la cantine des détenus.

« Ils t'amènent un chariot [de nourriture] et ils t'amènent une autre grosse affaire et c'est les détenus qui font ton manger, mais les détenus qui sont dans les secteurs avec tes rivaux ! Alors, si ça leur tente de cracher dans ton manger, ils peuvent cracher dedans, moi, je ne touche pas à rien qui est...si c'est pas du riz, que je suis tanné de manger du riz parce que là c'est tout ce que tu manges en prison. Mais, s'il y a une sauce bouillie ou quelque chose, la plupart du monde on ne touche pas à ça, on sait qu'on crie après ces gars-là à journée longue, c'est comme « fuck you, on va te tirer quand on va te voir », et là, c'est eux qui font le manger pour nous ! Eux autres, ils ont droit d'aller dans la cafétéria, de se faire servir, mais nous on reçoit ça sur un chariot qui vient de eux autres. » (Sam)

La majorité des détenus que nous avons rencontrés s'entend pour dire que différents groupes en prison apportent différents problèmes. Les conflits en prison peuvent opposer les gangs de rue, mais aussi le crime organisé traditionnel et les gangs de rue. Plusieurs de nos interviewés ont été témoins d'une bataille opposant la mafia italienne et les gangs de rue. Selon eux, cette bataille serait survenue pour des raisons de contrôle du secteur de détention.

« Mais ça arrive des fois les batailles comme dans le [secteur de détention], comme les gars de gangs de rue et les Italiens, c'est arrivé aussi. » (Thomas)

Il ressort aussi des propos de nos interviewés que les individus du crime organisé, motards ou mafieux, redouteraient les gangs de rue puisque ceux-ci seraient

imprévisibles, notamment parce que les *soldats* seraient leur propre chef, ils n'auraient pas d'ordre ou de permission à avoir de la part de leur *boss* avant d'agir.

« Les autres groupes ils ont peur de nous. Surtout des gangs de rue. Pourquoi ? Parce que eux autres, ils ne savent pas comment on réagit. Et ça, c'est notre force. Je peux envoyer cinq soldats, puis eux autres peuvent m'envoyer dix soldats, je parierais sur mes cinq soldats parce que eux autres il faut qu'ils appellent : « on les tue-tu? ». Nous autres, non, non. Batailles, tiens-toi. C'est tout. Il n'a pas besoin de m'appeler, il sait ce qu'il a à faire. Et ils ont toujours carte blanche, dans mon groupe là, toutes les gars je leur dit : « quelqu'un t'emmerde, quelqu'un met la main sur toi, t'as le choix, tu choisis c'est quoi que tu lui fais. Appelle-moi pas là, je ne veux pas le savoir, tu fais ce que tu as à faire ». » (Raphael)

Il semble que bien qu'il existe des conflits entre organisations criminelles et gangs de rue, ceux-ci réussissent à négocier et à partager l'argent à faire dans un secteur de détention donné. Selon nos données, il existerait des alliances entre mafia italienne et gangs de rue d'allégeances rouges et entre motards et gangs de rue d'allégeances bleues.

« Tout le monde fait du business ensemble [en prison], sauf les rouges et les bleus parce qu'ils sont en guerre » (Nicolas)

« [...] d'habitude les gars bleus, ils sont plus, c'est comme, les blancs qui sont dans des gangs, comme les motards et tout ça, ils sont plus avec eux autres. Nous autres, les rouges, c'est plus, pas de motards, pas de blancs, c'est plus les Italiens....beaucoup plus. Comme, les Italiens tout ça. Mais les bleus sont plus affiliés avec les autres gars, les Hell's et toute ça. » (Zachary)

Enfin, il ressort des entretiens que les médias peuvent parfois alimenter ou influencer des conflits en prison. En effet, les détenus que nous avons rencontrés expliquent avoir accès aux diverses formes de médias en prison; journaux, bulletin de nouvelle télévisée, radio.

« Cette situation-là a passé dans les journaux, les médias, et je pensais même à, en sortant dehors, aller les voir ou essayer de faire de quoi pour leur dire que c'est, t'sais faut faire attention avec ça parce qu'ils ont écrit dans le journal qu'il y avait deux Haïtiens qui s'étaient fait passer [...], fait que là ils ont envoyé mes deux larrons, ils les ont envoyé dans notre

wing à [prison X], ils ont mangé une ta...cle de volée, mais solide. Il y en a un qui s'est fait couper l'oreille et toute parce que ça a passé dans les journaux. » (Mathis)

Conclusion

À la lecture des informations recueillies auprès des personnes considérées comme affiliées à un gang de rue, nous pouvons tirer quelques constats. D'une part, les membres de gangs de rue détenus ont des interactions avec leurs co-détenus, contrairement à la plupart des détenus qui prennent des actions concrètes pour purger leur sentence en solitaire. D'autre part, les membres de gangs de rue détenus se connaissent pour la plupart préalablement à leur incarcération. Plus encore, un grand nombre de nos interviewés nous apprenait qu'ils retrouvaient en prison des personnes avec qui ils entretenaient des relations amicales de longues dates et significatives. Le fait de retrouver des amis en prison entraînerait une baisse de la solitude, de l'ennui, du stress et de la peur, sentiments pouvant être vécu en prison par les nouveaux arrivants.

À leur arrivée en prison, les individus affiliés aux gangs de rue sont généralement groupés, par les autorités carcérales, dans un même secteur de détention, ce que plusieurs d'entre eux considèrent comme un avantage considérable. De fait, ceux-ci réussissent à reproduire la vie communautaire qu'ils vivent généralement à l'extérieur de la prison. En émerge une forte cohésion entre les détenus et plus encore, une certaine forme de solidarité.

Cette forme de solidarité se traduit, dans un premier temps, par le partage des biens matériels au sein d'un secteur de détention comme par exemple la nourriture, l'argent, les tâches ménagères, et la drogue. Ce partage a pour but d'éviter la jalousie et les tensions entre détenus. Dans un deuxième temps, la solidarité permet aux membres de gangs de rue de se sentir protégés; regroupés ensemble ils se sentent forts et pour eux, l'union fait la force ! Cette solidarité qui caractérise les détenus affiliés aux gangs de rue entraîne généralement des mouvements collectifs, tels que des manifestations ou encore de la violence

collective. Aussi, une particularité propre à la vie en prison est que des groupes rivaux s'y entraînent, notamment pour l'achat de drogue, alors que dans la communauté, de tels contacts sont inexistantes. Enfin, il semble que la solidarité soit partielle en prison. En effet, il existe une forme de contrôle au sein des gangs de rue et quiconque aurait un écart de conduite pourrait en subir les conséquences. Les membres de gangs de rue se sentent forts et protégés, mais ne sont pas à l'abri de possible violence de la part de leur confrère.

Une dimension importante du vécu en détention des personnes affiliées aux gangs de rue concernaient les conditions de détention. À leur arrivée en prison, les membres de gangs de rue sont étiquetés comme tels à partir de données qui leur semblent flous, ambigus et relevant du préjugé. Cet étiquetage entraînerait un traitement différentiel en prison; incarcération dans des secteurs sécuritaires, plus grande surveillance, accès plus difficile à des programmes ou activités. Certains des membres de gangs que nous avons rencontrés se sentaient alors pris dans un engrenage puisque le fait d'être inactif en prison peut avoir des répercussions négatives sur une possible libération conditionnelle. En découle un vif sentiment d'injustice qui peut facilement être exacerbé par la présence de gangs rivaux majoritaires. L'inactivité qui caractérise le séjour des membres de gangs de rue en prison apporterait une consommation de drogue importante ainsi qu'une insertion dans les services économiques parallèles.

Cette insertion dans les services économiques parallèles se traduit notamment par le trafic de stupéfiant, l'administration du poker en prison, les services de revente communément appelé les « dépanneurs » ainsi que la gestion des activités illégales dans la communauté à partir de la prison.

Quant à la violence, les études de ces dernières décennies indiquent que la violence en prison serait un mode relationnel normal et normé (Lemire et Vacheret, 2006). Elle serait, pour nos interviewés, considérée comme une habitude de prison. D'une part, la violence des gangs de rue en prison semble incontournable et être liée au

fonctionnement du gang. D'autre part, elle semble aussi être liée au vécu carcéral, plus précisément à l'inactivité, à la consommation de drogue et aux mésententes dans un secteur de détention. Enfin, cette violence semble être commandée, associée aux armes et exacerbée par la présence de gangs rivaux.

CHAPITRE IV : LES MEMBRES DE GANGS DE RUE EN DÉTENTION PROVINCIALE

Introduction

Alors que nous sommes à l'ère de la détention individuelle et que le milieu carcéral est caractérisé par l'atomisation des détenus, nous assistons à un phénomène bien particulier, c'est-à-dire l'émergence de groupes caractérisés par une grande cohésion et se montrant très solidaire; les gangs de rue en prison. Ainsi, l'expérience carcérale des membres de gangs de rue est vécue sous forme collective. Par ailleurs, ces groupes présentent une multitude de caractéristiques qui leurs sont propres et ceux-ci évoluent dans un contexte spécifique où les conditions de détention sont particulièrement difficiles et qui entraînent des privations importantes.

Dans le cadre de leur mandat, les Services correctionnels du Québec doivent assurer la garde des personnes qui lui sont confiées et leur suivi dans la communauté, s'il y a lieu, jusqu'à la fin de leur peine (Sécurité Publique Québec, 2010). D'une part, ils doivent assurer la garde des personnes condamnées à une peine de deux ans moins un jour et des personnes en attente d'une sentence et d'autre part, ils doivent soutenir la réinsertion sociale des détenus (Sécurité Publique Québec, 2010). C'est dans ce contexte qu'évolue la population à l'étude, c'est-à-dire les membres de gangs de rue.

Les analyses qui suivent s'inscrivent dans un cadre de la sociologie carcérale. Trois principales théories permettent d'analyser l'expérience spécifique des membres de gangs de rue en prison. D'abord, la théorie de l'importation (Irwin et Cressey, 1962) permet de saisir de quelle façon les gangs se reforment en prison. Ensuite, la théorie de l'étiquetage (Becker, 1963) et le modèle privatif (Sykes, 1958) permettent quant à elles de saisir l'expérience spécifique des gangs de rue en prison et le contexte dans lequel ceux-ci évoluent.

Ainsi, ce chapitre se divise en deux grandes parties. Dans un premier temps, les gangs de rue en prison sont analysés sous la perspective de la théorie de l'importation

telle que conçue par Irwin et Cressey (1962). Importation de la sous-culture des gangs, de la structure et des positions, de l'esprit familial et de la vie communautaire, de la solidarité et de la violence sont toutes des dimensions qui permettent une bonne compréhension de leur vécu en prison. Dans un deuxième temps, l'expérience des gangs de rue en prison est analysée sous la perspective de la théorie de l'étiquetage (Becker, 1963) et selon le modèle privatif de Sykes (1958) permettant ainsi d'en dégager les spécificités.

I. Théorie de l'importation et gangs de rue

L'ensemble de nos données démontrent que l'expérience des gangs de rue en détention provinciale se manifeste par une intégration qui leur est spécifique. Cette intégration est spécifique, d'une part, parce qu'elle est différente de l'expérience individuelle, et d'autre part, parce qu'elle est collective.

La théorie de l'importation (Irwin et Cressey, 1962) contribue largement à la compréhension de la reformation des gangs de rue en prison. Nos données ne font pas exception puisqu'elles vont dans le même sens. En effet, l'analyse de nos résultats montrent que les gangs ne se forment pas en prison, ils existent dans la communauté et se reforment une fois à l'intérieur des murs.

1.1 Théorie de l'importation

Irwin et Cressey (1962) démontrent que les valeurs criminelles existent à l'extérieur de la prison et qu'en arrivant en prison, les détenus entretiennent ces valeurs. Le maintien des valeurs délinquantes favoriserait l'existence d'un code, de valeurs et d'une sous-culture en prison (Irwin et Cressey, 1962). Ce serait alors la distinction entre la sous-culture carcérale et la sous-culture criminelle qui permettrait la compréhension des différents comportements d'une variété de criminels en prison. Bien que ces mêmes auteurs accordent une grande importance aux sous-cultures délinquantes dans la communauté, ils démontrent aussi qu'il existe en prison une sous-culture directement en lien avec l'environnement carcéral (Irwin et Cressey, 1962). Ainsi, la sous-culture

criminelle des délinquants dans la communauté ajoutée à la sous-culture en prison, influenceraient les comportements des détenus en prison.

À partir de ce modèle théorique, Irwin et Cressey (1962) dressent un portrait de trois types de sous-cultures. La première sous-culture, la « thief subculture » mise sur le fait que les criminels ne devraient pas se trahir l'un l'autre à la police et devraient être fûtés, mais dignes de confiance. Les individus qui suivent cette sous-culture sans variance seraient généralement récompensés par un statut important, voire notoire que ce soit en prison ou dans la communauté (Irwin et Cressey, 1962). En effet, les membres adhérant à cette sous-culture recherchent un statut dans le monde criminel élargi dont la prison fait partie. Ainsi, leurs groupes de références comprennent des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la prison et ils sont engagés dans la vie criminelle en générale, pas nécessairement ou exclusivement dans la vie en prison. La deuxième sous-culture, la « convict subculture », a comme valeur centrale l'utilitarisme. Les membres adhérant à cette sous-culture trouvent leur groupe de référence à l'intérieur de la prison et recherchent un statut en prison par tous les moyens possibles. Ils sont très impliqués dans la vie carcérale. Finalement, la troisième sous-culture, la « legitimate subculture » comprend les hommes qui n'adhèrent pas aux deux premières sous-cultures. Représentant la majorité de la population carcérale, ceux-ci seraient reconnus comme posant peu de problèmes aux administrateurs carcéraux puisqu'ils s'isoleraient, notamment des détenus adhérant aux deux premières sous-cultures.

C'est à partir de cette théorie qu'une partie de nos analyses a été fondée. En effet, nos données démontrent que les gangs de rue importent une multitude d'éléments qui les caractérisent dans la société.

1.2 La sous-culture des gangs

Tout d'abord, la littérature nous renseigne sur le fait que les gangs de rue entretiennent dans la communauté une sous-culture délinquante. Les auteurs qui se sont penchés sur cette question mentionnent que les gangs de rue fonctionnent selon un « code of the street » et le respect serait la valeur la plus fondamentale de ce code

(Decker et Van Winkle, 1996). Nawojczyk (1997) illustre cette sous-culture des gangs selon le modèle des « trois R », c'est-à-dire la réputation, le respect et les représailles/revanches. Cette sous-culture influencerait alors le mode de fonctionnement du gang dans la communauté. La réputation serait extrêmement importante au sein des gangs et le fait de commettre des crimes ou de causer des blessures physiques, particulièrement envers des membres rivaux, serait primordial à l'acquisition d'une réputation (Nawojczyk, 1997). Le respect serait recherché par tous les membres de gangs et un manque de respect envers quiconque faisant partie du gang mènerait au troisième R, les représailles. Dès qu'un manque de respect est perçu, des représailles s'ensuivraient afin de rétablir la réputation et ainsi réinstaurer le respect (Nawojczyk, 1997).

D'une part, il semble que les gangs de rue que nous avons rencontrés possèdent dans la communauté un « code of the street » dont le respect est la valeur la plus fondamentale. D'autre part, ceux-ci semblent aussi s'inscrire dans la sous-culture des « trois R ». En effet, nos interviewés mentionnent que l'obtention du respect de ses pairs est synonyme de gagner sa place au sein du gang. Pour gagner le respect du groupe, les futurs membres doivent faire leurs preuves, généralement par le biais de gestes violents pour éventuellement établir leur réputation. L'ensemble de nos données démontrent qu'en prison, le respect de chacun des membres du gang est primordial, que le fait de s'attaquer à un membre notoire d'un groupe ennemi permet d'être propulsé dans la hiérarchie du gang et d'établir sa réputation, et que, tout manque de respect perçu peut entraîner des représailles. Enfin, tous ces éléments permettent d'établir que la sous-culture des « trois R » est importée dans le système carcéral.

Par ailleurs, certains auteurs démontrent qu'en prison, le gang doit faire preuve d'une extrême loyauté (Ralph et al., 1996 dans Curry et Decker, 2003) et d'une extrême discrétion (Fong et Buentello, 1991) pour en assurer le bon fonctionnement.

Selon nos données, il existe une forme de loyauté entre les chefs de gangs qui ont un rôle de formateur et leurs soldats. D'une part, le fait de démontrer sa loyauté au

regroupement permet l'obtention d'une forme de respect de la part des autres membres du gang et permet d'établir sa réputation. D'autre part, les gangs de rue sont menés par la loi du silence. Il apparaît clair que cette forme de silence au sein des gangs de rue a pour but de protéger les membres, éviter la délation et maintenir une forme de loyauté entre les membres. Ainsi, il ressort de l'analyse de nos données qu'en prison, les gangs de rue importent cette loyauté.

Irwin et Cressey (1962) démontrent que le maintien des valeurs délinquantes favoriserait l'existence d'un code, de valeurs et d'une sous-culture en prison. De ce code entre détenus, on peut dégager cinq aspects fondamentaux : être loyaux entre détenus, garder son sang-froid, ne pas s'exploiter entre détenus, faire preuve de courage et ne jamais faiblir face à l'ennemi, et finalement ne pas frayer avec l'ennemi, en l'occurrence les gardiens de prison et la direction (Sykes et Messinger, 1960). Ces mêmes auteurs montrent que les prisonniers qui manquent aux codes des détenus peuvent se faire punir, sans aucune autre forme de procès. Ainsi, ce code met l'accent sur la solidarité et la cohésion des détenus, sans quoi il ne pourrait exister. Comme nous l'avons vu dans la recension des écrits, le code de détenus tel que décrit par Sykes et Messinger dans les années 1960, tend à disparaître de nos jours.

Nous retrouvons dans nos entrevues des éléments qui nous indiquent que les membres de gangs de rue, pour leur part, adhèrent globalement au code de détenus tel que décrit par Sykes et Messinger (1960). D'abord, nos entrevues nous renseignent sur le fait que les membres de gangs de rue participent, lorsqu'il le faut, aux batailles afin de ne pas être perçus par les autres détenus comme étant faibles et exploitables. Ainsi, que le membre de gang pense gagner ou perdre la bataille, il garde son sang-froid, fait preuve de courage et se lance dans la bataille. De plus, rappelons-nous qu'il ressortait clairement de nos entrevues que les membres de gangs de rue voyaient les gardiens de prison comme le groupe ennemi, que ces deux groupes étaient clairement séparés en prison et que les contacts étaient maintenus au minimum. Enfin, nos entrevues démontrent qu'un détenu membre de gang qui ferait preuve d'un manque de loyauté envers son gang pourrait se faire violenter.

Ainsi, il est possible de faire un parallèle entre la sous-culture des gangs de rue dans la communauté, comprenant leur « code of the street » et la notion des « trois R », et le code de détenus en prison puisque les valeurs de la sous-culture des gangs de rue rejoignent, comme nous l'avons montré, celles du code de détenus. Les gangs de rue importent leur sous-culture en prison ce qui favorise leur adhésion au code de détenus. Toutefois, si les gangs adhèrent au code de détenus, il semble que cela ne soit qu'en partie. En effet, nos données démontrent que le code est appliqué à l'intérieur du gang, mais pas nécessairement vis-à-vis les non-membres.

1.3 Organisation criminelle

Au niveau de la structure des gangs de rue, les auteurs s'entendent pour dire que la majorité des gangs de jeunes n'a pas un niveau d'organisation très complexe (Covey, Menard et Franzese, 1992; Klein, 1993; Spergel, 1995; Leblanc et Lanctôt, 1997; Hébert, Hamel et Savoie, 1997). Toutefois, les membres auraient des statuts différents avec des rôles et responsabilités différents. Les deux principaux statuts que l'on recense comme faisant partie du noyau dur des gangs de rue, c'est-à-dire les membres centraux, sont les chefs et leurs soldats (Hébert, Hamel et Savoie, 1997).

À la lumière de nos entretiens, il est possible d'affirmer que ces positions se retrouvent en prison. En effet, nos interviewés parlaient régulièrement de boss et de soldats, mentionnant toutefois le manque de structure qui caractérise, selon eux, les gangs de rue. La notoriété et la réputation d'un individu le suivent partout, même en prison. Ainsi, le fait d'avoir un statut élevé dans le monde criminel élargi permet, selon nos données, l'accès à des positions plus formelles en prison comme par exemple le poste de représentant de secteur.

Parallèlement à cette idée de positions formelles en prison, il semble que les membres de gangs de rue s'inscrivent dans la « thief subculture » présentée par Irwin et Cressey (1962). En effet, nos données montrent que les membres de gangs de rue sont menés par la loi du silence, et recherchent généralement un statut dans le monde

criminel élargi, dont la prison fait partie. Enfin, tous ces éléments permettent d'affirmer que les gangs de rue importent en prison leurs structures et leurs positions.

1.4 L'esprit familial des gangs de rue

Les écrits nous renseignent sur le fait que les jeunes joignent, plus souvent qu'autrement, un gang de rue pour satisfaire leurs besoins et s'adapter à leur environnement (Hébert, Hamel et Savoie, 1997) et que le gang, en tant qu'organisation sociale, aurait entre autre comme rôle de satisfaire les besoins que les institutions traditionnelles, comme la famille ou l'école, ne comblent pas adéquatement (Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995). Ainsi, le gang devient une petite communauté en soit, ayant sa propre sous-culture, ses règles de conduite et son mode de fonctionnement.

L'ensemble de nos données montrent que les gangs de rue réussissent à recréer cette forme de communauté en prison. Les membres de gangs de rue que nous avons rencontrés mentionnent avoir la chance d'être incarcérés en groupe, de retrouver en prison des connaissances ou des amis, ce qui a pour effet de diminuer la solitude, l'insécurité et la peur que peuvent vivre les nouveaux détenus arrivant en prison. En effet, il ressort de nos entretiens qu'en prison, que ce soit à l'admission et au classement sécuritaire ou selon les demandes du détenu lui-même, les membres de gangs de rue se retrouvent généralement regroupés dans un même secteur de détention ce qui favorise la reconstitution du gang en prison et le maintien des valeurs de ce dernier. Le fait que les membres de gangs soient tous incarcérés ensemble facilite grandement la reconstitution de vie en communauté à l'intérieur de la prison. Plus encore, la prison faciliterait l'existence et la création des gangs de rue en établissement et permettrait à ceux-ci de renforcer leur esprit familial. Ainsi, l'intégration au milieu carcéral semble se faire davantage en douceur pour les membres de gangs de rue. À leur arrivée, les autres membres de gangs expliqueront au nouvel arrivant les règles implicites du secteur, le mettront à l'aise dans le secteur et le dépanneront dans les premières semaines de détention, notamment en lui fournissant des biens de consommation que l'on retrouve à la cantine des détenus. Ceux-ci réussissent à créer un environnement réconfortant en

prison leur permettant de mieux vivre la période de détention. La pression reliée à la détention en est diminuée et les détenus se sentent à la maison. Ainsi, il est possible de constater que s'installe une certaine cohésion entre ces différents détenus au sein du secteur de détention.

De plus, de nombreux auteurs appuient aujourd'hui l'idée que les gangs sont un substitut à la famille (Hamel et Brisebois, 2005) ou encore un complément à la famille biologique (Fredette, 2006). Plusieurs des membres de gangs de rue que nous avons rencontrés abondent dans le même sens, parlant de leur famille ou de leurs frères lorsqu'ils parlent de leur gang. Nous soulignons alors, dans l'analyse de nos entretiens, le fait qu'il existe au sein des gangs de rue un fort sentiment fraternel entre les membres. Si l'esprit familial et la vie communautaire des gangs de rue permettent l'adaptation à un environnement social malsain dans la communauté (Hamel et Brisebois, 2005), il semble qu'ils aient la même fonction en prison, c'est-à-dire qu'ils permettent l'adaptation à l'environnement hostile que représente la prison. Ainsi, la reformation du gang en prison semble satisfaire, tout comme dans la communauté, des besoins de sécurité physique et des besoins psychologiques et matériels. Tous ces éléments permettent alors d'affirmer que cet esprit familial qui caractérise les gangs de rue est importé en prison.

1.5 Solidarité

S'il ressort de la littérature que les détenus ont aujourd'hui tendance à purger leur sentence en solitaire (Vacheret, 2006) et que le milieu carcéral est caractérisé par l'atomisation des détenus, il semble qu'il en soit autrement pour les membres de gangs de rue.

Nos données démontrent que cet esprit familial et cette vie communautaire importés en prison exacerbent la cohésion entre les membres du gang, menant éventuellement à une forme de solidarité. En effet, nos analyses nous renseignent sur le fait que la solidarité en prison est directement en lien avec le fait d'appartenir à un gang de rue. Plus encore, les membres de gangs de rue qui étaient les plus impliqués dans leur gang étaient ceux qui étaient les plus solidaires en prison.

1.6 La notion de partage

En prison, la solidarité entre les membres de gangs de rue se traduit premièrement par le partage. Dans les années 1970, Jacobs (1974) démontrait que dans le pénitencier de Statesville, chaque gang de rue possédait une « poor box » destinée aux membres du gang les plus démunis ou pour ceux qui se retrouvaient incarcérés dans des secteurs de ségrégation.

Cette forme de partage se retrouve aujourd'hui, selon nos entrevues, au sein des gangs de rue incarcérés dans les institutions provinciales du Québec. Alors que nous assistons aujourd'hui à l'éclatement des groupes en prison et à l'atomisation des détenus, il semble que les gangs de rue, eux, prônent la vie collective et le partage. Ce partage se manifeste au niveau des possessions de biens en prison que ce soit la nourriture, les cigarettes, la drogue ou encore l'argent. S'ils ne possèdent pas de « poor box » telle que décrite par Jacobs (1974), les membres de gangs de rue du Québec créent des équipes et celles-ci se relayent par exemple pour l'achat de biens à la cantine des détenus ou pour la préparation des repas. Ainsi, chacun des membres qui sont à l'aise financièrement cotise monétairement à l'achat de biens à la cantine afin que tous les détenus du gang puissent manger ensemble. Le partage entre détenus nantis et détenus démunis sert plusieurs fonctions selon nos analyses, telles qu'éviter la jalousie entre membres de gangs, prôner l'égalité de tous en prison, augmenter la cohésion et la solidarité du groupe, favoriser le bien-être de tous les membres, diminuer la tension entre détenus et éventuellement, diminuer les batailles dans un secteur de détention. Ainsi, en prônant le partage en prison, le gang permet de servir les besoins psychologiques et matériels de ses membres.

1.7 La violence associée aux gangs de rue

Les auteurs s'entendent pour dire que les gangs de rue font régulièrement usage de violence (Spergel, 1995; Curry et Decker, 2003; Delaney, 2006). Cette violence s'inscrit généralement dans la sous-culture du gang de rue et permet, entre autre, la survie du gang. Rappelons-nous que Spergel (1995) parlait de l'interaction entre l'individu, le gang et la violence comme suit :

« L'individu [s'affiliant à un gang de rue] y trouve l'avantage de ne plus être seul et rejeté et obtient, de plus, un statut significatif au sein d'un groupe qui, lui-même, a accédé à un certain statut et qui le conserve en utilisant la violence ou la menace de violence pour afficher son identité et pour être reconnu. [...] La violence sert donc à la fois à satisfaire les besoins des membres, liés aux faiblesses de leur personnalité, et à développer et à maintenir la sous-culture du gang » (p.55)

Vacheret et Lemire (2007) constataient dans leur étude que la violence en prison serait un mode relationnel normal et normé. Ces mêmes auteurs démontraient que la violence collective en prison, généralement décrite sous la forme de mutinerie ou d'émeutes, présuppose une forme de cohésion et de solidarité minimale apparemment de moins en moins présente en détention (Vacheret et Lemire, 2007).

Nos données démontrent que ce qui caractérise la violence des gangs de rue en prison, tout comme en communauté, c'est qu'elle est collective. Si les gangs de rue recourent à la violence collective, c'est notamment parce qu'ils sont solidaires et que leurs relations en prison sont marquées par la cohésion. Alors que la plupart des détenus sont centrés sur la reconnaissance de leurs droits personnels et mènent des batailles individuelles envers le système carcéral, les gangs de rue, eux, semblent se regrouper pour mener des batailles collectives. Nos données indiquent que les gangs de rue préfèrent agir collectivement en prison et retarder, par exemple, un privilège de libération conditionnelle, plutôt que d'agir chacun pour soi et de devoir purger leur sentence en solitaire. Alors que le milieu carcéral est à l'ère de la délation et que plusieurs détenus voient des avantages dans la délation, comme le fait de s'attirer des privilèges ou des réductions de sentence, il semble que les gangs de rue sont plutôt menés par la loi du silence. Ainsi, il semble que les membres de gangs de rue préfèrent prendre le blâme pour un autre membre de gang et démontrer qu'il est présent pour le regroupement, plutôt que de délatier et se rallier au groupe ennemi que représentent les gardiens de prison. La notion de protection du groupe semble plus importante pour les membres de gangs que la notion de protection individuelle.

Dans la même lignée, il semble que la solidarité en prison répond aussi à un besoin de protection des membres de gangs de rue. La solidarité est décrite par les membres de gangs de rue comme étant un moyen d'obtenir une certaine force en prison. En d'autres termes, l'union fait la force. Un détenu non-membre du gang qui voudrait s'attaquer à l'un des membres du gang doit envisager la possibilité de vivre les représailles du gang en entier puisque ceux-ci prône une violence collective. Le fait de faire face à un rassemblement complet peut dissuader plusieurs détenus de vouloir s'y attaquer ou de vouloir, par exemple, les voler. Ainsi, les membres de gangs de rue sont rarement la cible de vol ou de taxage en prison.

Il appert aussi, selon nos données, qu'il existe un lien entre la violence et les conditions de détention difficiles dans les établissements correctionnels provinciaux. Comme nous l'avons démontré, la plupart des membres de gangs de rue sont incarcérés dans des secteurs de détention très sécuritaires marqués par l'ennui et l'oisiveté des détenus. Ces conditions difficiles génèrent la plupart du temps d'importantes frustrations et éventuellement un sentiment de révolte de la part des incarcérés. L'accumulation de frustrations mène généralement à de la tension ce qui facilite par la suite l'usage de la violence. Ainsi, la prison démultiplie la violence. D'une part, les gangs de rue tentent une prise de pouvoir face à l'administration carcérale via la violence collective et d'autre part, les membres de gangs réagissent, par la violence, à la violence dont ils sont eux-mêmes victimes.

Nos analyses permettent alors d'affirmer que la sous-culture violente associée aux gangs de rue, mixée à la sous-culture violente en prison, encouragerait l'utilisation de la violence par les membres de gangs de rue en prison.

Si la solidarité donne aux membres de gangs de rue un sentiment de protection en prison, il semble que ceux-ci ne sont pas à l'abri de la violence pour autant. En effet, nos données indiquent que la crainte d'être la cible de violence de la part d'un gang ennemi ou de son propre gang n'est pas exclue. Autant le statut de membre en règle peut apporter une grande protection en prison, autant il peut sous-entendre l'exposition à

un risque pour la sécurité personnelle. Ainsi, la solidarité qui caractérise les relations entre détenus membres de gangs apparaît, selon l'analyse de nos entretiens, comme étant partielle plutôt qu'idéale.

Padilla (1992) recense la punition à l'intérieur du gang comme forme de violence associée aux gangs. Ainsi, le « V-punishment » serait utilisé lorsqu'un membre du gang transgresse un règlement ou encore manque de respect au gang et est puni pour son infraction (Padilla, 1992).

Nos interviewés mentionnent qu'il existe des formes de discipline et de contrôle très serrées au sein des gangs de rue en prison. En effet, nos données démontrent que des écarts de conduite vis-à-vis le fonctionnement du gang en détention peuvent facilement engendrer des punitions physiques de la part des leaders du groupe. En ce sens, la loyauté entre membres d'un même groupe apparaît comme nécessaire à la survie du gang en prison. Ainsi, ce contrôle et cette discipline au sein du gang en prison sont, selon nous, une importation de la communauté.

1.8 Prise de pouvoir en prison

La vie en milieu carcéral s'organise autour d'une hiérarchie particulière où les rapports de forces prédominent (Vacheret et Lemire, 2007). Ces mêmes auteurs identifient plusieurs facteurs tels que l'âge, le délit à l'origine de la sentence, les antécédents criminels et la durée de la sentence, comme étant des déterminants des rôles adoptés par les détenus au sein de la prison.

Il ressort de nos entretiens que les membres de gangs de rue sont généralement accusés ou condamnés pour des crimes lourds, qu'ils ont de longues sentences et qu'ils ont généralement déjà entamé une carrière criminelle importante dès le début de la vingtaine. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que ceux-ci exercent une certaine influence sur les autres détenus en prison. Aussi, le fait d'être incarcérés en groupe peut être intimidant pour le reste des co-détenus d'un secteur. Le respect qu'inspirent certains membres de gangs de rue à leur arrivée en prison peut être contagieux pour les

autres détenus : tous les détenus d'un secteur sauront que ce membre est haut placé dans le milieu criminel et lui rendront le respect qui lui est dû. Il est donc permis de penser que les gangs de rue occupent une place centrale et importante dans la hiérarchie carcérale provinciale.

Ainsi, cette force que créent les gangs de rue en prison peut laisser entendre que ceux-ci tentent une prise de pouvoir au sein de l'institution carcérale. Alors qu'il est impossible d'affirmer que les membres de gangs de rue contrôlent un établissement carcéral en entier, il est toutefois possible d'affirmer que ceux-ci tentent de prendre le contrôle de certains secteurs de détention et comme nous l'avons démontré, contrôlent généralement le gang de rue lui-même. Comme les positions au sein des gangs de rue sont importées en prison, il n'est pas rare de constater que les chefs de gangs se retrouvent représentants de secteurs en prison, leur permettant d'exercer une forme de contrôle sur les autres détenus. Ce contrôle se manifeste sous différentes formes : gestion du secteur de détention, gestion de l'entrée de drogue dans le secteur de détention, gestion de l'entrée des nouveaux détenus arrivant dans le secteur, gestion des punitions à octroyer aux détenus fautifs dans le secteur, gestion des communications entre détenus et membres du personnel.

II. Gangs de rue et vécu carcéral

L'intégration des membres de gangs de rue au milieu carcéral est, comme nous l'avons démontré, spécifique parce qu'elle est différente de l'expérience individuelle et qu'elle est collective, mais elle est aussi spécifique, selon nos données, à cause des conditions dans lesquelles ceux-ci évoluent.

2.1 Théorie de l'étiquetage

Becker (1963) croit que le fait d'apposer des étiquettes de « criminels » à des délinquants peut engendrer des effets pervers comme par exemple de rendre le problème de criminalité plus grave. Ce dernier démontre que d'appliquer une étiquette à un individu peut avoir comme effet que celui-ci finisse par accepter cette étiquette et agir conséquemment comme un criminel.

Les nouveaux détenus arrivant en prison doivent, dans un premier temps, se soumettre au classement sécuritaire. Suite à une série de questions posées aux détenus par l'administration carcérale, les autorités déterminent le secteur de détention approprié où le détenu fera son séjour de détention. À ce stade, de nombreux critères sont pris en compte pour la détermination du classement des détenus, tels que le statut du détenu (prévenu ou détenu), l'affiliation du détenu à un gang ou une organisation criminelle, le fait que le détenu présente des troubles de santé mentale ou non ou encore le fait que le détenu doit être incarcéré sous protection administrative. Aussi, sont pris en compte les besoins des détenus en matière de sécurité et de surveillance pour déterminer si ces derniers doivent intégrer un secteur à sécurité minimale ou un secteur à sécurité maximale.

À ce stade, les membres de gangs de rue subissent le même étiquetage que tous les détenus, c'est-à-dire qu'on leur appose une étiquette de criminel, de délinquant, de bandit. Toutefois, ceux-ci reçoivent une deuxième étiquette, soit celle de membre de gang. Ainsi, ils sont doublement étiquetés. Cet étiquetage peut avoir comme effets pervers de renforcer l'image que l'individu se fait de lui-même (Becker, 1963). S'il ne se considérait pas membre de gangs de rue à part entière, il est possible que ce dernier finisse par accepter cette étiquette et agisse conséquemment comme un membre de gangs de rue. Ceci peut avoir comme effet un renforcement du sentiment d'appartenance au gang. À force d'être traité et perçu comme un membre de gangs de rue, le détenu se résigne à l'idée qu'il fait partie du groupe et qu'il doit subir les conséquences qui en découlent. Face aux difficultés rencontrées en prison, les gangs de rue créent une union, une force et toutes les personnes ayant la même étiquette sont considérées comme vivant la même misère. Dans une telle perspective, l'étiquette de gang de rue est vue comme étant un concept venant solidifier la cohésion du groupe et éventuellement pouvant accentuer la séparation entre gardiens et gardés. À mesure que le détenu membre de gangs se sent marginalisé et exclu des autres détenus, se développe chez lui une vive réaction vis-à-vis le système carcéral et cela peut mener à des révoltes sous forme de violence collective.

2.2 Implications de l'étiquetage en prison

Il semble que du moment où un individu se retrouve étiqueté comme étant affilié aux gangs de rue, il intégrera un secteur de détention à sécurité maximale, que le secteur soit composé exclusivement d'autres membres de gangs ou non. Ainsi, il appert que la gestion de la peine des détenus découle directement du fait d'être affiliés à un gang de rue. Les besoins individuels que présente chacun des détenus ne semblent pas nécessairement pris en compte dans la gestion de la peine, ce serait plutôt le statut de membre de gangs qui prévaut sur la détermination de la gestion du séjour en prison.

Ainsi, les détenus que nous avons rencontrés vivent un vif sentiment de frustration vis-à-vis les techniques utilisées par les autorités carcérales pour les identifier et les étiqueter comme étant membres de gangs, puisque ces techniques semblent, selon nos données, relever de l'arbitraire et parfois du préjugé, alors que l'issue de cette identification peut avoir de nombreuses implications sur le parcours carcéral du détenu. Par exemple, les détenus affiliés aux gangs de rue devront intégrer des secteurs sécuritaires où les restrictions sont beaucoup plus nombreuses et importantes que dans d'autres secteurs. Ces restrictions peuvent aller d'une restriction physique, par exemple, de devoir circuler et vivre dans un petit espace seulement, d'être plus souvent en cellule, d'obtenir moins de sorties de cours ou de périodes d'entraînement en gymnase, à des restrictions sécuritaires telles qu'une plus grande surveillance statique et dynamique, des déplacements escortés par les gardiens de prison, l'impossibilité de sortir du secteur pour les repas, de subir davantage de dénombrements de détenus. Dans un tel contexte, où les conditions de détention sont difficiles, il n'est pas surprenant de constater que plusieurs membres en règle des gangs de rue essaient d'échapper à l'étiquetage à leur arrivée en prison. Par contre, plus souvent qu'autrement, ceux-ci n'ont pas le choix de finir par avouer leur affiliation pour des raisons de sécurité personnelle. Ceux-ci sont conscients que de cacher leur affiliation peut entraîner une incarcération avec des membres d'un gang adverse et peut ainsi mettre leur vie en danger. Face à une telle situation, bon nombre de membres de gangs de rue se résignent à vivre une incarcération plus difficile que d'autres détenus qui ont, par exemple, commis le même délit sans toutefois être affiliés aux gangs de rue.

Par ailleurs, les détenus font l'objet d'une surveillance accrue en prison, notamment la surveillance des personnes avec lesquelles les détenus se lient, les activités, les échanges, les attitudes et les propos, mais aussi l'implication dans les systèmes économiques parallèles illégaux (Vacheret, 2005). La littérature renseigne sur le fait que si les détenus préfèrent purger leur sentence en solitaire, c'est notamment par peur d'être identifiés ou associés aux détenus problématiques et de prendre le risque d'être associés à des activités illicites en prison (Vacheret, 2006).

L'ensemble de nos données démontrent que du côté des gangs de rue, il en est autrement. En effet, ceux-ci prennent le risque d'être identifiés comme faisant partie d'une clique en prison et d'être associés à des événements ou activités illégales en prison puisque cela en vaut la peine; au bout du compte, pour eux, l'union fait la force. Au lieu de vivre seul la *misère* de la prison, ils se regroupent pour affronter l'adversité. La vie en groupe en prison présente ses avantages, notamment au niveau physique, psychologique et matériel, mais peut aussi avoir des effets pervers. En effet, nos entrevues nous apprenaient que c'est souvent le groupe en entier qui vit les conséquences d'une situation problématique en prison, même si le groupe n'était pas impliqué au complet. Même chose pour les leaders d'un gang, ils sont souvent ciblés comme instigateurs de situations à cause de leur position au sein du gang. Somme toute, il semble que les membres de gangs de rue voient plus d'avantages que de désavantages à être associés à un groupe en prison, aussi turbulent puisse-t-il être.

2.3 Le modèle privatif

Si le modèle de l'importation permet la compréhension de la reformation des gangs en prison, le modèle privatif de Sykes (1958), quant à lui, renseigne sur la solidarité et la cohésion entre détenus en prison. Sykes (1958) décrivait le modèle privatif comme suit : le détenu est confronté à la perte de sa liberté, à la perte de ses biens et services, à la perte de relations sexuelles hétérosexuelles, à la perte d'autonomie et à la perte de sécurité. Le détenu est maintenu dans une position d'infériorité et les privations auxquelles il est confronté sont majeures et fondamentales pour tout être humain. Face à ces privations, les détenus tentent tant bien que mal de trouver la

meilleure façon de ne pas trop ressentir les impacts de cette privation en s'unissant pour affronter l'adversité.

Si les membres de gangs de rue sont solidaires en prison, c'est notamment parce qu'ils y évoluent dans un contexte difficile et qu'ils se regroupent face à l'adversité. D'une part, ils sont solidaires parce que, comme nous l'avons démontré, ils importent en prison leur sous-culture et leur mode de vie en communauté. D'autre part, cette solidarité déjà existante entre les membres de gangs de rue est exacerbée par les nombreuses privations engendrées par les conditions de détention difficiles dans lesquelles ils vivent en prison. C'est à partir de ce constat que la solidarité et la cohésion des membres de gangs de rue sont renforcées en prison. En effet, ceux-ci répondent aux nombreuses privations en détention par la solidarité, le maintien des valeurs délinquantes, le partage et les mouvements collectifs.

Ainsi, il est possible d'affirmer que les privations qu'engendre la prison viennent renforcer la cohésion et la solidarité des membres de gangs de rue. Parallèlement, cette cohésion et cette solidarité en prison sont plus fortes qu'en communauté.

Non seulement vivent-ils dans un contexte où les conditions de détention sont pénibles, mais en plus, les membres de gangs de rue ont l'impression de subir un traitement différentiel à cause de leur étiquette de membres de gangs de rue. Ce traitement différentiel apporte généralement des tensions qui se traduisent par un vif sentiment de révolte envers l'administration carcérale et génère une forme de valorisation qui passe par la violence. Cette violence est dirigée envers les autorités carcérales, les co-détenus ou encore les gangs adverses.

Si les médias influencent l'opinion du grand public face aux gangs de rue, on peut penser qu'ils influencent aussi l'opinion des autorités carcérales. La littérature indiquait que l'information diffusée dans les médias relative aux gangs de rue et leurs activités est caractérisée par une surreprésentation des crimes contre la personne et une emphase est mise sur le caractère violent des actes (Spergel, 1995; Howell et Decker,

1999). Une grande partie de l'information diffusée par les médias concernant les gangs de rue semble favoriser le maintien de préjugés à leur égard.

En prison, plusieurs des détenus que nous avons rencontrés mentionnaient avoir été la cible, un jour ou l'autre, de préjugés de la part des surveillants, que ce soit au moment de leur identification ou par des commentaires banals au cours d'une journée.

Par ailleurs, le sentiment d'injustice vécu par les membres de gangs de rue en prison se manifeste, notamment, en raison du manque d'activités dans les secteurs de détention. Voyant que les détenus des autres secteurs de détention ont accès à une vaste gamme de programmes ou activités, que ce soit la scolarisation, les groupes thérapeutiques ou encore les activités ludiques, les membres de gangs de rue ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent y participer. Ils se font souvent reprocher de vivre comme des *sauvages*, d'être sans éducation et d'être des criminels de carrière, mais d'un autre côté, ils ont l'impression que rien n'est mis en place pour qu'ils puissent évoluer positivement en prison. Il semble en émerger un sentiment de frustration accentuant davantage la séparation entre gardiens et gardés. L'isolement et l'inactivité qui caractérisent les secteurs de détention où séjournent les membres de gangs de rue ajoutés au sentiment d'injustice vécu et aux conditions de détention difficiles font en sorte que les détenus prennent des actions concrètes pour faire passer le temps. Ces actions concrètes visent généralement l'insertion dans les services économiques parallèles. Cette insertion dans les activités illicites en prison peut être perçue comme une tentative de prise de pouvoir en prison. Le fait de contrôler des activités illégales en prison semble donner aux membres de gangs de rue un sentiment de pouvoir et cela peut avoir un effet de renforcement de la sous-culture du gang.

2.4 Gestion des gangs de rue en prison

Le fait que les gangs de rue reproduisent des modèles sociaux en prison qui ont disparu depuis plusieurs décennies dans nos prisons québécoises n'est pas sans effet sur la gestion des prisons. Les autorités carcérales entretiennent des discours d'insécurité vis-à-vis les gangs de rue et il est possible de supposer que cela est dû à la peur

qu'entretiennent les surveillants face non plus à un détenu solitaire, mais à un groupe de détenus solidaires. Comme nous l'avons démontré, en prison, les membres de gangs de rue se retrouvent détenus dans des secteurs ensemble. Que ce soit dans des secteurs pour gangs de rue, où on y retrouve exclusivement des membres de gangs ou que ce soit dans des secteurs de population régulière, on assiste à des regroupements de cellules de membres de gangs. Le fait de se rassembler ainsi crée chez les gangs de rue une certaine force. Les gardiens de prison, lorsqu'ils doivent intervenir, ne font plus face à un seul individu, mais bien à un groupe en entier. Cette solidarité qu'entretiennent les membres de gangs de rue en prison peut donc faire peur et rend la tâche de gestion des détenus par les gardiens beaucoup plus difficile.

Comme déjà mentionné, les gangs de rue prennent des actions collectives en prison et leur violence s'inscrit dans un mode collectif : manifestation contre le personnel, batailles collectives, émeutes, etc. Ce constat implique que les batailles entre détenus ne sont plus du un contre un. Elles seraient plutôt du type un détenu contre un groupe. Ainsi, les conséquences pour le détenu violenté peuvent être extrêmement graves. Dans un tel contexte, l'intervention des surveillants peut être aussi beaucoup plus difficile puisqu'ils ne doivent pas maîtriser que deux individus, mais un groupe complet. Alors que les gangs tentent, par leur solidarité, une prise de pouvoir dans les établissements carcéraux, les gardiens de prison semblent appréhender une perte de contrôle.

Au sujet de la gestion des gangs de rue en prison, Kassel (1998) et Parry (1999) notaient dans leurs recherches que le fait d'incarcérer les membres de gangs de rue dans des secteurs de ségrégation permettrait de réduire la violence liée aux gangs en prison, mais qu'une telle approche permettait l'augmentation de la solidarité et de la cohésion entre les membres en augmentant leur sentiment d'appartenance. C'est ce à quoi nous assistons dans les prisons provinciales du Québec. En effet, en prônant ce type de gestion, la prison facilite la création des gangs de rue. D'abord, l'identification des membres de gangs de rue n'est pas basée sur une grille standard et la notion de gang, comme nous l'avons démontré dans le premier chapitre de ce mémoire, est floue et il

n'existe pas de définitions communes ou normalisées, rendant le phénomène difficile à cerner. Ainsi, en prison, les personnes qui ne font pas parties d'un gang, mais qui sont identifiées comme tel ou qui sont incarcérées avec des membres de gangs de rue, peuvent éventuellement le devenir ou fortement s'identifier à ces groupes. Dans une telle perspective, les prisons créent des gangs de rue et aident les gangs déjà existants à consolider leur cohésion et leur solidarité, les rendant ainsi plus puissants.

2.5 Réinsertion sociale des membres de gangs de rue

Si la prison a la mission d'assurer la garde des individus condamnés à des sentences de deux ans moins un jour, elle a aussi la mission de soutenir la réinsertion sociale des personnes condamnées (Sécurité Publique du Québec, 2010). Généralement, la réinsertion sociale des détenus se fait, dans un premier temps, par le biais des programmes institutionnels, par exemple, la scolarisation ou l'apprentissage d'un métier en prison, et dans un deuxième temps par la libération conditionnelle, qui vise l'élargissement des détenus en communauté.

Il semble que la réinsertion sociale des membres de gangs de rue soit marquée par une difficulté d'y accéder. D'une part, en prison, ils n'ont pas accès, la majorité du temps, à la scolarisation, aux programmes de formations personnelles et professionnelles ou aux programmes thérapeutiques et d'autre part, on les isole. Dans un tel contexte, les détenus que nous avons rencontrés disaient se sentir pris dans un engrenage. Lorsque vient le temps de l'audience de libération conditionnelle, bon nombre de membres de gangs de rue se font refuser toutes formes de libération conditionnelle étant donné qu'ils n'ont pas participé à des programmes institutionnels visant la réhabilitation. Plus souvent qu'autrement, les membres de gangs de rue purgent leur sentence en entier, soit le deux tiers de celle-ci. D'une part, à leur sortie de prison, ils n'ont acquis aucun outil permettant la réhabilitation, et d'autre part, un sentiment de rébellion envers la société, qui ne leur a pas donné de chance de s'intégrer, semble se manifester accentuant davantage leur sentiment d'appartenance à leur gang. N'ayant fait aucun acquis positif en prison, il semble que plus souvent qu'autrement, les membres de gangs de rue poursuivent leurs activités illégales à leur sortie de prison. Au lieu de permettre une

réintégration sociale à titre de citoyens respectueux des lois, il semble que la prison renforce l'esprit familial des membres de gangs, consolide leur solidarité et leur sous-culture et accentue leur sentiment de révolte à l'égard de la société et ses institutions traditionnelles.

Conclusion

L'expérience des gangs de rue en prison s'inscrit dans un certain processus. D'abord, à leur arrivée en prison, les membres de gangs de rue importent leurs sous-cultures, leurs valeurs, leurs structures et leurs modes de fonctionnement. Aussi, les membres de gangs de rue sont étiquetés en prison; comme tous les détenus, ils reçoivent une étiquette de bandits ou de criminels, en plus de recevoir une deuxième étiquette, soit celle de membres de gangs de rue. Ainsi, ils sont doublement étiquetés à leur arrivée en prison ce qui fait qu'ils sont doublement exclus. En effet, l'étiquette de gangs de rue qu'on leur appose fait en sorte que ceux-ci sont détenus dans des secteurs à part où ils sont généralement regroupés selon leur allégeance. À ce stade, les membres de gangs de rue retrouvent leurs amis ou connaissances de l'extérieur et on assiste à l'émergence d'une cohésion et d'une solidarité entre ceux-ci. Ils réussissent à recréer l'esprit familial qui les caractérise ainsi que leur vie communautaire. Les conditions de détention dans lesquelles évoluent les gangs de rue sont extrêmement difficiles. Ainsi, ces conditions de détention engendrent des privations et les gangs y répondent d'une certaine façon, c'est-à-dire par la solidarité, le partage et les mouvements collectifs. À partir de ces constats, il est possible d'affirmer que les gangs de rue créent une solidarité supplémentaire afin de s'adapter au milieu carcéral. Face à cette solidarité que créent les gangs de rue, les autorités réagissent, notamment en les incarcérant dans des secteurs de ségrégation ou en les mettant dans des secteurs où la surveillance est accrue. Se retrouvant plus souvent qu'autrement dans des secteurs à part où l'accès aux programmes et activités correctionnelles est difficile, voire inexistant, les gangs de rue ont de la difficulté à accéder à la libération conditionnelle. Face à ces difficultés, les gangs vivent un sentiment d'injustice profond qui les mène à être davantage solidaires. Ainsi, ce processus produit un cercle vicieux.

Enfin, il ressort de la littérature que si les jeunes joignent les gangs de rue, c'est notamment en raison des difficultés qu'éprouvent les institutions et les organisations traditionnelles, comme par exemple la famille, l'école, les services sociaux pour les jeunes, la police, à satisfaire les besoins des jeunes et à leur offrir des opportunités d'ordres sociaux et économiques (Covey, Menard et Franzese, 1992; Spergel, 1995). Cette exclusion sociale semble généralement mener à la ghettoïsation des gangs de rue puisque leurs membres n'ont que très peu d'attaches aux institutions traditionnelles sociétales. Il semble qu'en prison, le même phénomène se reproduit. On assiste à la ghettoïsation des membres de gangs de rue en prison. D'abord, on les étiquette, ensuite on les regroupe et finalement on les isole dans un secteur de détention jusqu'à ce qu'on les libère. Dans un tel contexte, rien ne semble mis en place dans les établissements carcéraux pour favoriser une reprise de l'attache aux institutions traditionnelles et ainsi permettre aux membres de gangs de rue de s'intégrer dans la société à titre de citoyen respectueux des lois.

Somme toute, il semble qu'à l'heure actuelle, la gestion des gangs de rue en prison permet à ses membres de consolider la sous-culture qu'ils prônent, de renforcer leur esprit familial, d'élargir le regroupement, de faciliter le passage à l'acte violent et d'accentuer le sentiment d'appartenance à ces groupes. En d'autres mots, les prisons aident à la création et au maintien des gangs de rue pendant et après l'incarcération.

CONCLUSION

À la lecture de nos résultats concernant l'expérience des gangs de rue en milieu carcéral provincial québécois, il appert que les appréhensions des services correctionnels vis-à-vis ces derniers soient tout à fait fondées. En effet, les membres de gangs de rue s'intègrent au milieu carcéral d'une façon qui leur est tout à fait spécifique et selon des modèles qui ont disparu depuis des décennies. D'une part, les gangs importent en prison leurs valeurs, leurs sous-cultures, leur structure, leur mode de fonctionnement et réussissent à recréer l'esprit familial qui les caractérise dans la société. D'autre part, ceux-ci évoluent dans un contexte où les conditions de détention sont difficiles et où les injustices perçues sont choses du quotidien. Ainsi, ces groupes créent une forte solidarité entre eux pour faire face à l'adversité et s'intégrer à l'environnement carcéral. Subséquemment, l'intervention face à ces groupes devient plus difficile. Les autorités carcérales ne doivent plus gérer des détenus individuellement, mais doivent plutôt gérer des groupes cohésifs tentant parfois d'acquiescer un certain contrôle en détention.

Somme toute, cette recherche exploratoire donne lieu à des pistes de réflexion pour de nouvelles recherches et éventuellement, permettre aux services correctionnels d'approfondir la question des gangs de rue en prison ainsi que la gestion de ces groupes. Sans prétendre détenir de solution miracle ou encore dénigrer les pratiques actuelles, nous croyons que la gestion des gangs de rue, telle que conçue à l'heure actuelle, peut se présenter comme ambiguë et, mène à certaines réflexions. Nous sommes aussi consciente de la complexité que représente la gestion de ces groupes en établissement, notamment parce qu'il y a un gros roulement de personnes incarcérées et aussi parce qu'il existe plusieurs contraintes organisationnelles ou sécuritaires. D'abord, le fait d'incarcérer les membres de gangs de rue dans des secteurs à sécurité maximale semble être la solution privilégiée par les services correctionnels, d'une part, afin de réduire la violence qui leur est associée et d'autre part, afin d'assurer un meilleur contrôle de la part des agents correctionnels étant donné le nombre restreint de détenus dans ces secteurs. Toutefois, une telle pratique semble permettre le renforcement du sentiment d'appartenance au gang de la part de ses membres, favoriser la reconstitution des gangs

en prison et favoriser le maintien des valeurs du gang, de sa sous-culture et de son mode de fonctionnement. Ainsi, avec une telle manière de procéder, non seulement la prison consolide le gang de rue, mais également, en confinant ces détenus dans des secteurs où l'ennui est très présent, elle favorise le développement de réseaux économiques parallèles et de consommation de drogue.

Une autre avenue consisterait à agir selon une politique d'éclatement des groupes, c'est-à-dire que l'on pourrait séparer les membres d'un même gang dans différents établissements afin d'empêcher la cohésion des groupes et éviter les vagues de frustrations vécues par les membres. Toutefois, les gangs de rue semblent drainer d'autres détenus, qui n'avaient jamais été en contact avec eux auparavant, ce qui nous laisse croire que le fait de les incarcérer séparément avec des détenus non-membres pourrait avoir comme effet d'aggraver le problème des gangs. La présence de membres rivaux en prison pose aussi problème. En effet, le fait de regrouper ensemble des membres de gangs de rue d'un même groupe en prison, par exemple les rouges ensembles et les bleus ensembles, permet généralement de diminuer la violence inter-gangs. Si les gangs ne sont pas regroupés par allégeance dans les secteurs de détention, les services correctionnels feraient un retour en arrière et la violence en prison reliée aux gangs pourrait augmenter. Ainsi, nous croyons que des recherches plus poussées sur cette question spécifique de la gestion des gangs de rue pourraient être envisagées afin d'apporter des éléments concrets de réponse face à cette gestion complexe que représentent les gangs de rue en prison.

Aussi, nous croyons que l'identification des membres de gangs de rue par les prisons provinciales peut être perçue comme difficile, notamment parce qu'il n'existe pas de consensus quant aux définitions de « gangs de rue » et de « membres de gangs de rue » et parce que ces concepts demeurent flous. N'ayant pas de grille officielle permettant la standardisation de la procédure, nous croyons que l'identification des membres de gangs de rue peut en être affectée ou, du moins, ne pas être précise. Quoi qu'il en soit, une définition standardisée ainsi qu'une grille formelle permettant l'identification des membres de gangs de rue à leur arrivée en prison permettrait une

plus grande justesse de l'identification et permettrait d'éviter le côté arbitraire du classement sécuritaire en prison permettant éventuellement une gestion plus équitable et appropriée des groupes considérés comme étant des gangs de rue.

De plus, l'étiquetage que subissent les membres de gangs de rue peut avoir, comme ceux-ci nous l'ont clairement exposé, des conséquences sur le reste de leur parcours carcéral, comme par exemple le fait d'obtenir une sentence plus sévère, être détenu dans des secteurs restrictifs, avoir accès moins aisément aux programmes et activités et enfin, avoir plus difficilement accès à une libération conditionnelle. Ainsi, l'élaboration d'une grille officielle, basée sur les recherches scientifiques, permettrait d'une part une certaine consistance et cohérence d'un établissement à l'autre et d'autre part, permettrait l'identification des membres de gangs avec une plus grande justesse, en évitant de sur-identifier ou de sous-identifier les membres de ces groupes. Le sentiment d'injustice vécue par les membres de gangs de rue envers le double étiquetage qu'ils subissent en prison pourrait en être diminué et les relations en prison, notamment entre surveillants et surveillés pourraient s'améliorer dans une certaine mesure.

Enfin, comme un des aspects majeurs ressortant des propos des personnes que nous avons rencontrées concerne l'ennui, le manque d'activités et l'accès difficile à l'éducation ou aux programmes visant la réhabilitation, il semble que des recherches plus poussées concernant la mise en place de programmes correctionnels pourraient s'avérer utiles. Nous pensons, entre autre, à des programmes visant la reprise de l'attache envers les institutions traditionnelles et la réintégration dans la société ou encore la scolarisation. Nous ne pouvons toutefois nous prononcer quant au niveau de participation que ces programmes susciteraient, c'est-à-dire que nous nous questionnons à savoir si les membres de gangs de rue seraient vraiment disposés à participer à ces programmes, et si oui, dans quelle mesure. D'autre part, la mise en place de programmes pour les membres de gangs de rue pourrait apporter d'autres problèmes comme par exemple le fait que les membres se regroupent, importent au cours des séances leur solidarité, leur esprit familial et prennent le contrôle de ces séances formatives. Les gangs de rue peuvent se montrer intimidants lorsque regroupés, comme

nous l'avons constaté au niveau de l'intervention quotidienne avec ces groupes, ce qui pourrait devenir très intimidant pour l'agent de programme correctionnel et éventuellement, ils pourraient entraver la réussite de ces programmes. Une piste de solution à cela pourrait être d'envisager des procédures de désidentification pour les membres de gang. Ainsi, certains membres de gangs de rue pourraient y voir une opportunité de quitter le gang en participant à des programmes visant à redonner aux membres de gangs de rue ce qu'ils recherchent au travers du gang. Ceux-ci pourraient échapper au double-étiquetage vécu en prison, intégrer des secteurs de détention où il y a davantage de privilèges et cela aurait pour effet de grandement diminuer les frustrations et le sentiment de rébellion que ceux-ci entretiennent envers le système pénal et la société en général. C'est pourquoi des recherches sur le sujet seraient tout à fait nécessaires et pertinentes.

Quoi qu'il en soit, nous adhérons à ce que Sanders (1994) écrivait au sujet de l'étude des gangs, c'est-à-dire que plus on les étudie, plus ceux-ci nous apparaissent comme complexes et qu'au mieux, on arrive à saisir certaines de leurs caractéristiques à différentes périodes. Puisque les gangs de rue sont dynamiques et en constante évolution, nous croyons qu'il est primordial de continuer les recherches et de multiplier les efforts en matière de répression, mais surtout en matière de prévention et de réinsertion.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allender, D.M. et Marcell, F. (2003). Career criminals, security threat groups, and prison gangs: An interrelated threat. *FBI Law Enforcement Bulletin*, (72), 8-12.
- Anderson, C.A. et Bushman B.J. (2002). Human Agression. *Annual Reviews of Psychology*, (53), 27-51.
- Angers, M. (1992). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Montréal : Les éditions de la Chenelière Inc.
- Ball, R.A. et Curry, G.D. (1995). The logic of definition in criminology : Purposes and methods for defining « gangs ». *Criminology*, 33 (2), 225-245.
- Ball-Rokeach, S. (1973) *Values and Violence : A Test of the Subculture of Violence Thesis*. *American sociological Review*, (38), 736-749.
- Bjerregaard, B. et Lizotte, A.J. (1995). Gun ownership and gang membership. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 86, 37-58.
- Buentello, S., Fong, R.S. et Vogel, R.E. (1991). *Prison Gang Development : A Theoretical Model*. *The Prison Journal*, LXXI, (2), Fall-Winter, 3-14.
- Bursik, R.J. Jr. et Grasmick, H.G. (1993). *Neighborhoods and crime*. New-York : Lexington Books.
- Bursik, R.J. Jr. et Grasmick, H.G. (2006). *Defining and Researching Gangs*. Dans A. Jr. Egly, C.L. Maxson, J. Miller et M.W. Klein (Eds). *The modern Gang Reader*. (3e ed.). Los Angeles, CA : Roxbury Publishing Compagny.
- Camp, G.M. et Camp, C.G. (1985). *Prison Gangs: Their Extent, Nature and Impact of Prisons*. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, July.
- Camp, S.G. et Camp, G.M., (1988). *Management Strategies for Combatting Prison Gang Violence*. South Salem, New York: Criminal Justice Institute, September.
- Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chettleburgh, M.C. (2002). *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*. Toronto : Astwood Strategy Corporation.
- Clemmer, D. (1940). *The Prison Community*. New York : Holt.
- Cloward, R. et Ohlin, L. (1960). *Delinquency and opportunity: A theory of delinquent gangs*. Glencoe, IL: Free Press.
- Cournoyer, G. et Ouimet, G. (2005). *Code criminel annoté 2005*. Éditions Yvon Blais : Une société Thomson.

- Cohen, B. (1969). The delinquency of gangs and spontaneous groups. Dans Sellin, T. et Wolfgang, M.E. (Eds.) *Delinquency: Selected Studies*. New York: John Wiley.
- Cohen, L. et Felson, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, (44), 588-608.
- Cooley, D. (1993). Criminal Victimization in Male Federal Prison. *Revue canadienne de criminologie*, 35 (4), 325-362.
- Cousineau, M.-M., Hamel, S. et Desmarais, A. (2003). Formation sur le phénomène des gangs au CJM : déjà quelques retombées. *Revue Défi Jeunesse*, IX, (2), février 2003, 28-35.
- Cousineau, M.-M., Hamel, S. et Vézina, M. (2006). Jeunesse et gangs de rue : Évaluation d'un projet d'action intersectorielle pour la prévention du phénomène des gangs. Rapport Final. Institution de recherche pour le développement social des jeunes.
- Covey, H.C., Ménard, S. et Franzese, R. (1992). *Juvenile Gangs*. Springfield : Charles C. Thomas.
- Covey, H.C., Ménard, S. et Franzese, R. (2006). *Youth Gangs*. (3e ed.) Springfield : Charles C. Thomas.
- Craig, W.M., Vitaro, C.G. et Tremblay, R.E. (2002). The road to gang membership : Characteristics of male gang and non-gang members from ages 10 to 14. *Social Development*, 11, (1), 53-68.
- Curry, G.D. et Decker, S.H. (2003). *Confronting Gangs : Crime and Community*. (2e ed.), Los Angeles : Roxbury Publishing Company.
- Curry, G.D. et Spergel, I.A. (1992). Gang involvement and delinquency among Hispanic and African-American adolescent males. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 2, (93), 273-291.
- Curry, G.D. et Thomas, R.W. (1992). Community organization and gang policy response. *Journal of Quantitative Criminology*, 8, (4), 357-374.
- Decker, S.H. (1996). Collective and Normative Features of Gang Violence. *Justice Quarterly*, 13, (2), 243-264.
- Decker, S.H., Katz, C.M. et Webb, V.J. (2008). Understanding the Black Box of Gang Organization. Implications for Involvement in Violent Crime, Drug Sales, and Violent Victimization. *Crime & Delinquency*, 54, (1), 153-172.
- Decker, S. H. et Van Winkle, B. (1996). *Life in the Gang: Family, Friends, and Violence*. Dans Decker, S.H. et Van Winkle, B. (Eds.). *Life in the gang*. Cambridge University Press.

Decker, S. H. et Van Winkle, B. (1996). "I'm Down With the Bloods, What's Up Cuz?" Membership Issues. Dans Decker, S.H. et Van Winkle, B. V. (Eds.). *Life in the gang*. Cambridge University Press.

Delaney, T. (2006). *Gang Structure and Process*. Dans Delaney, T. (Eds.). *American Street Gangs*. Pearson Prentice Hall.

DeLisi, M. (2003). Criminal careers behind bars. *Behavioral Sciences and the Law*, (21), 653-669.

DeLisi, M., Berg, M. et Hochstetler, A. (2004). Predicting prison misconduct with gang information. *Academy of Criminal Justice Sciences*, Las Vegas, NV.

DeLisi, M., Berg, M. et Hochstetler, A. (2004). Gang Members, Career Criminals and Prison Violence: Further Specification of the Importation Model of Inmate Behavior, *Criminal Justice Studies*, 17, (4), December 2004, 369–383.

Désormeaux, F. (2007). *La peur dans les gangs de rue : un sentiment peu connu qui colore l'expérience des membres*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.

Dickson-Gilmore, E.J. et Whitehead, C. (2003). *Le crime organisé de souche autochtone au Canada : élaborer une typologie pour comprendre et établir des stratégies d'intervention*, Ottawa, Ontario. Préparé pour la Gendarmerie royale du Canada (ISBN 0-662-67711-0).

Edgard, K, O'Donnell, I. et Martin, C. (1993). *Prison Violence*. Cullompton : Willan Publishing.

Esbensen, F.-A. et Huizinga, D. (1993). Gangs, drugs, and delinquency in a survey of urban youth. *Criminology*, 31, 565-589.

Esbensen, F.A., Huizinga, D. et Weiher, A. W. (1993). Gang and non-gang youth : differences in explanatory factors. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 4, (2), 94-116.

Fagan, J. (1989). The social organization of drug use and drug dealing among urban gangs. *Criminology*, 27 (4), 633-669.

Farrington, K. (1992). The Modern Prison as Total Institution ? Public Perception Versus Objective Reality. *Crime and Delinquency*, 38 (1), 6-26.

Feldman, H.W., Mandel, J. et Fields, A. (1985). In the neighborhood: A strategy for delivering early intervention services to young drug users in their natural environments. Dans Friedman, A.S. et Beschner, G. M. (Eds.), *Treatment services for adolescent substance abusers*. Rockville, MD: National Institute on Drug Abuse.

Fischer, D. R. (2001). *Arizona Department of Corrections: Security Threat Group (STG) Program Evaluation, Final Report*. US Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice, Washington, DC.

- Fleisher, M. S. et Decker, S. H. (2001). An overview of the challenge of prison gangs. *Corrections Management Quarterly*, (5), 1-9.
- Fong, R.S., Vogel, R.E. et Buentello, S. (1992). Prison gang dynamics : A look inside the Texas Department of Corrections. Dans Benekos, P.J. et Merlo, A.V. (Eds.). *Corrections : Dilemmas and directions*. Cincinnati, Ohio : Anderson.
- Fréchette, M. et Leblanc, M. (1986). *Des délinquances : émergence et développement*. Chicoutimi : Gaétan Morin.
- Fredette, C. (1998). L'impact de l'appartenance au gang chez les adolescents suivis en réadaptation et les interventions à privilégier. *Revue Défi Jeunesse*, V, (1), Décembre 1998, 8-17.
- Fredette, C. (2006). Et si nous parlions gangs ! Pourquoi faire simple si on peut faire compliqué ?
- Fredette, C. et Hamel, S. (2003). « Stupéfiants » les gangs ?! *Revue L'intervenant*, 9, (3), Avril 2003, 26-28.
- Fredette, C. et Laporte, C. (2006). L'univers des gangs : quand la complexité commande l'innovation ! *Revue Défi Jeunesse*, XIII, (1), Novembre 2006, 2-11.
- Fong, R.S. (1990). The organizational structure of prison gangs : A Texas case study. *Federal Probation*, 54, 36-43.
- Gaes, G.G., Wallace, S., Gillman, E., Klein-Saffran, J. et Suppa, S. (2002). The influence of prison gang affiliation on violence and other prison misconduct. *The Prison Journal*, (82), 359-385.
- Girogi, A. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : théorie, pratique et évaluation. Dans Poupard, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R. et Pirès, A. (Eds.) *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaétan Morin.
- Goffman, E. (1961). *L'asile*. Paris : Minuit.
- Gottfredson, M.R. et Hirschi, T. (1990). *A General Theory of Crime*. Palo Alto, CA: Stanford University Press.
- Grégoire, C. (1998). Les gangs de rue : mythe ou réalité ? *Revue Défi Jeunesse*, V, (1), Décembre 1998, 18-22.
- Hagedorn, J.M. (1988). *People and folks : Gangs, crime, and underclass in Rustbelt City*. Chicago : Lake View Press.
- Hagedorn, J.M. (1991). Gangs, neighborhoods, and public policy. *Social Problems*, 38, (4), 529-542.
- Hagedorn, J. M. (1994). Neighborhoods, markets, and gang drug organization. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 31, (3), 264-294.

Hagedorn, J.M. (1998). *People and Folks : Gangs, Crime and the Underclass in a Rustbelt City*. (2e ed.) Chicago : Lake View Press.

Hagedorn, J.M. (1998). *Frat Boys, Bossmen, Studs and Gentlemen: a Typology of Gang Masculinities*. Dans Bowker, L.H. (Eds.) *Masculinities and Violence*. Thousand Oaks: Sage Publications.

Hamel, S. et Brisebois, R.-A., (2005). *Ma gang c'est ma famille...une expression à ne pas prendre à la légère*. *Revue Défi Jeunesse*, XI, (2), Mars 2005, 12-21.

Hamel, S., Fredette, C., Blais, M.-F. et Bertot, J. (1998) *Jeunesse et gangs de rue (phase II) : résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*. Rapport soumis aux Services de polices de la Communauté urbaine de Montréal. Montréal : Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).

Hamel, S., Fredette, C., Blais, M.-F., Hébert, J., Savoie, G.J., et Bertot, J. (1999). *Jeunesse et gangs de rue : principaux constats venant de la recension des écrits et de la recherche-terrain*. *Revue Défi Jeunesse*, V, (2), Mars 1999, 3-12.

Haut, F. et Quéré, S. (2001). *Bandes Criminelles*. Collection Criminalité internationale. Paris : Presses universitaires de France.

Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, G.J. (1997). *Jeunesse et gangs de rue (phase I) : revue de littérature*. Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Montréal : Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS).

Hirschi, T. (1969). *The causes of delinquency*. Berkeley: The University of California Press.

Horowitz, R. (1983). *Honor and the American Dream*. New Brunswick, NJ : Rutgers University Press.

Howell, J.C. (1994). *Recent gang research: Program and policy implications*. *Crime and Delinquency*, 40, (4), 495-515.

Howell, C.J. (1996). *Promising programs for youth gang violence prevention and intervention*. *Juvenile Justice Bulletin*, U.S. Department of Justice. Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. Comprehensive Strategy Study Group. Draft.

Howell, C.J. (1998). *Youth gangs: An overview*. *Juvenile Justice Bulletin*, U.S. Department of Justice. Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

Howell, C.J. et Decker, H.S. (1999). *The youth gangs, drugs and violence connection*. *Juvenile Justice Bulletin*, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

Howell, C.J. et Egley, Jr. (2005). *Moving Risk Factors into Developmental Theories of Gang Membership*. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3, (4), 334-354.

Huff, C.R. (1996). *Gangs in America*. Newbury Park, CA : Sage Publications.

- Huff, C.R. (1998). Comparing the Criminal Behavior of Youth Gangs and At-Risk Youth. Research in Brief. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice.
- Huff, C.R. et McBride, W.D. (1993). Gangs and police. Dans Goldstein, A.P. et Huff, C.R. (Eds.) : The gang intervention handbook. Champaign : Research Press.
- Huff, C.R. et Meyer, M. (1997). Managing prison gangs and other security threat groups. Corrections Management Quarterly, (1), 10-18.
- Ingraham, B.L. et Wellford, C.F. (1987). The totality of conditions test in eighth-amendment litigation. Dans Gottfredson, S.D. et McConville, S. (Eds.). America's correctional crisis : Prison populations and public policy. New York : Greenwood Press.
- Irwin, J. et Cressey, D. (1962). Thieves, convicts, and the inmate subculture. Social Problems, 54, 590-603.
- Jacobs, J.B. (1974). Street Gangs behind Bars. Social Problems, 21, 395-408.
- Jacobs, J.B. (1977). Statesville : the Penitentiary in Mass Society. Chicago : University of Chicago Press.
- Jankowski, B. (1993). Les gangs aux États-Unis : bilan des recherches. Les cahiers de la sécurité intérieure : Police et médias, IHESI, 12, Février-Avril 1993, 123 à 145.
- Jones, D., Roper, V., Stys, Y. et Wilson, C. (2004). Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC. Direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 2004, N.R-161.
- Kassel, P. (1998). The gang crackdown in Massachusetts' prisons: Arbitrary and harsh treatment can only make matters worse. New England Journal on Criminal and Civil Confinement, (24), 37-64.
- Kennedy, L.W. et Baron, S.W. (1997). Routine Activities and a Subculture of Violence: A study of Violence on the Street. Dans Mays, G.L., (Éds.). Gangs and gang behaviour. Chicago : Nelson-Hall publishers.
- Klein, M.W. (1971). Street gangs and street workers. New Jersey : Prentice-Hall.
- Klein, M.W. (1993). Attempting gang control by suppression : The misuse of deterrence principles. Studies on Crime and Crime Prevention, 2, 88-111.
- Klein, M.W. (1995). The American Street Gang. New York: Oxford University Press.
- Klein, M.W. et Maxson, C.L. (1989). Street Gang Violence. Dans Weiner, N.A. et Wolfgang, M.E. (Eds.). Violent Crime, Violent Criminals. Newbury Park, CA: Sage.
- Klein, M.W. et Maxson, C.L. (2006). Street Gang Patterns and Policies. New York: Oxford University Press.

Klein, M.W., Gordon, M.A. et Maxson, C.L. (1986). The Impact of Police Investigation on Police-Reported Rates of Gang and Nongang Homicides. *Criminology*, 24, 489-512.

Klein, M.W., Maxson, C.L. et Cunningham, L.C. (1991). «Crack», street gangs and violence. Center of research on crime and social control, Social science research Institute. University of Southern California.

Klein, M.W., Maxson, C.L. & Cunningham, L.C. (1997). “Crack”, Street Gangs, and Violence. Dans Mays, G.L., (Éds.). *Gangs and gang behavior*. Nelson-Hall Publishers : Chicago

Knox, G.W. (1991). *An introduction to Gangs*. Berrien Springs : Van de Vere.

Knox, G.W. (1993). *An Introduction to Gangs*. (2 e éd.) Berrien Springs : Van de Vere.

Knox, G.W. (2000). *An Introduction to Gangs*. (5 e éd.) Peotone, IL: New Chicago School Press, Inc.

Knox, G. W. et al. (1995). Gang prevention and gang intervention. Preliminary results from the 1995 project GANGPINT. National Needs Assessment Gang Research Task Force.

Lamoureux, A. (1995). *Recherche et méthodologie en sciences humaines*. Laval : Éditions Études Vivantes.

Landre, R., Miller, M. et Porter, D. (1997). *Gangs : A handbook for community awareness*. Facts on File, Inc.

LeBlanc, M. et Lanctôt, N. (1997). *La participation à une bande marginale : continuité et conséquences*. Université de Montréal : Groupe de recherche sur les adolescents en difficulté, École de psychoéducation.

Loftin, C. (1984). Assaultive Violence as Contagious Process. *Bulletin of the New York Academy of Medicine*, 62, 550-555.

MacDonald, J.M. (1999). Violence and drug use in juvenile institutions. *Journal of Criminal Justice*, (27), 33-44.

Maxson, C.L. (2006). Gang Membres on the Move. Dans A. Jr. Egley, C.L. Maxson, J. Miller et M.W. Klein (Ed). *The modern Gang Reader*. (3e ed.). Los Angeles, CA : Roxbury Publishing Compagny.

Maxson, C.L., Gordon, M. et Klein, M. (1985). Differences between gang and nongang homicides. *Criminology*, (23), 209-222.

Maxson, C.L. et Klein, M.W. (1990). Street gang violence: Twice as great, or half as great? Dans Huff, C.R. (Eds.). *Gangs in America*. Newbury Park : Sage Publications.

McPhail, C. (1991). *The Myth of the Madding Crowd*. New York : Aldine.

- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, XIV, 229-247.
- Miller, W.B. (1980). Gangs, groups and serious youth crime. Dans D. Shichor et D.H. Kelly (Eds). *Critical issues in juvenile delinquency*. Lexington, MA : Lexington Books.
- Miller, W.B. (1992). (Révisé de 1982). *Crime by Youth Gangs and Groups in the United States*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Miller, W.B. (2001). *The Growth of Youth Gang Problems in the United States: 1970–98*. Report. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention
- Ministère de la Sécurité Publique du Québec (2010). <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>
- Nafekh, M. et Stys, Y. (2004). Profil et analyse des délinquants membres d'un gang dans la population carcérale fédérale. Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2004, N. R-154.
- Nawojczyk, S. (1997). *Street Gang Dynamics*. www.gangwar.com
- Ouimet, M. (2004). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Laval : Les presses de l'Université de Laval.
- Padilla, F. (1992). *The Gang as an American Enterprise*. New-Brunswick, NJ :Rutgers University Press.
- Parry, B. (1999). Prison gang management: California's approach. *The State of Corrections*, 39–44.
- Pirès, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R. et Pirès, A. (Eds.). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaëtan Morin.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R. et Pirès, A. (Eds.). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaëtan Morin.
- Pransky, J. (1991). *Prevention: The critical need*. Springfield: Burrell Foundation and Paradigm Press.
- Ralph, P., Hunter, R.J., Marquart, J.W., Cuvelier, S.J. et Menanos, D. (1996). Exploring the differences between gang and nongang prisoners. Dans Huff, R.C. (Eds.). *Gangs in America*. Newbury Park, CA : Sage Publications

- Sanchez-Jankowski, M. (1991). *Islands in the Street Gangs and American Urban Society*. Berkeley, CA : University of California Press.
- Sanders, W. (1993). *Drive-Bys and Gang Bangs: Gangs and Grounded Culture*. Chicago: Aldine.
- Schwendinger, H. et Schwendinger, J. (1985). *Adolescent subcultures and delinquency*. New York: Praeger.
- Service Canadien de Renseignements Criminels (2006). *Le crime organisé au Canada : Rapport annuel 2006*, Ottawa, Ontario.
- Service Correctionnel du Canada (1996). *Sondage national auprès des détenus : rapport final 1995*, Ottawa, Recherche et développement correctionnels, Rapport de recherche 1996, SR-02.
- Service Correctionnel du Canada (2003). *Directive du commissaire n. 576 : Gestion des gangs et des organisations criminelles*. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Service de Police de la Ville de Montréal (2010). www.spvm.qc.ca
- Seyler, M. (1985). *La consommation dans les établissements pénitentiaires*. Paris : CESDIP.
- Sheldon, R.G. (1991). A comparison of gang members and non-gang members in a prison setting. *The Prison Journal*, LXXI, 50-60.
- Sheley, J.F., Zhang, J., Brody, C.J. et Wright, J.D. (1995). Gang organization, gang criminal activity, and individual gang member's criminal behaviour. *Social Science Quarterly*, 76, (1), 53-68.
- Short, J.F. (1990). Cities, gangs, and delinquency. *Sociological Forum*, 5, (4), 657-668.
- Solliciteur Général du Canada (1998). *Étude d'impact du crime organisé : points saillants*. Ottawa (Ontario), Rédigé pour le ministère du Solliciteur général du Canada en vertu d'un contrat avec S. Porteous, Porteous Consulting, 1998.
- Sondage Leger Marketing (2004). *Étude sur le sentiment de sécurité des montréalais*.
- Spergel, I.A. (1961). An Exploratory Research in Delinquent Subcultures. *Social Service Review*, 35 (1), 33-47.
- Spergel, I.A. (1990). *Youth gangs: problems and response*. University of Chicago.
- Spergel, I.A. (1992). Youth gangs : An essay review. *Social Service Review*, 66, (1), 121-140.
- Spergel, I.A. (1995). *The Youth Gang Problem: A Community Approach*. New York: Oxford University Press.

- Spergel, I.A. et Curry, G.D. (1993). The national youth gang survey : A research and development process. Dans Goldstein, A.P. et C.R. Huff (Eds.). The gang intervention handbook. Champaign : Research Press.
- Spergel, I., Curry, G.D., Ross, R.E. et Chance, R. (1990). Survey of youth gang problems and programs in 45 cities and 6 sites. The University of Chicago : The School of Social Service Administration. Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Statistique Canada (2002). Le crime organisé au Canada : enquête sur la faisabilité de la collecte de données policières sur le crime organisé. Ottawa (Ontario), Centre canadien de la statistique juridique (n o 85-556-XIF au catalogue), 2002.
- Sykes, G.M. (1958). The Society of Captive. Princeton : Princeton University Press.
- Sykes, G.M. et Messinger, S.L. (1960). The inmate social system. Dans Cloward R. et al., Theoretical Studies in the Social Organization of the Prison. New York : Social Science Research Council.
- Taylor, C. (1990). Dangerous society. East Lansing: Michigan State University Press.
- Taylor, T. J., Freng, A., Esbensen, F.-A. et Peterson, D. (2008). Youth Gang Membership and Serious Violent Victimization. The Importance of Lifestyles and Routine Activities. Journal of Interpersonal Violence, 23, (10), 1441-1464.
- Trasher, F. (1927). The gang. Chicago : University of Chicago Press.
- Thornberry, T.P., Krohn, M.D., Lizotte, A.J. et Chard-Wierschem, D. (1993). The role of juvenile gangs in facilitating delinquent behaviour. Journal of Research in Crime and Delinquency, 30, (1), 55-87.
- Vacheret, M. (2005). Gestion de la peine privative de liberté. Regards sur la mise en œuvre concrète d'un modèle rationnel. Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique, 3 (5), 259-280.
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison. Déviance et Société, 30 (3), 289-304.
- Vacheret, M. et Lemire, G. (2007). Anatomie de la prison contemporaine. (2e éd.) Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Valiquet, D. (2009). Projet de loi C-14 : Loi modifiant le Code Criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire. Parlement du Canada, Division des affaires juridiques et législatives, Ottawa, Ontario, LS-608F.
- Vigil, J.D. (1988). Barrio Gangs: Street Life and Identity in Southern California. Austin, Texas : University of Texas Press.

Vigil, J.D. et Long, J.M. (1990). Emic and etic perspectives on gang culture : The Chicano case. Dans Huff, C.R. Huff (Eds.). *Gangs in America*. Newbury Park, CA : Sage Publications.

Wolfgang, M. E. et Ferracuti, F. (1967). *The subculture of violence*. London: Social Science Paperbacks.

Yablonsky, L. (1970). *The Violent Gang*. (2e ed.) New York : Penguin.

Zaitzow, B.H. et Houston, J.G. (1999). Prison gangs: The North Carolina experience. *Journal of Gang Research*, (6), 23-32.

Annexes

Annexe 1 : « Formulaire de consentement »

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : L'expérience de détention en prison provinciale des personnes membres ou proches d'un groupe considéré comme un « gang de rue ».

Chercheur : Marie-Pier Charland, étudiante à la maîtrise, Université de Montréal

Directeur de recherche : Marion Vacheret, professeure agrégée, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche.

Ce projet de recherche vise à mieux comprendre l'expérience et le vécu en prison de membres ou de personnes en relation avec les groupes considérés comme un « gang de rue ».

2. Participation à la recherche

- Votre participation à cette recherche consiste à rencontrer l'agente de recherche pour une entrevue d'environ une heure et demie où vous discuterez de votre expérience et de votre vécu en prison. Cette rencontre se tiendra à l'endroit désigné par la personne-ressource de l'établissement de détention, à un moment de votre choix, le tout convenu avec les agentes de recherche.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur principal et/ou la personne mandatée à cet effet auront la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur la compréhension de l'expérience en prison des personnes en liens ou faisant partie d'un « gang de rue ». Votre participation à la recherche pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'agent de recherche. S'il y a lieu, l'agent de recherche pourra vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à

la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

J'accepte que cette entrevue soit enregistrée : oui () non ()

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : Charland _____ Prénom : Marie-Pier _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Marion Vacheret, professeure agrégée, Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : (514) 343-5677 ou à l'adresse courriel suivante :

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Annexe 2 : « Fiche Signalétique »

FICHE SIGNALÉTIQUE**Numéro d'identification :****Date:****Endroit :****Durée de l'entrevue : de _____ à _____****DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES**

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date d'arrivée au Québec, si naissance hors du Québec :

Lieu de naissance des parents :

Quartier de résidence :

Nom du gang, s'il y a lieu :

VARIABLES STRATÉGIQUES

Délit à l'origine de la sentence :

Durée de la sentence :

Lieu d'incarcération :

Âge au moment de l'incarcération :

Antécédents judiciaires adultes :

Incarcération(s) antérieure(s) :

Antécédents judiciaires juvéniles :

Placement(s) juvénile(s) (nature, type de mesure) :

FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Dernière année de scolarité complétée :

Âge à la fin des études (ou de l'abandon, si tel est le cas) :

EMPLOI

Nombre d'emplois occupés :

Emplois occupés :

Âge au premier emploi :

Âge au dernier emploi :

**Annexe 3 : « Affiche explicative du projet de
mémoire destinée aux détenus »**
